

UNIVERSITE PARIS 7 DENIS DIDEROT 2008-2009

Mémoire de Master 2 Géographie des Pays en Développements (GPED)

Présenté à l'issu d'un stage de recherche au Centre de Recherche Nord IAC : Axe III

**Dynamique d'une gestion locale concertée sur l'activité de la pêche d'une zone côtière :
La démarche participative à partir des ateliers participatifs avec les pêcheurs de la zone
Voh-Koné-Pouembout en Province Nord de la Nouvelle-Calédonie**



Source : Copyright. Gorodé Guilaine : Photos de la zone côtière (VKP) ; Hôtel de la Province Nord ; Massif du Koniambo ; citation de Jean-Marie Tjibaou

Présenté par GORODE Guilaine

Responsable de stage : Mr. SOURISSEAU Jean-Michel

Directeur de recherche : Mr. CADENE Philippes

SOMMAIRE

Remerciements	p. 3
Table des sigles et acronymes	p. 4
Table des cartes et des documents iconographiques	p. 5
Introduction	p. 6
1. Présentation générale de la Nouvelle-Calédonie	p. 9
2. Les enjeux de gestion et objectifs de l'étude discutés dans le cadre du programme de cogestion des récifs et des lagons à forte valeur patrimoniale : le COGERON	p. 13
2.1 Présentation du stage dans le cadre du programme Cogeron	p. 13
2.1.1 Le Centre de Recherche Nord de l'Institut Agronomique de la Nouvelle-Calédonie : lieu et organisme accueillant du stage : le CRN et l'IAC	
2.1.2 Le programme Cogeron	
2.1.3 Le rôle du stagiaire	
2.2 Présentation de la zone d'étude : la région Voh-Koné-Pouembout (VKP)	p. 21
2.2.1 Des Accords de Matignon au principe du « rééquilibrage »	
2.2.2 L'accord de Bercy : aboutissement à un rééquilibrage au profit de la Province Nord	
2.2.3 L'aménagement urbain de la zone Voh-Koné-Pouembout	
2.3 Le rôle de la Province Nord dans la gestion des zones côtières	p. 26
2.3.1 Le service des pêches et de l'aquaculture	
2.3.2 Les caractéristiques de la pêche locale	
2.4 Les spécificités de la zone côtière néo-calédonienne	p. 30
2.4.1 Les principaux écosystèmes formant la zone côtière locale	
2.4.2 Les impacts naturels et anthropiques sur l'écosystème lagunaire	
3. La construction de la problématique : la zone côtière, un outil de planification dans la gestion durable de l'activité de la pêche	p. 35
3.2 Zone côtière définit comme un espace d' « éco-sociosystème »	p. 35
3.2.1 De la bande côtière, entre terre et mer à l'influence anthropique : une particularité de la zone côtière	
3.2.2 De la notion d'usage au conflit d'usage	
3.3 La participation des acteurs-usagers à la gestion d'une zone côtière	p. 39
3.3.1 Les cadres référentiels de la gestion d'une zone côtière	
3.3.2 L'implication et la participation des usagers comme acteur dans la gestion d'une zone côtière	

4. Planification locale des ateliers participatifs : Cadre stratégique et opérationnel	p. 44
4.1 Planification et montage des ateliers participatifs : objectifs et étapes des ateliers participatifs	p. 44
4.1.1 La démarche participative : élément de base et d'appui aux ateliers participatifs	
4.1.2 Les principales étapes des ateliers participatifs : support de commencement aux ateliers	
4.1.3 Vers une approche individuelle : la phase de proposition de solution à partir d'entretiens individuels	
4.2 Dynamiques des ateliers participatifs autour d'une réflexion sur la mise en place d'une poissonnerie ou d'un point de vente sur la zone VKP	p. 64
4.2.1 La commercialisation des ressources pêchées : vente aux colporteurs et aux particuliers	
4.2.2 Les outils d'analyses utilisés : Des méthodes simples et compréhensibles	
4.3 Dynamique des acteurs dans l'animation et la participation aux ateliers participatifs	p. 81
4.3.1 Le rôle de l'animateur dans les ateliers participatifs	
4.3.2 Le pêcheur acteur en tant que participant aux ateliers participatifs.....	p. 86
5. Les limites et les défis des ateliers participatifs	p. 90
5.1 Constat d'une faible mobilisation	p. 90
5.1.1 Une participation plus faible que prévue	
5.1.2 Une inégalité du droit d'accès du participant à la participation	
5.2 Les causes d'une faible participation	p. 93
5.2.1 Méfiances et craintes d'une confrontation entre pêcheurs locaux autour d'une « table ronde »	
5.2.2 Le manque de confiance envers les acteurs compétents et institutionnels	
5.2.3 La présence d'un groupe d'une même communauté identitaire peut limiter la présence et la participation des autres pêcheurs locaux	
5.2.4 Autres causes à prendre en compte dans un contexte local particulier	
5.3 Les éléments importants à l'organisation des ateliers participatifs adaptés au contexte local	p. 100
5.3.1 Quelles méthodes d'intervention pour quel type de société ?	
5.3.2 Le temps d'organisation essentiel à l'intégration et à l'adaptation des acteurs locaux à participer aux ateliers	
Conclusion	p. 103
Bibliographie	p. 106
Table des matières	p. 108

REMERCIEMENTS

Je remercie,

Toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin, à ce travail de recherche.

Le Centre de Recherche Nord IAC de Pouembout de m'avoir accueilli pour un stage de 6 mois, sur le territoire.

Mr. Jean-Michel Sourisseau, pour avoir encadré ce travail de recherche, ainsi que les autres chercheurs de l'Axe

Mr. TYUIENON Raymond, d'avoir participé également à l'élaboration finale de ce mémoire de recherche

Un grand merci à tous les pêcheurs de Koné, de Pouembout et de la tribu d'Oundjo, d'avoir fait l'effort de participer à ces ateliers participatifs et ceux que j'ai rencontré lors de mes enquêtes de terrain.

Sans oublier toute la famille, en particulier ma mère, ma grand-mère et ma tante pour leur soutien moral et financier, tout au long de mon parcours universitaire.

Merci Julie pour ta compagnie durant ces 6 mois de stage.

Je voudrais remercier également mon directeur de recherche, Mr. Philippes CADENE.

Table des sigles et acronymes

I.A.C. Institut Agronomique de la Nouvelle-Calédonie

I.R.D. Institut de Recherche et de Développement

COGERON COGEstion des Récifs et des lagONs à forte valeur patrimoniale

V.K.P. Voh-Koné-Pouembout

R.P.C.R. Rassemblement pour la Calédonie dans la République

F.L.N.K.S Front de Libération Nationale Kanak et Socialiste

D.D.E.E. Direction du Développement Economique et de l'Environnement

G.I.Z.C. Gestion Intégrée de la Zone Côtière

A.D.C.K Agence de Développement de la Culture Kanak

S.M.S.P Société Minière du Sud-Pacifique

G.D.P.L Groupe de Droit Particuliers Local

CODENV COde de l'ENVironnement

Z.E.E. Zone Economique Exclusive

Tables des cartes et des documents iconographiques

Figure 1 : Localisation de la Nouvelle-Calédonie dans le Pacifique.....	p. 9
Figure 2 : La Province Nord, la Province Sud et la Province des Iles Loyautés.....	p. 11
Figure 3 : Les Aires culturelles de la Nouvelle-Calédonie.....	p. 12
Figure 4 : Localisation des stations Institut Agronomique de Néo-Calédonien Sites d'étude du programme Cogeron.....	p. 14
Figure 5 : Sites d'étude du programme Cogeron.....	p. 17
Figure 6 : Carte de la zone « <i>Koniène</i> ».....	p. 20
Figure 7 : Situation de la zone VKP en Province Nord de la Nouvelle-Calédonie.....	p. 22
Figure 8 : Une holothurie.....	p. 29
Figure 9 : Un crabe de palétuvier.....	p. 29
Figure 10 : Mangrove (Commune de Pouembout).....	p. 31
Figure 11 : Carte du milieu lagunaire de la Nouvelle-Calédonie.....	p. 32
Figure 12 : Schéma de l'arbre à problèmes.....	p. 68
Figure 13 : Schéma synthétique des problèmes liés à la commercialisation et implication de la mise en place d'une poissonnerie.....	p. 69
Figure 14 : Présentation finale de l'arbre à problèmes construit avec les pêcheurs.....	p. 72
Figure 15 : Présentation finale du schéma ci-dessus remis au propre.....	p. 73
Figure 16 : le modèle SWOT.....	p. 74
Figure 17 : Résultat final de l'analyse swot, des diagnostics du scénario 1.....	p. 78
Figure 18 : La fréquence du pêcheur présent aux ateliers participatifs par rapport à la commune d'origine et du statut de pêcheur professionnel (PP) et non professionnel (NP).....	p. 91

INTRODUCTION

Les écosystèmes côtiers sont des milieux très riches par leur diversité écologique et leur importante production biologique. Mais ce sont des milieux vulnérables du fait des influences contraires qui s'y affrontent. En effet, 60 % de la population actuelle du globe vit à moins de 50 km des côtes. La pression démographique et urbaine dans les zones côtières, qui va continuer sa progression, pèse lourdement sur l'environnement côtier et ses ressources. Ainsi, l'exploitation des ressources naturelles (renouvelables ou non), l'aménagement des espaces, les rejets de nature diverses sont souvent source de dégradation ou de pollution de l'environnement côtier.

Dans les PED, pour plus d'un milliard de personnes, l'activité de la pêche constitue le principal apport de protéines animales. Dans le Pacifique la pêche côtière est une activité de subsistance qui a tendance à devenir de plus en plus une activité commerciale, en raison d'un fort développement économique de certaines zones.

L'émergence de nombreuses réflexions sur la préservation du littoral avait été déjà prise en compte dès les années 50. La notion de « gestion intégrée » prend de son sens, lorsqu'il a été nécessaire d'élargir les connaissances scientifiques, pour préserver et gérer durablement les ressources d'une zone côtière. Une notion qui est née dans le contexte du développement durable, et définie par « un processus dynamique qui réunit gouvernement et société, science et décideur, intérêts publics et privés en vue de la préparation et de l'exécution d'un plan de protection et de développement des systèmes et ressources côtière. Instrument privilégié du développement durable des éco-socio-systèmes complexes en liant les questions environnementales, économiques et sociales. » (Gestion Intégrée de la Zone Côtière). Une gestion de la zone côtière qui inclut la prise en compte des dynamiques écologiques et sociales.

Dans ce contexte d'étude Néo-calédonien sur lequel ce mémoire de recherche s'appuie, il s'agit pour le gestionnaire en tant qu'animateur des ateliers participatifs, de faire preuve d'une capacité à reconnaître l'existence du pluralisme dans la gestion des ressources naturelles, notamment accepter les différences de représentation, reconnaître la légitimité du savoir et des normes auxquels ils se réfèrent des autres acteurs locaux. Une gestion en partenariat avec les pêcheurs de la région, seuls acteurs dynamique qui animent les espaces de la zone côtière, notamment par le développement de l'activité de la pêche locale plus artisanale qu'industrielle. Une gestion concertée avec les pêcheurs de la région par le biais des ateliers

participatifs, principale dynamique pour entreprendre une démarche de réflexion participative, en relation étroite avec tous les acteurs concernée dans cette démarche de gestion.

A l'issu d'un stage, ce travail de recherche s'oriente vers une analyse des méthodes d'animation des ateliers participatifs, pour favoriser une cogestion participative auprès des acteurs concernés.

Comment élaborer une méthode de co-gestion à partir des ateliers participatifs, autour des pêcheurs locaux pour préserver la durabilité de la pêche locale sur une zone côtière ?

Travail de recherche présenté en cinq chapitres, suivant l'élaboration des ateliers participatifs au cœur d'une région en pleine évolution, de leurs mises en place aux difficultés et limites que cela a représenté.

Les deux premiers chapitres sont consacrés à une présentation générale de la Nouvelle-Calédonie et du programme et du lieu de recherche dans lequel s'inscrit mon travail de recherche. Notamment une présentation du stage dans le cadre d'un programme appelé COGERON, suivie d'une présentation de la région VKP, en présentant les étapes d'évolution du développement de la région. Stage de recherche qui s'appuie sur l'activité de la pêche locale, il était important de présenter le rôle de la Province Nord dans le domaine de la gestion d'une zone côtière, en instituant une réglementation des pêches, qui caractérise et régule la pêche locale dans la région et décrivant les spécificités d'une zone côtière Neo-Calédonienne. Le troisième chapitre présente la construction de la problématique du travail de recherche. A savoir comment la zone côtière présentée comme un environnement côtier physique, devient un outil de planification locale dans la gestion durable de l'activité de la pêche ? Ce chapitre présente la zone côtière comme un espace « d'éco-sociosystème », plaçant l'acteur usager au centre de sa gestion, au travers de ses multiples usages qui s'y développent.

Le quatrième chapitre constitue l'un des plus grand chapitre de ce travail, qui décrit la planification des ateliers participatifs en présentant les objectifs et décrivant les étapes des ateliers participatifs ; Autrement dit, comment la démarche de réflexion participative a commencé, autour d'un diagnostic « participatif » et d'une réflexion dynamique sur les enjeux d'un projet de poissonnerie dans la région, à partir duquel, une analyse participative a pu commencer. Au cours de ces ateliers participatifs, les dynamiques des acteurs dans les ateliers, notamment les rôles de chaque acteurs, de l'intervenant en tant qu'animateur et des pêcheurs en tant que participants, dans l'animation et la participation des ateliers.

La cinquième et dernière partie s'interroge sur les limites et les défis des ateliers participatifs. En effet, au cours de ces ateliers nous avons constaté une faible mobilisation des pêcheurs concernés aux ateliers. Dans ce chapitre nous avons tenté de connaître et comprendre les causes de cette faible mobilisation en décrivant l'organisation de la pêche organisée, régulée par une gestion formelle et informelle et sur la présence d'une communauté identitaire qui peut limiter l'implication et la participation de certains pêcheurs aux ateliers. Les grands défis pour maintenir la durabilité de ces ateliers participatifs sont le choix d'une méthode d'intervention appropriée au type de société concernée et l'importance d'un suivi à long terme, pour favoriser et renforcer la démarche participative.

1. Présentation générale de la Nouvelle-Calédonie

- Situation de l'archipel dans le Pacifique

Carte 1 : Localisation de la Nouvelle-Calédonie dans le Pacifique



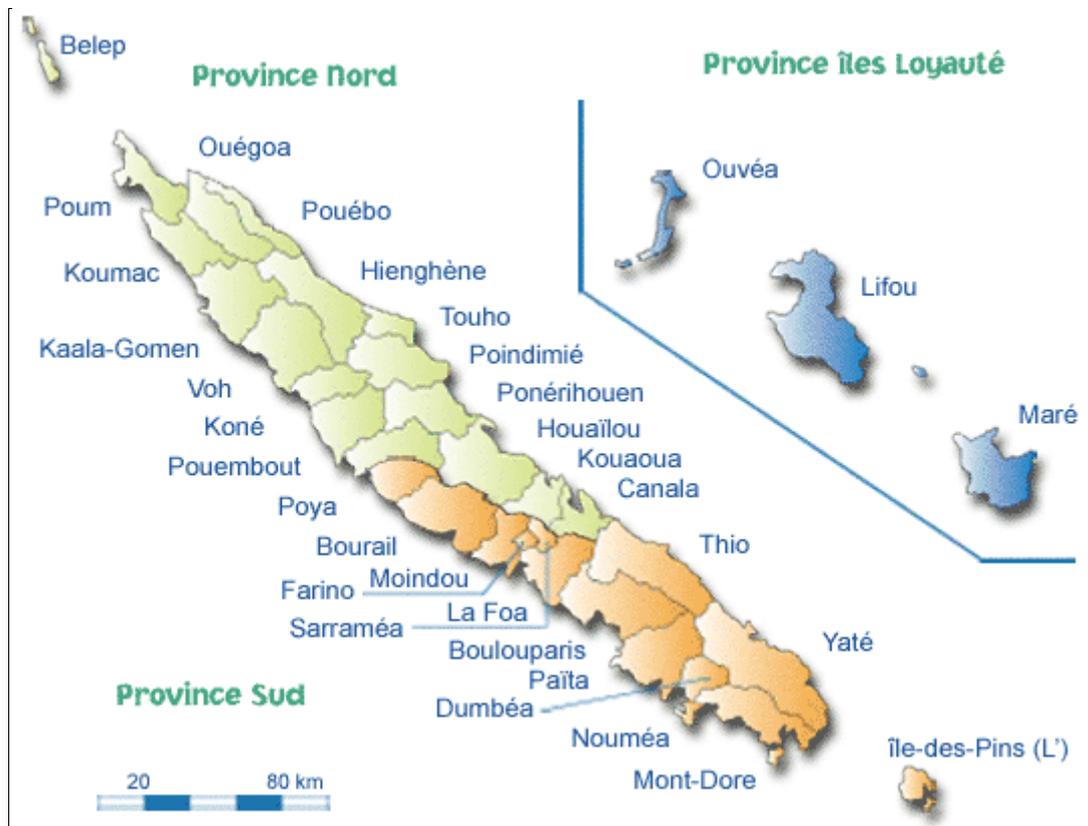
La Nouvelle-Calédonie est distancée de 18 000 km environ de la France, pour une durée de vol de 21 heures. Et éloignée de 1 500 km de la côte nord-est de l'Australie, de 5 000 km de la Polynésie française et de 7 000 km du Japon.

Située dans le sud-ouest de l'océan Pacifique et s'étendant de 164° à 168° de longitude ouest et de 20° à 22° de latitude sud. Pays du Pacifique insulaire réparti en trois régions géographiques, la Micronésie, la Polynésie à l'Est et la Mélanésie à l'Ouest dont la Nouvelle-Calédonie en fait partie accompagnée des autres territoires, l'Irian Jaya, la Papouasie Nouvelle-Guinée, les Iles Salomon, le Vanuatu et les Iles Fidji.

La Nouvelle-Calédonie se compose de la Grande-Terre et des quatre îles situées à l'est de la Grande-Terre. D'une longueur de 400 km sur une largeur de 42 km, la Grande-Terre a une superficie de 19 11 km² (environ deux fois la Corse) est orientée nord-ouest/sud-est. Composée également des Iles Bélep à l'extrême nord et de l'île des Pins à l'extrême sud. Maré, Lifou, Tiga et Ouvéa qui forment les Iles Loyautés d'une superficie de 1 900 km². D'autres îles inhabitées : les îles Chesterfield, les îles Huon et Surprise, l'île Walpole qui contribuent à la délimitation de la Zone Economique Exclusive (ZEE).

- **Le découpage administratif de la Nouvelle-Calédonie en Province**

Carte 2 : Carte de la Province Nord, Sud et des Iles Loyautés



Depuis les « Accords de Matignon » en 1988, la Nouvelle-Calédonie est partagée en trois Provinces : la Province Nord, la Province du Sud et la Province des Iles. Ce découpage administratif est fondé sur le rééquilibrage politique, économique et culturel entre les partis politiques locaux (Rassemblement pour la Calédonie dans la République et le Front de Libération Nationale Kanak et Socialiste).

Ce découpage administratif se traduit notamment par une décentralisation des pouvoirs politiques et administratifs, où toutes les compétences de l'Etat seront progressivement transférées au territoire, avec en dernier les compétences régaliennes (la justice, l'ordre public, la défense et la monnaie, et les affaires étrangères).

- **Population de la Nouvelle-Calédonie aujourd'hui**

Au dernier recensement de 2004, la Nouvelle-Calédonie comptait plus de 230 000 hab. Elle est composée de diverses ethnies : les Mélanésiens représentent 45 %, les Européens 34%, les

Wallisiens et Futuniens 9% , les Asiatiques (indonésiens, vietnamiens et autres asiatiques) 4,4 %, les Tahitiens 3 % et les Ni-Vanuatu 1,1 % de la population totale. La Province Sud occupe à elle seule 71 % de la population territoriale, 21 % pour la Province Nord et 10,6 % pour les Îles. La répartition de la population totale par Province est inégale.

Avec une densité de population de 12,4 habitant/km², la Nouvelle-Calédonie reste peu peuplée. La population calédonienne est jeune: les moins de 20 ans représentaient 36,7% en 2004. Cependant, la part des personnes âgées (60 ans et plus) augmente aujourd'hui.

Il existe 37 langues et dialectes kanak parlés en Nouvelle-Calédonie par environ 60.000 locuteurs. Les langues sont réparties dans huit Aires Culturelles selon la carte ci-dessus.

Carte 3 : Les Aires culturelles de la Nouvelle-Calédonie



2. Les enjeux de gestion et objectifs de l'étude discutés dans le cadre du programme de cogestion des récifs et des lagons à forte valeur patrimoniale (COGERON)

Ce chapitre s'appuie entièrement sur une présentation générale, des éléments cadres de ce travail de recherche. Dans une première partie, il s'agit de présenter le lieu du stage et le programme de recherche dans lequel, ce stage de recherche a été inscrit. La seconde partie, présente la zone d'étude, la région Voh-Koné-Pouembout (VKP), afin de délimiter mon travail de terrain à une échelle très locale. A cette échelle, où les enjeux de gestion sont considérables face au développement que connaît la région d'étude, il a été nécessaire de présenter le rôle de la Province Nord dans la gestion d'une zone côtière, et de présenter les éléments spécifiques qui constituent la zone côtière Néo-calédonienne. Ainsi ce chapitre s consacre entièrement à une présentation du travail de recherche et du contexte local dans lequel, ce travail va évoluer.

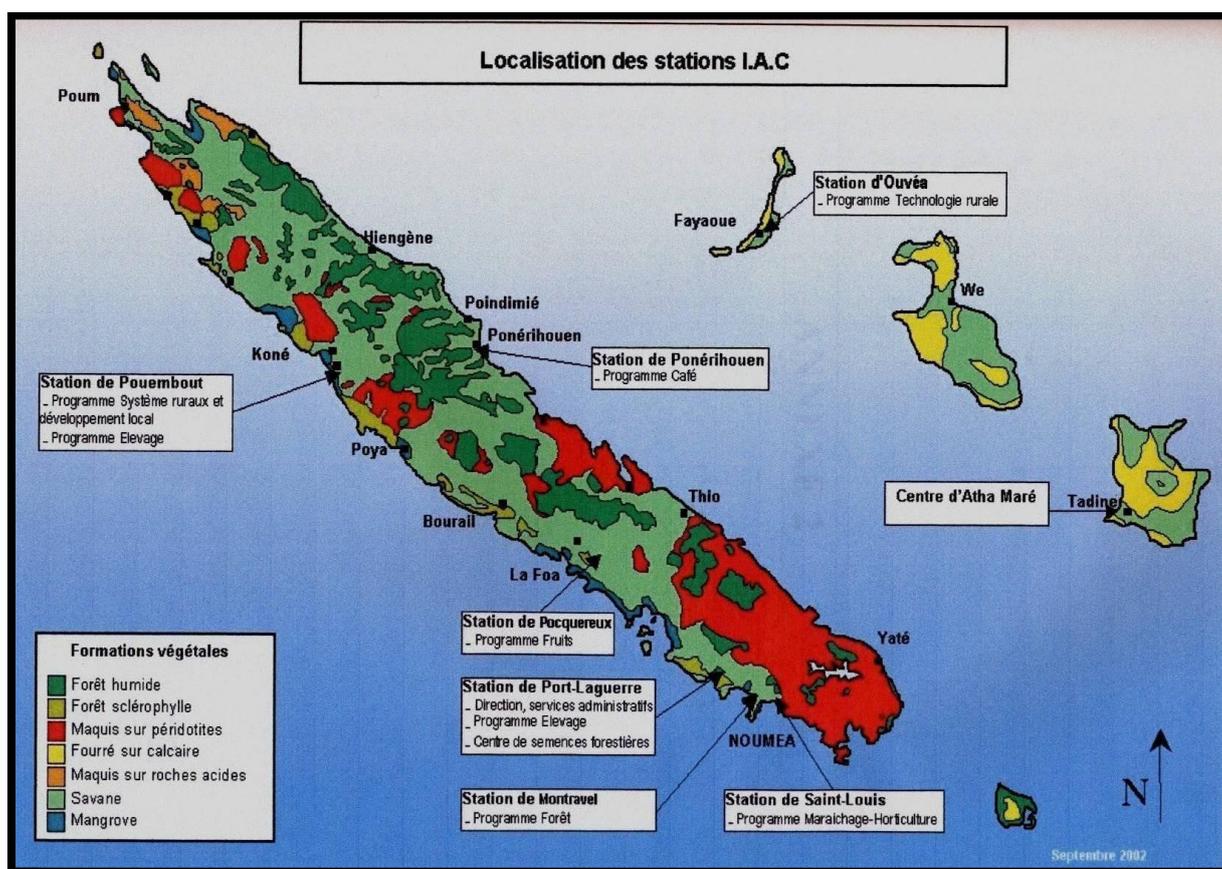
2.1 Présentation du stage dans le cadre du programme COGERON

Stage de recherche effectué durant six mois, suivi et encadré par des chercheurs en sciences sociales dans un centre de recherche. Le cadre du stage présente le centre de recherche IAC, qui a encadré et suivi mon travail de recherche durant ces six mois de stage. Participant à plusieurs projets de recherche, notamment le programme COGERON, un programme pluridisciplinaire associant également d'autres organismes de recherche, à l'échelle territoriale et internationale.

2.1.1 Le Centre de Recherche Nord de l'Institut Agronomique de la Nouvelle-Calédonie : lieu et organisme accueillant du stage : le CRN et l'IAC

Le programme de recherche est partagé en trois Axes, axés sur des domaines de recherche variés en relation avec l'agriculture locale.

Carte 4 : Localisation des stations Institut Agronomique de Néo-Calédonien



Source : Carte IAC

Le Centre de Recherche Nord (CRN) de l'IAC est situé dans la Commune de Pouembout au Nord de la Nouvelle-Calédonie (Province Nord).

Toutes les problématiques de recherche élaborées au sein du Centre Nord, font parties d'un des trois grands Axes de recherche de l'Etablissement, intitulé l'Axe III « Ruralités et politiques publiques », qui constitue le principal domaine de recherches en Sciences Humaines de l'IAC. Cet Axe englobe les Sciences Sociales, l'économie rurale, l'agronomie, l'anthropologie, la sociologie et la géographie.

Les différents travaux de l'IAC ont pour but d'apporter des connaissances sur des thématiques afin d'améliorer des choix publics, accompagner les acteurs locaux dans un développement local et renforcer leurs compétences dans l'élaboration et le suivi de leurs futurs projets de développement local.

L'installation d'une station en Province Nord découle de la volonté d'une décentralisation des actions de recherche pour le monde agricole et rural. L'objectif étant de participer également au principe de rééquilibrage, tout en maintenant une relation de proximité avec les services provinciaux du Nord.

« Le programme s'intéresse plus précisément aux défis considérables auxquels doivent faire face l'agriculture et la ruralité calédoniennes en termes :

- **économiques** de production et de commercialisation ;
- **sociaux** de reconnaissance de la place toute particulière que l'activité occupe dans les stratégies des ménages et dans les dynamiques territoriales ;
- **politiques** d'inscription des interventions publiques en direction du monde rural dans les objectifs provinciaux et territoriaux en référence à l'accord de Nouméa. » (Rapport d'activité 2007)

L'objectif final de ces programmes de recherches doit venir en appui au développement local et mettre en place des politiques publiques via des travaux de recherches.

Dans le cadre des missions de l'IAC présentées ci-dessus, celui-ci participe également à un projet d'étude sur la gestion des côtes maritimes appelée COGERON : Cogestion des récifs et des lagons à forte valeur patrimoniale. Ce projet d'étude constitue le cadre de mon stage durant les six mois précédents.

2.1.2 Le programme Cogeron

C'est un programme pluridisciplinaire lancé en décembre 2007, par l'Institut de Recherche et de Développement (IRD), en collaboration avec l'IAC et les services techniques de la Province Nord, la Direction du Développement Economique et de l'Environnement (DDEE), et l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) pour des questions juridiques.

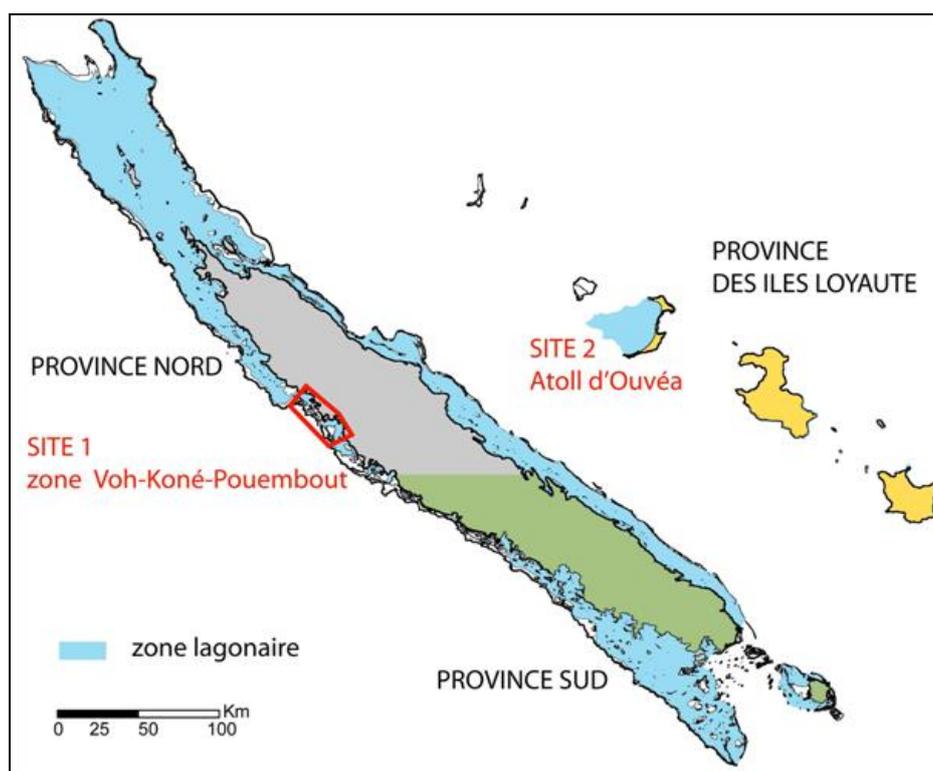
L'objectif de ce programme est d'organiser une cogestion sur deux sites d'études à forte valeur patrimoniale du littoral en Nouvelle-Calédonie avec un travail pluridisciplinaire et

concerté entre scientifiques gestionnaires et usagers des sites d'études. Il s'agit d'une étude basée sur une analyse socio-écologique et une analyse socio-économique afin de suivre l'évolution des écosystèmes récifaux, lagunaires et des mangroves (coraux, poissons, invertébrés). Et par la suite, de mieux comprendre à partir des connaissances des usagers le fonctionnement du système socio-écologique, tant les usages se pratiquent selon les variations écologiques de la zone. Ces données d'informations restituées et discutées seront nécessaires pour mettre en place et dynamiser une démarche participative de cogestion, adaptée au contexte local. Une opportunité pour modifier le cadre juridique de la réglementation d'une zone côtière à l'échelle provinciale.

La démarche participative de cogestion se base sur l'implication des acteurs locaux dans un projet de gestion, en concertation avec les scientifiques gestionnaires. Autrement dit, une gestion qui doit se servir des perceptions de l'environnement, de l'espace et du foncier des acteurs locaux, comme support et outil de cogestion au travers d'une démarche participative. Cette dernière se traduit par une discussion concertée et dynamique entre les acteurs locaux concernés et les gestionnaires afin d'aboutir à une cogestion adaptée au contexte local.

Les enjeux majeurs attendus à l'échelle locale et internationale ont conduit les scientifiques à s'intéresser à deux sites d'études :

Figure 5 : Carte des sites d'étude du programme COGERON



Source : IRD

- **En Province des Iles Loyauté**, l'atoll d'Ouvéa qui se caractérise par sa richesse environnementale de coraux et classé dans le Patrimoine de l'Humanité en 2007.

- **En Province Nord**, l'implantation d'une « Usine »¹ d'extraction de minerai de nickel dont les enjeux de développement sont énormes, faisant de la zone Voh-Koné-Pouembout, la deuxième agglomération territoriale.

Un programme articulé entre des programmes régionaux, nationaux et européens

D'ici 2010, les résultats obtenus permettraient de répondre aux attentes locales et provinciales sur la préservation de la biodiversité et la gestion durable des pêches, à l'issu de travaux de recherches opérationnels. Concerté avec les services provinciaux dont l'objectif est de développer des travaux de cogestion du milieu marin et de la zone littorale sur les deux sites

¹ Grand projet métallurgique signé en 1995 entre la Société Minière du Sud Pacifique appartenant à la Société d'économie mixte la SOFINOR sous contrôle de la Province Nord et la grande société privée canadienne du nickel FALCONBRIGE au titre du « rééquilibrage » entre le nord et le sud de la Nouvelle-Calédonie. Ce grand projet métallurgique est en construction actuellement en Province Nord.

d'étude retenus. Ces derniers ont fait l'objet de plusieurs années de recherches menées dans le cadre de différents programmes notamment régionaux, nationaux et internationaux :

-Programmes régionaux :

- Convention Province Nord/IRD 2004-2008 : Suivi sur la santé des communautés récifales et des habitants coralliens sur la zone VKP ;
- Programme ZONECO « Ressources naturelles de la zone économique de la Nouvelle-Calédonie » 2006-2010 : Suivi et gestion des ressources halieutiques et du milieu marin ;
- IAC/Axe 3 « Innovation et Développement Local » 2007-2010 : Analyse et appui aux politiques publiques de développement durable en Province Nord.

-Programmes nationaux :

- Programme National d'Environnement Côtier 2004-2007 : « Usages, risques, patrimoines naturels » ;
- Programmes du Ministère de l'Outre-Mer 2005-2006 : « Evolution du système récifo-lagunaire de Koné soumis à des pressions anthropiques croissantes : approche pluridisciplinaire vers un outil de simulation » et « Enjeux sociaux, enjeux de développement : expérimentations de méthodes participatives spécifiques pour favoriser les transformations sociales et l'adaptation des modèles de développement en Nouvelle-Calédonie » ;
- Programme LITEAU 3 PAMPA (soumis) « Indicateurs de la performance des aires marines protégées pour la gestion des écosystèmes côtiers, de leurs ressources et de leurs usages » ;
- ANR Blanc Projet GAIUS (soumis) « Gouvernance des aires marines protégées pour la gestion durable de la biodiversité et des usages côtiers » ;
- ANR Agriculture et développement durable 2007-2010 : Projet PROPOCID « La production des politiques publiques de développement durable dans leur contexte ».

-Programmes internationaux

- Programme CRISP « Coral Reef Initiative for the South Pacific » 2005-2008 : « Aires marines protégées et gestion intégrée côtière » et « Etat des récifs et exploitation de leurs ressources vivantes ».

Un projet considérable qui vise à étudier les dynamiques environnementales, sociales et économiques des littoraux pour aboutir à une méthode de préservation, à la fois de la biodiversité et des activités qui s'y développent et à concilier ces dynamiques qui animent les espaces littoraux.

2.1.3 Le rôle du stagiaire

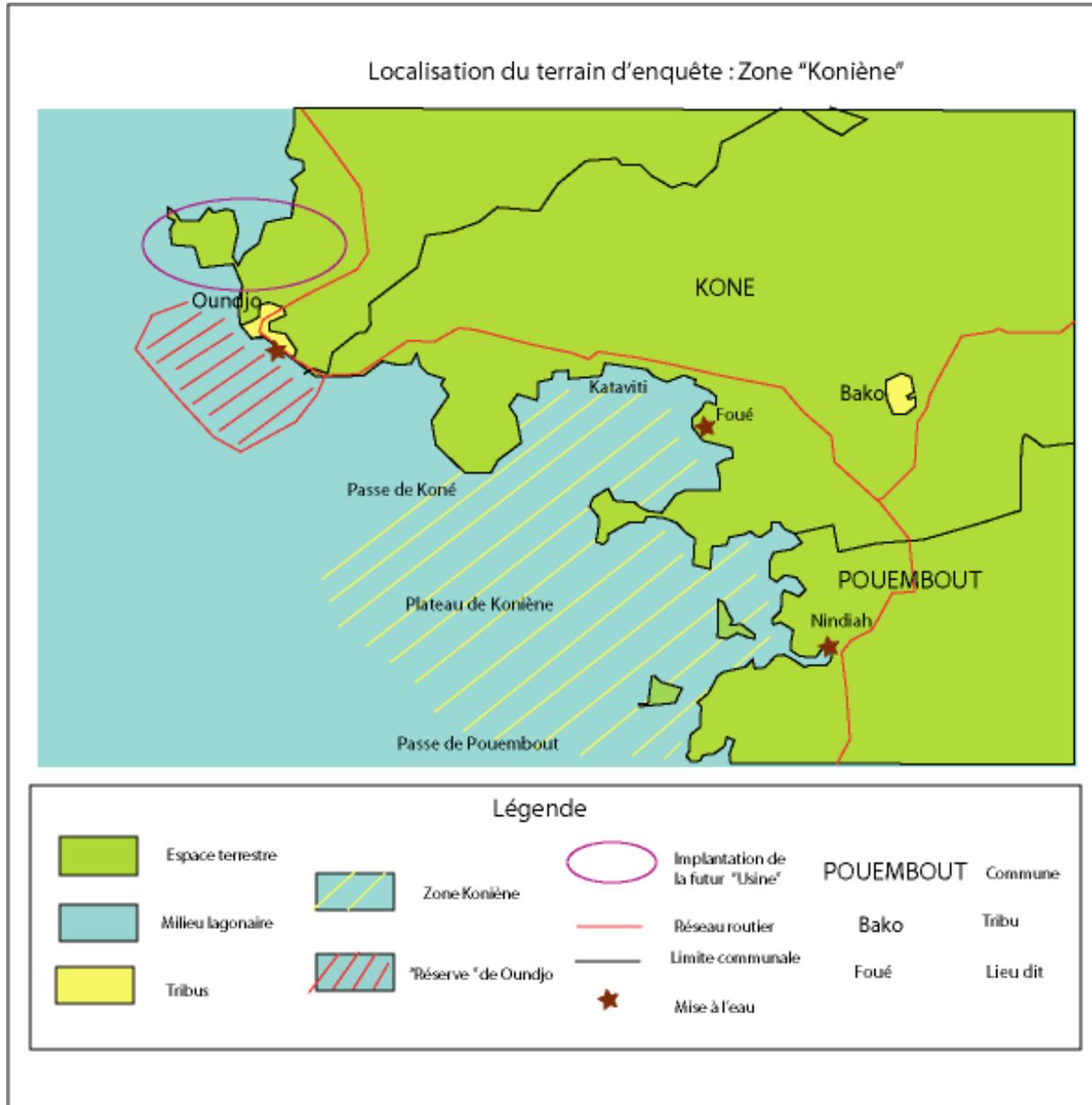
La recherche bibliographique est l'élément d'investigation de base pour multiplier et approfondir les connaissances sur le terrain d'étude et les enjeux dynamiques qui s'y posent.

Site d'étude, une zone côtière «Plateau Koniène», située sur la Commune de Pouembout. Le Plateau Koniène se caractérise par sa richesse en ressource halieutique et reste une zone prisée par les pêcheurs de la région (pêcheurs professionnels et plaisanciers). Selon une enquête effectuée sur cette même zone, les pêcheurs plaisanciers et ceux des tribus ont une perception très différente de l'espace de pêche puisque le rapport à la mer n'est pas vécu de la même façon. En revanche, ils remarquent en effet que cette zone est de plus en plus fréquentée par des pêcheurs professionnels et non professionnels. Avec en parallèle le doublement de la population prévu en 2011 (environ quinze mille personnes en plus), l'ampleur de l'impact est considérable, au risque de modifier le paysage de la zone d'étude et le mode de vie des pêcheurs habitués.

Un site d'étude intéressant où est soulignée d'une part, l'importance de l'activité de pêche et d'autre part l'implantation de « l'Usine » d'extraction du nickel et son impact à la fois sur l'écosystème et le vécu par les pêcheurs. Des changements considérables sur le plan environnemental et socioéconomique sont envisagés. Une zone d'étude qui intéresse différentes institutions (la mairie, les associations, l'IRD, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la Province Nord et autres), afin de se consacrer aux différentes études liées à la

mise en place d'une gestion de la zone côtière, adaptée au contexte local et notamment au mode de vie des pêcheurs.

Figure 6:



Sourc : copyright Gorodé Guilaine

Sur le terrain d'étude, je dois identifier les grandes problématiques. Les pêcheurs enquêtés affirmeront les différents problèmes rencontrés sur la zone de pêche et vont nous faire part de leurs inquiétudes sur les risques de changements déjà présents liés à l'implantation de la future « Usine » et à l'augmentation de la population.

A partir des thématiques soulignées par les pêcheurs sur les difficultés de la pêche par rapport à la ressource, aux techniques de pêche et à l'accessibilité à leur zone de pêche, cela nous permet à terme d'organiser des ateliers participatifs. Les principales difficultés évoquées par les pêcheurs seront abordées sous formes de thématiques autour des ateliers de réflexion participative, à la gestion de la zone côtière.

L'objectif de ces ateliers participatifs est d'aboutir à l'élaboration d'un plan de gestion adapté au mode de vie local des pêcheurs locaux. Par conséquent, l'implication et la participation des pêcheurs locaux aux ateliers sont essentielles pour avancer dans une démarche de réflexion participative.

2.2 Présentation de la zone d'étude : la région Voh-Koné-Pouembout

La zone Voh-Koné-Pouembout (VKP) est située en Province Nord de la Nouvelle-Calédonie et forme les trois premières Communes de cette Province. La zone VKP est un secteur en pleine expansion avec les différentes formes de développement qui émaneront dans les années à venir, tant sur le plan économique que sur le plan démographique, politique et culturel. Tout au long de cette partie nous verrons les différentes étapes à la construction et au développement du secteur VKP.

Figure 7 :



Source : copyright Gorodé Guilaine

2.2.1 Des Accords de Matignon au principe du « rééquilibrage »

Les « Accords de Matignon » ont mis un terme aux conflits² qui ont bouleversé la Nouvelle-Calédonie et ont été le début d'une nouvelle démarche de développement pour résoudre les grandes problématiques du territoire, qu'elles soient économiques, politiques et culturelles.

² Evènements 1984 révolte Kanak

Les Accords de Matignon ont été signés en 1988 par l'Etat, le Rassemblement pour la Calédonie dans la République (ou R.P.C.R) et le Front de Libération Nationale Kanak et Socialiste (F.L.N.K.S). Le but de ces « Accords » était de mettre à profit l'exercice des responsabilités publiques locales par les Kanak, développer et diversifier l'économie et aménager plus harmonieusement le territoire de la Nouvelle-Calédonie. Les « Accords » mis en œuvre de 1988 à 1998, jusqu'à « l'Accord de Nouméa », permettaient pour chaque antagoniste, les non-indépendantistes et les indépendantistes, de faire valoir leurs intérêts notamment s'y préparer et convaincre les Calédoniens sur la solution institutionnelle nécessaire afin de garantir la paix et la sécurité et ainsi comprendre les causes qui ont été à l'origine des revendications des « événements de 1984 ».

Les textes des « Accords de Matignon » prévenaient et mettaient en pratique le développement du Nord du Territoire avec la construction de la « Route Transversale », la Koné-Tiwaka³. Cette première ouverture favorise l'accessibilité à la Côte-Est et à la Côte-Ouest. Ainsi que la création d'une Agence de Développement de la Culture Kanak (ADCK). Elle décrivait également la future organisation institutionnelle, qu'est la provincialisation, partageant les compétences et les pouvoirs de chaque antagoniste sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie. La provincialisation se définit avec la structuration du territoire en trois Provinces⁴ : Un Congrès réunit les trois grandes assemblées provinciales, tout en limitant les compétences de l'Etat, qu'aux pouvoirs régaliens, y compris le droit du travail, l'enseignement au second degré et supérieur, le Territoire au budget, à la fiscalité et aux travaux d'intérêt territorial, les provinces étant compétentes pour tout le reste.

Au cours de ces « Accords », des contrats de développement⁵ ont été mis en place entre l'Etat et les Provinces, ainsi que le Territoire pour enclencher le processus de « rééquilibrage »

³ Route provinciale qui relie les communes de Koné et de Poindimié, qui traverse la chaîne centrale du Territoire, reliant la Côte Ouest et Est de la Grande Terre

⁴ La Province des Iles Loyautés regroupe les territoires des communes de Maré, Lifou et Ouvéa. La Province Sud regroupe les communes suivantes : Ile de Pins, Mont-Dore, Nouméa, Dumbéa, Païta, Boulouparis, La Foa, Moindou, Farino, Sarraméra. Bourail, Thio et Yaté. Et la Province Nord, les communes de Bélep, Poom, Ouégoa, Pouébo, Hienghène, Touho, Poindimié, Penérihouen, Houaïlou, Canala, Koumac, Kaala-Gomen, Kouaoua, Voh, Koné et Pouembout

⁵-Premier contrat pour la période de 1990-1992
-Deuxième contrat pour la période 1993-1997 et prolongé en 1998 et 1999
-Troisième contrat pour la période 2000-2004 prolongé en 2005
-Derniers contrats sur la période 2006-2010

maître mot des Accords de Matignon. Semblables au plan d'Etat-Région, ces contrats cadres pluriannuels s'inscrivent dans des programmes d'aménagement et de développement orientés en priorité vers l'accompagnement du développement de l'agglomération (habitat, adduction d'eau, assainissement...) et le développement social (insertion, prévention de la délinquance, formation).

Afin de mettre en œuvre le processus de « rééquilibrage », les crédits d'investissement de l'Etat dans le Territoire se répartissent pour les trois quarts au profit des Provinces Nord et des Îles Loyautés et pour un quart au profit de la Province Sud, sur la base du budget de 1988. Les crédits de fonctionnement du Territoire se répartissent de deux cinquièmes pour la Province Nord et celle des Îles Loyautés et deux cinquièmes pour la Province Sud.

Le processus de « rééquilibrage » est renforcé notamment par l'accord de Bercy, pour permettre le développement économique et démographique de la Province Nord.

2.2.2 L'accord de Bercy : aboutissement à un rééquilibrage au profit de la Province Nord

Accord signé en 1998 à l'issue d'une négociation entre gestionnaires et propriétaires des sites miniers, situés dans la Province Nord a été nécessaire aux perspectives de développement définies dans les contrats de développement, afin de faciliter le développement industriel de la Province Nord. Il a fait l'objet d'une négociation à la fois politique et industrielle pour mettre à terme le projet de construction de « l'Usine du Nord » afin d'exploiter le massif minier du Koniambo.

Les signataires de ce protocole d'Accord sont la SMSP⁶ (Société Minière du Sud-Pacifique), Eramet (la société mère de la Société Le Nickel), l'Etat représenté par le Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Dominique Strauss-Kahn. Ce protocole aboutissait à un processus d'échange du massif minier de Poum (situé dans l'extrême nord de la Grande

⁶ Société minière appartenant au groupe Lafleur et rachetée en 1990 par la Société d'économie mixte (SOFINOR) appartenant à la Province Nord, dans le cadre du « rééquilibrage ». Le coût total de l'opération est de 1.800.000.000 frs cfp (15.084.220 Euro) dont près de 1.000.000.000 frs d'emprunt (8.380.122,349 Euro) et de prêt-relais, 405.000.000 frs (3.393.949,551 Euro) de l'institut calédonien de participation, organisme né des Accords de Matignon pour favoriser la création d'entreprises dans l'intérieur et les îles, et 402.000.000 frs de fond propre (3.368.809,184 Euro) de la Province Nord.

Terre) et de celui du Koniambo. Un accord qui permet de commencer le développement à la fois économique et urbain de la zone VKP.

2.2.3 L'aménagement urbain de la zone Voh-Koné-Pouembout

La zone VKP axe névralgique de la Province Nord, est au centre d'un développement urbain considérable, constituant le sommet d'aboutissement à la suite des processus d'accords qui ont eu lieu au travers des différentes formes de développement notamment les contrats de développement et la construction de la Transversale, la Koné-Tiwaka.

Un projet d'urbanisme qui reste considérable compte tenu de l'implantation de « l'Usine du Nord » et l'arrivée d'une nouvelle population mais également délicate, du fait de la prise en compte des terres coutumières⁷. Etendues sur une surface totale de 324 000 ha soit 19 % du foncier du territoire. Elles se répartissent en trois catégories : les terres de réserves (232 000 ha), les terres de clans (9 000 ha) et celles de Groupe de Droit Particuliers Local (GDPL) 83 000 ha, réservées uniquement pour des projets économiques. Ces réserves autochtones sont majoritairement présentes en Province Nord et en Province des Iles Loyautés notamment avec un foncier important, la possibilité d'aménagement pour divers enjeux de développement pourrait convoiter plusieurs entreprises de constructions mais les statuts juridiques imposés à ces terres, constituent un obstacle à la mise en valeur des terres.

Cependant, pour favoriser le développement urbain de la région sur les terres coutumières, les GDPL et les terres de droits communs, chaque territoire est ciblé pour différents projets. C'est le cas notamment de la tribu de Bako (tribu de la commune de Koné), qui a privilégié le secteur artisanal sur ses terres coutumières.

Chaque commune aura sa propre fonction, c'est-à-dire que la Commune de Voh se transformera en une zone industrielle ; la Commune de Koné en zone administrative, elle sera la future ville-centre de la région ; la Commune de Pouembout en zone agricole.

Ainsi à terme cette aménagement urbain, favorisera le développement économique des terres coutumières, la construction d'équipements et d'infrastructures nécessaires aux habitants de la région (Construction des écoles, d'une gare routière, d'un stade etc.) et un développement urbain prenant en compte les enjeux de gestion environnementale.

⁷ Territoires indigènes de nature juridiques incommutables, insaisissables et inaliénables

Compte tenu de l'enjeu de développement de la région, la population locale est confrontée aux impacts considérables dus à ce développement, pouvant perturber le mode de vie des habitants locaux même si certains arrivent à s'y adapter. En matière de la préservation durable des activités locales, que sont l'agriculture et la pêche, la Province Nord en est le principal gestionnaire.

2.3 Le rôle de la Province Nord dans la gestion des zones côtières

La gestion des zones côtières en Province Nord est règlementée par le code de l'environnement (CODENV, officialisé le 24 octobre 2008, sous l'entière responsabilité Provinciale.

Ainsi la Province Nord s'engage : *« d'assurer une préservation à long terme et une exploitation responsable et rationnelle des ressources halieutiques de la province Nord, de permettre un développement économique durable du secteur de la pêche et de consolider ses conditions économiques et sociales, il est nécessaire de garantir et de contrôler l'accès à la ressource marine et la bonne utilisation de celle-ci. »* (Règlementation des pêches de 2006)

2.3.1 Le service des pêches et de l'aquaculture

Le service des pêches et de l'aquaculture fait partie de la Direction du Développement Economique et de l'Environnement (DDEE) en Province Nord. Son rôle est de communiquer avec la population locale sur les réglementations relatives à la gestion des zones maritimes. Via les formulaires d'informations pratiques pour informer les pêcheurs locaux sur la réglementation liée aux périodes de pêches ouvertes et fermées ou sur les différentes espèces marines interdites à la capture ou encore à l'information sur les marées (« L'agenda des marées »). Il s'occupe essentiellement des pêcheurs professionnels, c'est-à-dire des personnes qui possèdent une licence de pêche délivrée par ce service.

Il participe également à des programmes de recherches sur la gestion des ressources naturelles, dont le programme COGERON. Régulièrement en contact avec la population locale mais également les pêcheurs de la région, l'aide de ce service a été sollicitée pour prendre contact avec les pêcheurs locaux et les rencontrer sur leur zone de pêche.

Ce stage s'appuie uniquement sur un travail de recherche avec les pêcheurs locaux. Ainsi il est important de présenter les spécificités de l'activité de la pêche locale, l'une des principales passions des habitants de la région.

2.3.2 Les caractéristiques de la pêche locale

La pêche reste une activité majeure en Province Nord et des Îles, tant elle est intégrée dans la culture Kanak. Cependant elle subit d'ores et déjà des transformations remarquables car elle tend de plus en plus vers une activité commerciale que d'autosubsistance. Le cas de la Province Nord est irréversible, du fait de l'implantation de « l'Usine » qui aurait sans aucun doute un impact majeur sur les récifs lagunaires, sur les usagers et sur l'activité maritime. Les risques envisagés sont un impact direct sur les écosystèmes, un changement du paysage de la zone côtière et une pression de pêche sur les ressources de la zone côtière. Une conséquence qui pourrait apporter d'importants changements sur les activités de pêche sur la zone côtière et le mode de vie des pêcheurs locaux.

2.3.2.1 Les trois types de pêches présents en Nouvelle-Calédonie

Il existe trois types de pêches professionnelles présents sur le territoire :

-La pêche lagunaire : pratiquée à l'intérieur du lagon avec des embarcations de petites tailles. Elle se caractérise par la prise de poissons, de crustacés (crabes, langoustes), de mollusques (tel que le troca) et d'holothuries. Les produits pêchés dans le milieu lagunaire, sont destinés au marché local tandis que le troca et l'holothurie sont destinés à l'exportation.

-La pêche côtière : pratiquée à l'extérieur du lagon, avec des navires polyvalents, afin de capturer les poissons de fonds et les poissons pélagiques des eaux territoriales. La totalité de ce type de pêche est destinée au marché local.

-La pêche hauturière ou au large est pratiquée dans la ZEE, à partir de navires palangriers pour la capture de thons (blancs, jaunes et obèses), de marlins, de requins ou d'espadons.

Enfin la pêche de plaisance ou auto-vivrière difficile à quantifier se pratique uniquement dans le milieu lagunaire et est destinée essentiellement à la consommation personnelle.

Les navires armés à la pêche professionnelle doivent disposer d'un permis de navigation, d'une autorisation de pêche professionnelle munis d'une licence de pêche.

Cependant de nos jours, on constate une évolution des engins maritimes utilisés pour effectuer la pêche. En effet, en prenant en compte le niveau de vie des habitants locaux, certains pêcheurs ont les moyens de s'acheter des engins maritimes plus performants, qui leur donnent le droit d'aller pêcher ou se promener à l'extérieur du lagon.

2.3.2.2 Les pêcheurs professionnels et non professionnels :

La pêche, l'agriculture et la chasse sont les seuls activités loisirs et commerciales pour les habitants de la région VKP. Ainsi une personne de la région peut être à la fois pêcheurs, agriculteur et chasseur. A l'exception des habitants des tribus du bord de mer qui ne vivent que de la pêche et de l'agriculture, tel est le cas de la tribu de Oundjo.

-Les pêcheurs professionnels :

Des pêcheurs déclarés auprès des services des pêches et de l'aquaculture en Province Nord et qui possèdent une licence de pêche et un numéro du Répertoire d'Identification des Entreprises et des Etablissements (RIDET). Ceci témoigne de la reconnaissance du statut de pêcheur en tant que professionnel envers les services et les autres pêcheurs. La licence de pêche est renouvelable annuellement et sont inscrit au RIDET, pour les pêcheurs qui n'exercent pas d'activités salariales ou patentées autres que la pêche.

D'après la liste de pêcheurs professionnels inscrits au service des pêches de la Province Nord, sur la zone VKP on dénombre plus d'une soixantaine de pêcheurs professionnels.

Les pêcheurs non professionnels :

Sous le nom de pêcheurs plaisanciers qui pêchent soit en bateau ou à pied. Ces pêcheurs qui n'ont pas de licence de pêche, n'ont pas le droit de vente mais certains pratiquent la vente illégale des espèces pêchées. Une vente illégale pratiquée par des personnes qui n'ont pas d'emplois ou par ceux qui ont un emploi et qui pratiquent une « double activité », les revenus de cette vente illégale servent de revenus complémentaires.

Cependant ces pêcheurs ne pêchent pas n'importe quelles espèces marines. En effet les pêcheurs de la région pêchent en majorité des espèces lagunaires prisées par les consommateurs de la région. Certains pêcheurs en particuliers les professionnels, pratiquent la pêche hauturière pour satisfaire à une demande importante en poisson de fonds. En revanche certaines espèces marines sont règlementées par la réglementation des pêches, interdites à la capture pendant une période. Pour certaines espèces les pêcheurs doivent respecter la taille minimum lors de la capture.

2.3.2.3 Les principales espèces pêchées dans la région

Espèces pêchées destinées à la commercialisation ou à la consommation personnelle/

-Le troca : un gastéropode marin qui vit sur les platiers récifaux lagunaires. Elle se ramasse à la main ou en plongée sous marine, soumise à la réglementation, le diamètre de la coquille ne doit pas être inférieur à 9 cm.

-L'holothurie : appelée concombre de mer ou bêche de mer, est un échinoderme de forme allongée et dont la peau est riche en protéine et en sels minéraux. Uniquement destinée à la commercialisation, elle est éviscérée et bouillie, puis séchée au soleil. La longueur de l'holothurie ne doit pas être inférieure à 30 cm. (Figure 8⁸)



-Le crabe de palétuvier *scylla serrata* est présent principalement sur la côte ouest et au nord de la Nouvelle-Calédonie. Une espèce vivant dans des trous ou sous les racines des palétuviers et est pêchée soit à la main, soit à l'aide d'un crochet ou d'une époussette ou à l'aide d'une nasse. La pêche et la vente des crabes sont interdites du 1^{er} décembre au 31 janvier et la taille minimum de capture ne doit pas être inférieure à 14 cm. (Figure 9⁹).



⁸ Rapport Zonéco sur *État et gestion de la ressource en holothuries de la Grande Terre, Nouvelle Calédonie*

⁹ ROCKLIN Delphine 2006—*La pêche au crabe de palétuvier à Voh. (Nouvelle-Calédonie) : Typologie de la pêche et proposition d'indicateurs.*

-Les poissons lagunaires sont très appréciés par les habitants de la région locale. Pêchés au filet, à l'épervier, à la ligne ou au fusil de chasse sous marine, certaines espèces de part leur fragilité sont interdites à la pêche pour une période définie par la réglementation des pêches.

Les espèces présentées ici sont des espèces lagunaires, majoritairement pêchées par les pêcheurs locaux. Les espèces lagunaires en voie de disparition sont interdites à la pêche, telle que la tortue marine, la vache marine (« Dugong ») etc.

Il serait important également de présenter l'environnement, les écosystèmes que côtoient les pêcheurs locaux. Des écosystèmes qui servent d'habitats aux espèces marines, importantes à leur survie.

2.4 Les spécificités de la zone côtière néo-calédonienne

L'inscription des milieux coralliens et des écosystèmes associés, par l'UNESCO au patrimoine mondial en juillet 2008, témoigne d'une reconnaissance internationale, de leur beauté et de leur biodiversité, notamment par les différents écosystèmes qui la constituent.

2.4.1 Les principaux écosystèmes formant la zone côtière locale

Ces écosystèmes forment la dynamique d'une zone côtière renfermant une diversité biologique considérable. Une riche biodiversité qui témoigne de la beauté de la zone côtière. (Cf. Photos couverture mémoire)

-Les mangroves :

Figure 10 : Mangrove (Commune de Pouembout)



Source : Copyright Gorodé Guilaine

Cet écosystème occupe près de 50 % de la côte néo-calédonienne. Elles protègent les côtes de l'érosion et des tempêtes. Elles jouent aussi un rôle de rétention des sédiments fins et constituent des systèmes biologiques très productifs ainsi que des zones de reproduction pour les multiples espèces.

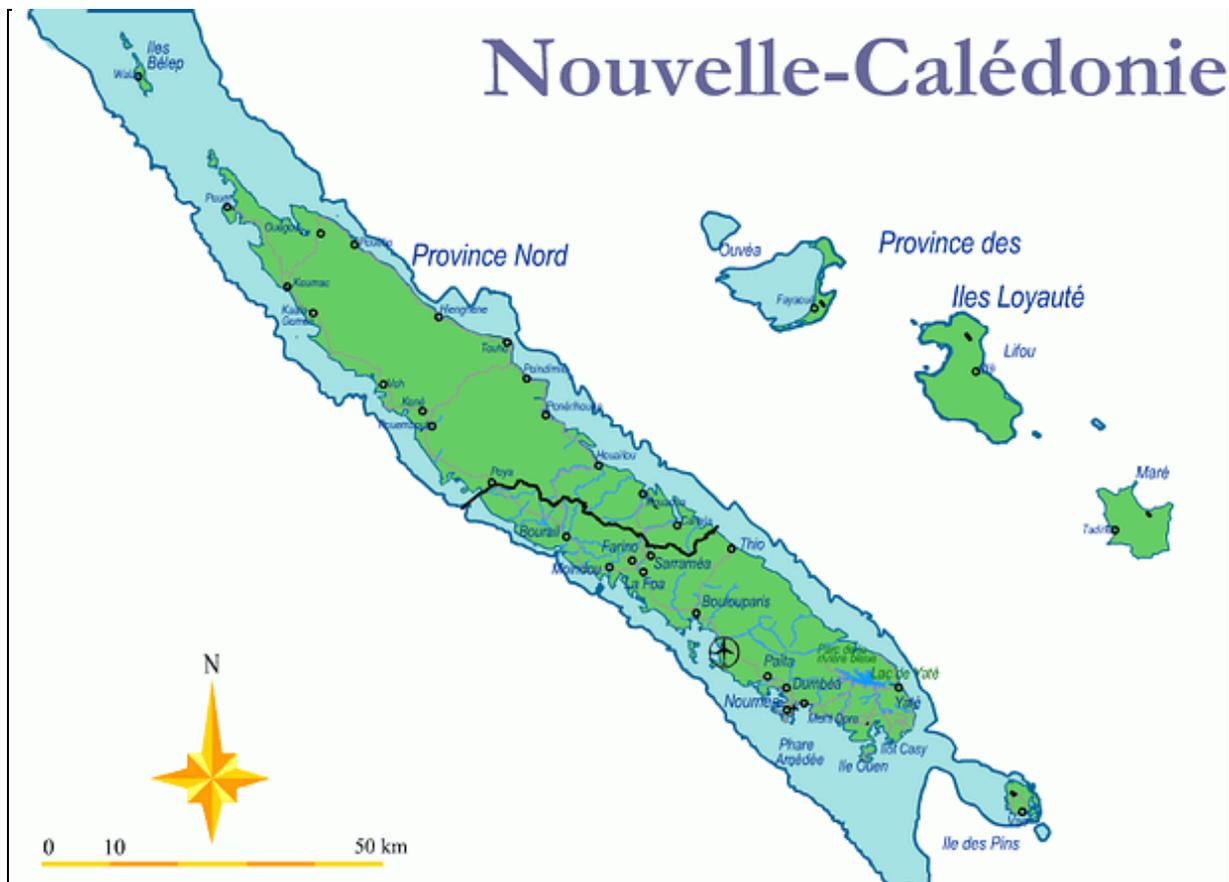
En Province Nord, les communes de Voh, de Koné, de Pouembout, de Ponérihouen et de Poya, présentent des mangroves originales. En effet en Grande Terre, la mangrove se compose de trois grandes espèces de palétuviers : *Rhizophora mucronata*, en bordure de mangrove externe, *Bruguiera eryopetala*, au centre, et *Avicennia officinalis*, petits palétuviers blancs peu serrés, qui se trouvent en arrière de mangrove, à la lisière des marais sursalés à salicornes, *Salicornia australis*, communément appelés salines (Delathière, 1990)

-Les écosystèmes coralliens :

La Nouvelle-Calédonie est entourée d'une des plus grandes barrières coralliennes, après l'Australie. Elle présente l'un des plus grands organismes vivant, une barrière récifale de 1 600 km de long. Elle permet d'alimenter tous les grands organismes marins qu'elle renferme : algues, phanérogames, éponges, cnidaires, mollusques, crustacés, échinodermes, poissons etc. ainsi que les oiseaux de mer.

-Le milieu lagunaire :

Figure 11 : Carte du milieu lagunaire de la Nouvelle-Calédonie



Source : IAC

Le lagon de la Province Nord peut être divisé en deux catégories : le Grand Lagon Nord, loin des terres, et les lagons côtiers Ouest et Est.

Le Grand Lagon Nord (635 700 ha), est situé dans l'extrémité nord de la Grande Terre au sud et le grand passage au nord. Il représente plus du tiers de la superficie des lagons du

Territoire. Ce lagon est plus profond que le lagon Sud et les îlots coralliens y sont quasiment inexistant.

Le lagon côtier Est, délimité par la frontière provinciale au sud et par la passe d'Amos au nord. Les profondeurs augmentent de la côte vers les passes.

Le lagon côtier Ouest, étroit vers le sud et s'élargissant vers le nord, referme de nombreux îlots coralliens en raison de sa faible profondeur.

Dans ces lagons côtiers, les récifs-barrières sont plus proches des côtes, avec des influences anthropiques et des apports terrigènes plus importants. En effet, en comparaison avec le lagon Ouest, les apports terrigènes naturels y sont plus importantes en raison des précipitations plus abondantes sur le versant Est de l'île et la température de l'eau y est nettement plus chaude.

2.4.2 Les impacts naturels et anthropiques sur l'écosystème lagonaire

Comme pour toutes les zones côtières mondiales, elles subissent des impacts autant anthropiques que naturels.

-Pressions naturelles :

- Blanchissement des coraux liés au réchauffement des eaux
- Maladies coralliennes tels que le blanchissement, la maladie de la bande noire et les tumeurs
- Prolifération d'étoiles de mer prédatrices du corail
- Cyclones dont la fréquence et la puissance jouent un rôle important dans la morphologie des récifs

-Pressions anthropiques :

- Apports terrigènes et hypersédimentation dus au déboisement ; au décapage des sols pour l'extraction du nickel et aux incendies. Une gestion des eaux et des programmes de réhabilitation des sites miniers doivent être mis en place afin de diminuer la sédimentation sur les récifs.
- Trafic maritime : vidange des eaux de ballasts et risque d'introduction d'espèces exogènes, pollution par les hydrocarbures.

Dans la région VKP l'impact du futur projet Koniambo inquiète les habitants locaux, en particuliers les pêcheurs locaux dont certains sont nés dans cette région, ont constaté des changements dans le paysage lagunaire. Selon certains ils ne voient plus la couleur des coraux liée à une forte turbidité de l'eau. Notamment, tous constatent une diminution de la ressource et s'inquiètent pour l'avenir notamment avec l'augmentation de la population.

Le travail concerté avec les pêcheurs locaux souligne que même si ces derniers sont au centre des décisions de gestion de la ressource halieutiques, on peut constater que dans l'environnement dans lequel les pêcheurs évoluent est complexe. En effet, les pêcheurs locaux se retrouvent confrontés à plusieurs enjeux qui freinent leurs activités de pêche. Ces trois enjeux nous les avons décrits dans ce chapitre, notamment celui du développement de la région VKP tant économique qu'anthropique, la réglementation des pêches et le classement du milieu lagunaire au patrimoine mondial, sont les grands enjeux locaux et internationaux auxquels les pêcheurs locaux s'y trouvent confrontés. Face à ces enjeux considérables ou se positionne le pêcheur en tant que principal usager de la zone côtière. Comment concilier l'activité de la pêche avec les multiples enjeux économiques, politiques et environnementaux qui s'y développent à proximité de la zone côtière et qui s'inscrivent dans la gestion des milieux côtiers.

3. La construction de la problématique : la zone côtière, un outil de planification dans la gestion durable de l'activité de la pêche

L'environnement côtier constitue un milieu à la fois fragile et convoité tant l'homme a été obligé de la préserver des impacts anthropiques et industriels. Cependant depuis que la zone côtière fait l'objet de nombreuses études par des gestionnaires environnementales pour, à la fois préserver la diversité biologique que renferme la zone côtière et à la fois les activités humaines qui s'y développent, la gestion de ce milieu est devenue très complexe. Cette complexité se traduit par la difficulté de mettre en œuvre une gestion adaptée aux modes de vie des usagers sur la zone côtière. Une gestion intégrée qui prend en compte les connaissances et les idées des usagers, qui s'identifient à ce territoire complexe. Les zones côtières ont une importance physique et humaine définies comme un espace « d'éco-sociosystèmes », centre l'homme en tant qu'usager de la zone côtière, comme acteur qui doit participer à sa gestion. Dans cette partie, c'est de comprendre comment la zone côtière se démarque des autres espaces géographiques, par cette spécificité qui fait d'elle un élément intéressant à analyser.

3.1 Zone côtière définit comme un espace d'« éco-sociosystème »

L'UNESCO (1996) la qualifie d' « *espace composite et complexe, siège d'interactions entre des composantes physiques, biologiques et anthropiques. Les questions soulevées sont toujours liées aux relations existantes entre ces différentes composantes. Le poids respectif des composantes de l'éco-sociosystème côtier diffère d'une région à une autre, engendrant ainsi des situations environnementales très variées selon le degré d'influence du système anthropique sur le système naturel* ». La zone côtière devient un territoire, une systémique où les éléments internes sont en étroites relation formant une dynamique spécifique à la zone côtière, qui anime le territoire.

3.1.1 De la bande côtière, entre terre et mer à l'influence anthropique : une particularité de la zone côtière

Il est difficile de trouver une définition exacte d'une zone côtière, tant elle se définit différemment selon les pays aux travers des lois, des programmes environnementaux et des conventions instaurés pour une définition spécifique à la zone côtière d'un pays.

La zone côtière est considérée comme à la fois le début et la fin de deux mondes, la terre et la mer, elle les associe faisant émerger sur l'une et l'autre de nouvelles spécificités propres à l'échelle locale, qui en font un monde à part entière tant les limites restent invisibles pour savoir où elles commencent et où elles se terminent.

La définition de la zone côtière au travers de cette interface terre-mer, qui est une des particularités de la zone côtière et qui la différencie des autres espaces géographiques, a fait émerger la présence de l'homme, sur les espaces limitrophes de la zone côtière.

D'un point de vue juridique, cette frontière de la zone côtière se traduit par l'existence de deux régimes, un régime maritime et un régime terrestre. Depuis Colbert en 1681, qui affirme le droit de la mer et la liberté de pêcher dans les zones appartenant au domaine de la Couronne, jusqu'à la Convention de Montego Bay signée en 1982 par 124 pays est créé la délimitation d'une bande appelée « *mer territoriale* ». Une bande large de 12 000 marins mesurés à partir d'une ligne de base correspondant à la laisse de basse mer. Les eaux situées en deçà de la ligne de base de la mer territoriale font partie des eaux territoriales de l'Etat.

Mais d'autres définitions s'accordent à définir la zone côtière en prenant en compte son influence réciproque entre la terre et la mer. Cette notion d'influence réciproque définit par la loi américaine de 1972, désigne la zone côtière comme « *les eaux littorales (y compris les terrains qu'elles englobent et recouvrent) et les rivages contigus (y compris les eaux qu'ils englobent et recouvrent) dont l'influence réciproque est importante et qui se trouvent à proximité des littoraux de plusieurs états côtiers* » incluant « *les îles, les zones transitives et intertidales, les marais salés, les zones humides et les plages* ». Cette définition de la loi américaine montre que l'influence réciproque de la zone côtière coté terre s'étend jusqu'à la limite nécessaire au contrôle de l'utilisation des rivages ayant un impact direct et indirect sur les eaux côtières.

En sachant que la zone côtière est un espace très dense où se développent de multiples activités et qui représente le bassin de vie pour les hommes, il est difficile d'appliquer une définition sur une zone côtière car elle se définit de différentes manières, selon le pays et l'échelle d'analyse. Par conséquent, le choix des limites doit se faire selon les spécificités locales de la zone côtière. Dans cette nouvelle représentation de la zone côtière, les critères écologiques et les critères socioéconomiques sont à prendre en compte.

En effet, selon les critères écologiques qui définissent la zone côtière selon la salinité des eaux, des critères biochimiques qui composent les eaux de l'espace littoral notamment « *l'espace où peuvent vivre les espèces marines, du domaine benthique du plateau littoral aux niveaux les plus élevés qui se contentent d'une humectation par les embruns ou d'immersions exceptionnelles.* » (Brigand, 2003).

Et selon les critères socioéconomiques qui définissent la zone côtière selon ses propres usages, notamment celles issus directement de l'utilisation de la zone côtière par l'homme et celles générées par l'encadrement et l'organisation des activités humaines de nature normatives et réglementaires. Selon les estimations de Costanza (1997), les zones côtières qui ne représentent que 6 % de la surface de la Terre, contribueraient à elles seules à 40 % de la valeur économique des services rendus par les écosystèmes de la planète.

Aux travers des différentes définitions multidimensionnelles, la zone côtière trouve son essence au travers de l'interface entre terre et mer et particulièrement l'influence réciproque, qu'elle peut avoir sur l'occupation humaine.

3.1.2 De la notion d'usage au conflit d'usage

La notion d'usage se définit par rapport aux interactions qui existent entre les activités humaines et la zone côtière, en termes d'utilisations et d'effets induits. Les notions d'usage et d'activité se confondent, l'une se construisant à partir de l'autre, montrant la dualité et la complémentarité entre ces deux notions : « *l'usage est tout d'abord le fait d'appliquer, de faire agir (un objet, une matière), pour obtenir un effet qui satisfasse un besoin, que cet objet, cette matière subsiste (utilisation), disparaisse (consommation), ou se modifie (usure)* ». (Pennanguer, 2006). Ainsi cette définition illustre clairement l'aspect utilitariste où l'homme se sert de la zone côtière et l'aspect consommatrice où l'action humaine transforme plus ou

moins fortement, de façon irréversible ou non, la ressource « zone côtière », remettant ainsi en cause sa disponibilité future.

Cependant il est important de faire la distinction entre ces deux notions, où l'usage est présenté comme une opération qui rend la ressource utilisable et l'activité étant la matérialisation pour la transformation de l'opération. Brigand (2003) explicite bien la distinction entre ces deux notions en définissant l'usage comme « *la transformation des éléments de ressources, qu'ils s'agissent de ressources vivantes pour les activités halieutiques, de ressources foncières pour l'urbanisation ou de ressources paysagères pour le tourisme* ».

Mais la notion d'usage se rapporte plus à ses effets sur la ressource de la zone côtière. Ainsi l'on distingue trois grands types d'usages qui induisent des effets sur le potentiel socio-économique sur la zone côtière, au travers d'une dimension temporelle et un degré d'irréversibilité des effets :

-L'occupation où la ressource foncière est utilisée par l'urbanisation, l'industrialisation, le tourisme. Cette usage est limité dans le temps et réversible jusqu' à être irréversible comme par exemple la construction d'une station balnéaire ou d'un port.

-L'extraction où il s'agit de prélever des ressources vivantes ou des ressources minérales renouvelables ou non renouvelables.

-Le rejet car considéré comme interface entre la mer et la terre, la zone côtière est soumise aux influences marines par les courants (marée noire, échouage de déchets) et aux influences terrestres par le déversement des fleuves (enrichissement en sels nutritifs, pollution agricole). Ces influences peuvent être néfastes ou bénéfiques.

Chacun de ces usages caractérise un type d'interactions entre les activités humaines et la zone côtière mais une même activité peut cumuler plusieurs usages de la zone côtière.

Dans la mesure où la zone côtière est un territoire restreint et non extensible, l'apparition de nouvelles activités, et la confrontation entre ces activités peut perturber les activités déjà présentes et remettre en cause leurs modes traditionnels d'organisation et de régulation. C'est le cas par exemple d'une pêcherie où la diminution et la raréfaction de la ressource exploitée,

peut provoquer une compétition d'accès à la ressource, entre les différentes activités et rendant la ressource de moins en moins disponible.

Il existe deux types de conflits rencontrés en zone côtière, soit il est à l'origine d'une compétition entre les activités pour accéder à la ressource, soit il est ici de l'application de règles de gestion régulant l'utilisation de cette ressource afin d'en préserver le potentiel socio-économique.

Par la richesse halieutique qu'elle renferme, la zone côtière est devenue un espace d'intérêts, d'enjeux et de conflits, liés à l'utilisation de ressources qui lui est spécifique où seul l'homme en est responsable.

3.2 La participation des acteurs-usagers à la gestion d'une zone côtière

Dans le contexte où la ressource exploitée par plusieurs activités humaines vient à diminuer et à se raréfier, les usages qui cohabitaient sans trop de problèmes auparavant, se transforment en incompatibilités puis en conflits. Alors apparaissent des stratégies sectorielles, dont le souci est de garantir le droit d'accès à la ressource au détriment des autres activités mais également au détriment d'une gestion globale de la zone côtière.

3.2.1 Les cadres référentiels de la gestion d'une zone côtière

Les relations que les populations locales ont entretenues avec la zone côtière au travers des multiples activités qui s'y sont développées, tout au long de l'histoire, et enfin les enjeux et besoins de ses utilisations actuelles et de ses potentialités futures, que leur procure la zone côtière, sont l'héritage d'une combinaison qui en fait de la zone côtière un système de gestion particulier. Ce système de gestion complexe visant à répondre à des problèmes et des enjeux qui sont apparus les uns après les autres, et qui sont plus ou moins incompatibles entre eux surtout lorsqu'elle essaye de s'adapter au mode de vie de la population locale.

Des systèmes de gestion de la zone côtière très complexes qui l'amène à s'inscrire dans différents cadres référentiels, le principal étant celui du développement durable.

Le concept de la Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC) est issu de la convention de Rio de Janeiro, en 1992 de l'Agenda 21, qui fait du concept de GIZC la démarche qu'il convient d'approprier pour tendre au développement durable des zones côtières. Il n'existe pas de définition exacte de la GIZC mais selon la définition de Denis et Hénocque (2001), la GIZC est « *un processus dynamique qui réunit gouvernement et société, sciences et décideurs, intérêts publics et privés dans la préparation et l'exécution du plan sur la protection et le développement des systèmes et ressources côtières ; elle vise à maximiser les choix à terme, privilégiant les ressources et leurs usages raisonnés et raisonnables* ». Dans cette définition simplifiée, la GIZC vise à regrouper les acteurs de la zone côtière, souvent opposés dans une démarche de gestion commune. Le processus de la GIZC est défini comme une « *nouvelle dynamique sociale* » par l'implication des acteurs, les dialogues entre les décideurs et usagers et la prise de conscience de ceux qui y participent. Elle approche de la gestion écosystémique qui s'appuie sur la théorie des systèmes complexes, elle combine la co-gestion et gestion adaptative (Fontenelle, 2001) voire participative et intégrative.

D'autres référentiels plus ou moins importants sont à prendre en compte dans les initiatives de gestion, c'est le cas notamment de la convention internationale d'Aarhus. Une convention signée le 25 juin 1998 au Danemark, négociée dans le cadre de la Commission pour l'Europe des Nations Unis (CEE-NU) et signé par 40 des 55 pays de la CEE. Elle vise la participation des citoyens au processus décisionnel de l'environnement. Cette convention concerne trois domaines dans l'accès à l'information et la participation des citoyens dans le domaine de l'environnement :

-Le droit d'accès à l'information dans le domaine de l'environnement

-La participation du public au processus décisionnel dans le domaine de l'environnement

-L'accès à la justice dans le domaine de l'environnement

Le fait que ces cadres référentiels de gestion visent à la participation des citoyens au processus décisionnel de l'environnement, place l'utilisateur comme acteur au cœur du processus de gestion de la zone côtière.

3.2.2 L'implication et la participation des usagers comme acteur dans la gestion d'une zone côtière

L'homme définit la zone côtière comme son territoire, tel un espace vécu sur lequel il exerce sa propre activité. Un territoire construit au travers du vécu de celui qui s'est approprié ce territoire et de la façon dont il perçoit la zone côtière et la vit au quotidien. La notion de territoire fait appel également à un sentiment d'appartenance et d'identification culturelle, dont le mode d'appropriation passe surtout par le sens.

- La notion d' « acteur »

Pour qualifier l'ensemble des acteurs participant à un projet de gestion et à un processus de concertation, les anglo-saxons utilisent le terme « *stakeholders* ». Définit sous le terme de « parties prenantes », comprend tous ceux qui dans une démarche démocratique et du fait de leurs compétences, de leurs convictions, de leurs intérêts et capables de s'organiser pour former des groupe d'intérêt, peuvent inciter les décideurs à prendre des mesures conformes à leurs intérêts ou leurs convictions. La notion d'acteur est utilisée pour parler d'un groupe d'individus, d'un individu ou d'une catégorie d'individus, mais la précision dépend du contexte dans lequel l'acteur se définit. Catanzano et Thébaud (1995) précisent que l'acteur se situe sur une échelle allant du niveau de l'individu au niveau du groupe, considérant même un groupe d'individus en un seul acteur ou un groupe d'acteurs : « *pour qu'un groupe d'individus (corps constitué ou collectivité) soit identifié comme un seul et même acteur, il faut que, relativement au processus, les systèmes de valeurs, systèmes informationnels et réseaux relationnels des divers membres du groupe n'aient pas à être différenciés* ». (Roy, 1985) L'individu est donc l'unité de base de la notion d'acteur.

- La participation des acteurs selon leurs interactions au territoire

Il est judicieux de préciser que la participation des acteurs est la principale difficulté de mise en œuvre des initiatives de gestion territoriale. La conduite, le comportement et la réaction des acteurs face à une menace sur leur territoire, ne sont pas les mêmes en particuliers s'ils entretiennent une relation très étroite avec leur territoire, sur lesquels se construisent leurs identités culturelles qui définit leur appartenance identitaire au territoire. La participation des

acteurs se construit à travers les interactions qu'il entretient avec le territoire, les projets de gestion et les autres acteurs. Logiquement, c'est par rapport à trois éléments que les acteurs se positionnent et inscrivent leur participation à la démarche :

-Les enjeux territoriaux. L'acteur se positionne en fonction du type d'usage, des activités qu'il pratique, du degré de dépendance ou de spécificité de ses activités par rapport à la zone côtière. C'est-à-dire que l'existence et la durabilité de ses usages, ses activités dépendent de l'évolution, du développement des territoires sur lesquels se pratiquent ses activités. Un pêcheur dont l'ensemble de l'activité dépend de la disponibilité en poisson est plus sensible qu'un agriculteur à tout événement touchant de près ou de loin l'accès aux ressources halieutiques.

-Le projet de gestion. L'acteur se positionne en fonction des objectifs poursuivis par le projet et de la manière dont il est mené. Il se positionne différemment selon qu'il est favorable ou non au projet et qu'il est en accord ou non avec la manière dont les porteurs du projet pilotent la démarche.

-Les autres acteurs. Une démarche de gestion peut devenir une nouvelle arène pour les jeux d'acteurs déjà en place sur le territoire. L'acteur est amené à se positionner par rapport aux autres acteurs, il s'investit dans la démarche dans un but stratégique vis-à-vis des autres acteurs du territoire.

Ces trois dimensions constituent l'environnement dans lequel les acteurs se positionnent, évoluent et inscrivent leur participation à la démarche de gestion. Les acteurs ne sont pas figés, ils sont sans cesse confrontés aux autres acteurs et se positionnent selon leurs moyens, pour faire valoir leurs préférences.

L'effet de « système-aire » est issu d'un territoire dynamique approprié par l'homme et qui intègre l'imbrication de divers types d'acteurs. Cet effet s'articule à l'intérieur d'un territoire construit socialement, dans laquelle les éléments qui la structurent sont en interactions.

Le système-aire dans un territoire décrit des relations qui soient durables entre les différents éléments acteurs qui développent un réseau de connexion entre eux pour des stratégies, des objectifs communs tout en contribuant au développement du territoire.

Le cas de la zone côtière vue comme un système à l'intérieur duquel les éléments acteurs qui la structurent, notamment les éléments physiques, biologiques et anthropiques, en font une spécificité locale qui lui est propre. Cependant la zone côtière est analysée en tant que territoire de profit pour les hommes qui l'utilisent à leurs propres intérêts.

Cependant malgré les dynamiques physiques et anthropiques qui animent la zone côtière et qui ont fait un territoire complexe, les décideurs politiques et environnementaux doivent prendre en compte les points de vue des usagers. C'est-à-dire travailler, concerter avec eux, afin de mettre en place une gestion équitable pour tous les usagers, adaptée à leurs modes de vie mais aussi aux diverses activités et aux divers usages qu'ils pratiquent.

4. Planification locale des ateliers participatifs : Cadre stratégique et opérationnel

Ce chapitre décrit le cheminement de la mise en place de ces ateliers à la démarche de réflexion participative, autour des enjeux problématiques définis avec les pêcheurs locaux, comme les principaux participants à ces ateliers. En commençant par définir les principales objectifs des ateliers participatifs, s'ensuit une description précise et cohérente sur la définition des thématiques orientées sur les enjeux problématiques auxquels sont confrontés les pêcheurs locaux. Ces thématiques ont servi d'appui pour orienter les discussions entre pêcheurs dans ces ateliers. Une description qui s'appuie également à définir les différentes étapes de la démarche de réflexion, que nous avons préparée même si celle-ci s'est brusquement arrêtée par manque d'implication des pêcheurs aux ateliers. Cet échec de la démarche, nous a contraints à adopter une nouvelle stratégie, celle de l'enquête par questionnaire, directement sur les réalités du terrain, à la rencontre des pêcheurs concernés. L'enquête se basait uniquement sur les attentes des pêcheurs en matière de gestion pour préserver leur activité. A l'issue de ces enquêtes les principales idées fortes ont été mises en avant pour reprendre les ateliers. Et ainsi organiser une réflexion participative sur les enjeux de gestion définis. Une réflexion participative, se basant sur des méthodes d'animation, pour susciter la démarche participative des pêcheurs présents. Au-delà de la réflexion participative, ce chapitre décrit également les dynamiques des acteurs présents aux ateliers, celles de l'animateur et celles des pêcheurs, au travers de leurs comportements mais également au travers de leurs rôles multiples dans ces ateliers.

4.1 Planification et montage des ateliers participatifs : objectifs et étapes des ateliers participatifs

Le développement local est une démarche qui implique plusieurs opérations pour aboutir à des objectifs bien précis et réussir à développer un projet. La démarche participative est un

des éléments de base du développement local qui aide et incite au développement d'un projet. Une forme de développement local qui fait appel à une démarche participative démocratique, d'une stratégie commune vers une responsabilisation commune. L'atelier participatif est une forme de réunion qui se base sur des échanges de points de vue et de perceptions entre les acteurs concernés.

Le développement local est une démarche qui implique plusieurs opérations pour aboutir à des objectifs bien précis et réussir à développer un projet. Certains auteurs définissent le développement local comme :

"Le défi historique du développement local est la démocratisation de l'acte d'entreprendre, enjeu fondamental à la fois économique, culturel et politique" (Duvernay 1989, 8);

"Une nouvelle mentalité, une nouvelle culture [qui] s'inscrit dans un changement lent et en profondeur des mentalités, des modes de raisonnement, des représentations au niveau de l'ensemble de la société" (F. Plassard *in* Commere 1989, 46-47).

4.1.1 La démarche participative, élément de base et d'appui aux ateliers participatifs

La participation est l'élément de base pour animer les ateliers participatifs. Principal objectif, il est important de définir les origines de ce concept. L'atelier participatif est un des éléments de base du développement local qui aide et incite au développement d'un projet. Une forme de développement local qui fait appel à une démarche démocratique, par une stratégie participative vers une responsabilisation. L'atelier participatif est une forme de réunion qui se base sur des échanges de points de vue et de perceptions entre les acteurs concernés.

4.1.1.1 Les origines du concept de la participation

Depuis la fin des années 60, l'évolution du concept au travers de multiples définitions, est vue aujourd'hui tel un concept à la base de la plupart des méthodes d'appuis au développement (recherche développement, développement local, gestion des ressources naturelles). Les origines du concept découlent de trois grands mouvements d'organisations internationales dont l'objectif était de former un contre pouvoir à l'Etat et de prendre en compte les points de vue des populations ayant un rôle d'acteur dans le développement.

La première origine du concept, commencent à partir des travaux sociologiques culturalistes des années 50 aux USA, entrepris par des élites sociopolitiques locales, à l'origine des community organization movement, une approche communautariste américaine. L'objectif étant de créer un contre pouvoir local en s'investissant dans la vie associative et dans des réseaux d'influences.

Cette évolution aboutit dans les pays en développement, à l'approche de Paolo FREIRE (Pédagogie de l'oppressé, 1968), sur la Participative Action Research (PAR), en faveur des populations pauvres et exploitées capables de conduire leur propre réalité, en utilisant la discussion et la recherche participative.

La seconde origine, fait suite à la vulgarisation de techniques agraires des pays du Nord, qui a connu des échecs dans les années 60 et 70. De grandes opérations qui ont fait suite à des demandes d'analyses sociologiques, de prendre en compte les points de vue des paysans et de proposer des solutions à partir des aspirations et des besoins de la population locale. Des méthodes d'outil ont été mises en œuvre pour analyser et comprendre la réflexion des paysans locaux.

Ainsi c'est à partir de ce mouvement que l'approche participative passe du recueil d'information auprès des acteurs locaux à une participation plus active, celle du diagnostic participatif à des méthodes de concertation à l'aide de multiples outils de planification locale du développement.

La troisième origine se décèle dans les évolutions politiques vers la décentralisation. Décentralisation : *"tout acte par lequel un gouvernement central cède le pouvoir à des acteurs ou des institutions d'un échelon inférieur dans la hiérarchie territoriale et politico-administrative* » (Ribot 2002).

La décentralisation est centrée sur les autorités locales et les acteurs locaux dont les premiers doivent rendre compte auprès des acteurs locaux, des actions de développement menées.

Ainsi en France les enjeux communes entre le développement local et la décentralisation se révèlent dans les années 60 et 70 où tous les acteurs conçoivent et mettent en œuvre un projet de développement local et où le projet passe avant le territoire.

Aujourd'hui le concept de la participation jouie d'une reconnaissance internationale dans toutes les institutions de développement. Un concept couramment utilisé dans les Organisations Non Gouvernementales, les Instituts de recherche, les services de l'Etat ou les Experts internationaux. Ainsi les grandes organisations internationales ont leur propre définition du concept :

Pour l'OCDE : *« le développement participatif est le moyen d'une participation plus large de l'ensemble de la population aux activités de production avec un partage équitable du fruit de ces activités. »*

Pour le PNUD : *« le développement participatif est associé au concept plus large de développement humain, processus permettant aux individus d'élargir leurs possibilités de choix et leurs opportunités d'action, et implique ici de permettre aux populations de prendre la responsabilité de leur propre développement et d'influencer les changements de leur propre société. »*

Pour la Banque Mondiale : *« un processus grâce auquel les populations influencent les décisions qui les affectent (empowerment). »*

Connaître les origines du concept nous permet de comprendre comment la démarche de réflexion participative s'est construite, pour permettre aux acteurs locaux d'analyser une situation complexe, dans laquelle ils sont confrontés.

4.1.1.2 Les étapes méthodologiques d'une démarche de réflexion participative

Au travers des ces ateliers les participants sont amenés à se connaître et à échanger leurs idées, leurs connaissances et leurs expériences en tant que leur propre statut, par lequel ils se reconnaissent. C'est en réalité provoquer des échanges entre les personnes afin qu'eux même trouvent les solutions à partir des expériences partagées des uns et des autres. La participation mais aussi l'animation sont les éléments de base qui permettent de dynamiser les ateliers. Une démarche qui implique un plus grand partage des représentations et des enjeux entre les différents acteurs concernés, afin d'améliorer l'efficacité et la pertinence des actions poursuivie (D'Aquino).

Cette définition renvoie aux objectifs fixés des ateliers participatifs, dans lesquels la démarche participative est ancrée. Un moyen de concertation qui laisse libre cours à des discussions axées uniquement sur le sujet traité. Ainsi la démarche participative doit respecter trois étapes distinctes :

-Initier : la population doit exprimer son point de vue, leurs constats, leurs perceptions des besoins et des problèmes. Cette initiation passe par l'effort d'adopter un dialogue adapté à la société locale.

-Lancer : c'est-à-dire aider à mettre en place une concertation. En particulier comprendre les points de vue de chacun et reconnaître la légitimité des choix stratégiques et du positionnement de chacun. Egalement s'entendre sur des enjeux en communs et se lancer dans la recherche de solutions en imaginant tous les chemins possibles

-Accompagner : la construction d'un projet collectif, par une évolution des capacités (savoir, comportements, pouvoirs). La construction d'un projet collectif, planifié s fait notamment par étapes : du diagnostic participatif à la mise en œuvre d'un cheminement possible à l'aide des différents types d'outils du diagnostic et des multiples supports.

Au final, la démarche de réflexion participative entreprise auprès des acteurs locaux doit aboutir à des évolutions observées dans le comportement des acteurs locaux, face à une situation complexe. Ainsi une évolution dans la capacité des acteurs locaux à analyser un problème complexe auquel ils s'y trouvent confrontés. Ces évolutions dans le comportement des acteurs locaux s'orientent :

-Vers un changement social : évoluer les rapports entre individus pour de meilleures actions et décisions.

-Une amélioration des processus de décision en situation complexe : face à une situation complexe, une situation de changement, le processus participatif est utile pour construire une perception commune. A savoir une légitimité des savoirs et des perceptions de tous les acteurs. Un processus qui mène à une légitimité « managériale », la capacité de prise en charge d'une question donnée pour l'amélioration de l'efficacité de l'assise sociale, culturelle, économique et politique de la société

-L'apprentissage de nouvelles capacités : Une plus grande ambition des acteurs à influencer les politiques publics en amont directement au sein du processus de décision.

Les ateliers participatifs constituent un outil pour une population donnée de faire entendre sa voix. C'est un lieu d'échange et de concertation maîtrisable par les gens.

Le concept de la participation repose fondamentalement sur la notion d'un partage entre deux groupes, les intervenants extérieurs et les acteurs locaux. Selon les cas et les approches, l'agent extérieur, facilite, concrétise ou intègre, le point de vue de l'acteur local dans le processus de développement (Chauveau 1994, Houée 1996).

La démarche participative entreprise dans les ateliers, permet à l'animateur qui préside et oriente le débat, de voir émerger un petit groupe d'acteur, capable d'organiser les ateliers et de prendre en mains les directives de la démarche participative.

4.1.1.3 Reconnaissance d'un « groupe leader »

Le « groupe leader » se caractérise par un groupe d'individus qui participe à l'atelier et qui peut représenter une force d'appui. Le rôle essentiel de ce « groupe » est de présider l'assemblée et être capable de prendre des décisions au nom de la communauté qu'il représente.

Le regroupement des acteurs en atelier permet entre autre, de sensibiliser les individus à former ce « groupe leader ». Dans ces ateliers collectifs, où tous les acteurs se réunissent dans le même but pour partager et discuter de ce qu'ils ont en communs, l'activité de la pêche, il

est plus facile de repérer les quelques individus, qui portent un grand intérêt à un projet de développement et qui ont la capacité et la motivation pour y contribuer.

Ce « groupe leader » se démarque des autres de par son comportement et ses attitudes afin de renforcer leur statut légitime au sein des ateliers. Son statut de légitimité peut se rattacher à sa fonction professionnelle en tant que responsable dans n'importe quel domaine ou de par ses propres expériences par le vécu.

Le « groupe leader » représenté dans ces ateliers participatifs concerne les pêcheurs, des acteurs sur laquelle la dynamique participative, s'appuie et en dépend.

4.1.2 Les principales étapes des ateliers participatifs : support de commencement aux ateliers

La mise en place et l'organisation des ateliers impliquent indéniablement un investissement en temps afin d'initier la démarche participative. Il s'agit notamment d'informer et d'impliquer les personnes concernées et ensuite d'enclencher le processus à partir des thèmes fédérateurs impliquant un questionnement de fond pour les personnes concernées.

D'emblée pour commencer ces ateliers participatifs, il a été nécessaire d'expliquer le déroulement et l'organisation de ces regroupements aux pêcheurs. Ces derniers principalement concernés et invités, devaient comprendre le but de ces ateliers, à savoir quels enjeux allaient être abordés et en quoi ces ateliers leur seraient bénéfiques aussi bien pour eux que pour nous.

Pour préparer ces regroupements, il était important de fixer les limites en termes du nombre de participants et effectuer une typologie des acteurs participants et leurs pratiques de pêche. La démarche d'atelier étant de pouvoir gérer les discussions et ainsi éviter que les discussions soient trop générales et s'écartent du sujet principal des échanges.

La représentativité des personnes qui participent à ces ateliers est essentielle. Car cela permet d'avoir des points de vue et des propositions diverses sur la diversité des usages de la pêche par les différentes catégories de pêcheurs.

Cette réunion d'information a été l'occasion de mieux connaître les pêcheurs présents et d'apprécier leur degré de motivation à participer aux ateliers. En effets, ces pêcheurs n'hésitaient pas à défendre leurs intérêts tout en légitimant leur statut de pêcheur de la région.

Dès la première réunion d'information, les pêcheurs sont informés à la fois sur le projet d'étude suivi dans le cadre du programme COGERON et des grandes problématiques définies au travers d'une enquête¹⁰ effectuée récemment dans le secteur VKP. Cette enquête se rapportait de connaître les perceptions et les représentations des pêcheurs de leur zone de pêche, le lagon. De connaître leurs modes de vie à partir de leur pratique de pêche quotidienne, une pratique exercée en majorité par les habitants de la zone. Dans cette partie, il serait important de mettre en valeur les grandes problématiques tirées de ces enquêtes afin de suivre l'aboutissement des choix des thèmes intéressants abordés dans les ateliers.

4.1.2.1 Enjeux problématiques des pêcheurs locaux comme outils de cadrage aux ateliers

Les grandes problématiques analysées à partir des entretiens individuels constituent des points forts et de support de réflexion pour cadrer les ateliers. En partant des constatations faites au travers des enquêtes à l'aide de cartes, le zonage à dire d'acteurs¹¹, cela a permis de comprendre l'organisation socio-spatiale des usagers de la pêche sur la zone VKP. Ces derniers composent deux communautés de pêcheurs qui utilisent deux zones de pêche distinctes. Logiquement, ces pêcheurs pêchent à proximité de leur habitation :

¹⁰ Référence : Rapport de LASSEIGNE dans le cadre du programme Cogéron

¹¹ (ZADA) Une méthode d'analyse cartographique qui a pour principe de « représenter sur une carte synthétique la structuration et la stratification de l'espace municipal résultant de deux types d'informations :

-Celles recueillies au cours d'enquêtes auprès de personnes ressources, choisies en fonction de leur connaissance et tout ou partie de la zone ;

-Les connaissances scientifiques relatives à la zone d'étude, principalement les ressources naturelles, les infrastructures et la distribution de la population »

- **Appropriation de la zone de pêche**

-Au nord, les pêcheurs de **Voh, Témala et Boyen**¹² (VTB) qui pêchent entre les tribus de Gatope et de Oundjo au sud et le village minier de Ouaco au nord.

-Au sud, les pêcheurs de **Koné, Pouembout et Baco**¹³ (KPB) qui pêchent entre la réserve d'Oundjo au nord et la presqu'île de Pindaï au sud.

La zone KPB est la zone sur laquelle mon étude se concentre, appelée zone Koniène. Les pêcheurs plaisanciers sont majoritairement représentés dans cette zone d'étude. Les déplacements des pêcheurs en bateau sont limités par la « réserve » d'Oundjo¹⁴. Ici nous nous confrontons par la présence de deux communautés qui s'approprient l'espace maritime de manière différente. D'un côté il y a le droit de la mer français qui bénéficie seul d'une reconnaissance officielle, et de l'autre la zone de réserve maritime Kanak qui n'est pas reconnue par la Province, c'est-à-dire par l'administration.

Mon enquête sur la zone KPB, m'a permis de confirmer ce qui a été évoqué jadis par les autres enquêtes sur les pêcheurs de la zone VKP. L'accessibilité à la zone de pêche se fait d'une manière logique. Ceci est lié au choix du pêcheur qui choisit sa zone de pêche en fonction de la distance à parcourir entre son lieu d'habitation et la mise à l'eau, le débarcadère. Par conséquent, le choix du lieu de pêche se fait à proximité de la mise à l'eau.

La mise à l'eau de *Foué* situé à proximité du village de Koné, est majoritairement utilisée par les pêcheurs de la zone KPB. D'après les pêcheurs de la zone, contrairement aux autres débarcadères implantés dans la zone, celui de *Foué* est plus facile d'accès pour se rendre sur la zone de pêche peu importe la marée, basse ou haute. Les autres sites existants parfois utilisés par les pêcheurs sont : *Kataviti*, située à la sortie du village de Koné en allant vers le Nord de la Grande Terre, la plage *Franko*, et celui de la rivière de la *Nindia*, situés à proximité du village de Pouembout. Ces deux sites sont souvent utilisés par les pêcheurs de Pouembout.

¹² Commune et tribus du Nord de la zone VKP

¹³ Communes et tribu du sud de la zone VKP

¹⁴ Tribu de pêcheur, qui s'est approprié une zone de pêche exclusive située en face de la tribu. Ce territoire appelé « réserve de Oundjo » est interdite à toute personne étrangère.

La mise à l'eau de *Foué* semble être le point de repère pour les pêcheurs et son accessibilité par la route révèle une ouverture vers le lagon beaucoup plus large.

Les pêcheurs choisissent également leur zone de pêche en fonction de la ressource poissonnière qu'ils souhaitent pêcher. Ce sont des zones de pêche qu'ils connaissent et qu'ils peuvent pêcher les variétés de poissons à leur choix. L'appropriation de la zone de pêche par les acteurs signifie qu'ils s'identifient à une zone de pêche sans exclure les autres usagers de cette dernière. L'appropriation se révèle également au travers des représentations que le pêcheur se fait de sa zone de pêche tel un espace vécu.

L'organisation de pêche des pêcheurs est régulée par une gestion formelle mais également informelle.

- **Modes de gestion : gestion formelle et informelle**

La gestion formelle s'appuie sur des règles de droit écrit instituées par la Province Nord, constituant ainsi la réglementation de pêche applicable au sein du territoire provincial. Celle-ci se renforce par la reconnaissance de la richesse halieutique du milieu lagunaire et de la fragilité de la ressource et notamment les ressources qui sont de plus en plus exploitées. L'existence des organisations locales représentées par un syndicat d'initiatives et deux associations :

-Syndicats d'initiative de Koné et de Voh, crée en 1983 et 2005. Ils organisent annuellement des concours de pêche au gros à l'extérieur du lagon.

-Association « Albacore Club » crée en 2006, organise des concours de pêche au gros dans toute la Province Nord.

Les règlements institués au concours de pêche par la Province, précisent les espèces pouvant être capturées et leurs poids minimum.

-Association BOTEVO crée en 2008, regroupe les pêcheurs professionnels et non professionnels du village de Voh et des tribus de Témala, Boyen et Gatope¹⁵. Les pêcheurs se regroupent pour discuter des problèmes qu'ils rencontrent dans leur pêche quotidienne.

¹⁵ Tribus situés dans la commune de Voh

La réglementation qui n'est pas appliquée par certains pêcheurs fautes de contrôles, les pêcheurs aux mêmes ont recourt à la surveillance informelle. Cette surveillance informelle intervient lorsque la réglementation n'est pas respectée. Elle se traduit notamment par des poursuites, des menaces et par la dégradation du matériel. C'est le cas notamment des pêcheurs de la tribu de Oundjo, qui se manifestent au travers de ces actes pour faire respecter leur « réserve » par les autres pêcheurs qui y viennent pêcher.

Si le pêcheur est impliqué dans le processus de gestion locale, il est avant tout usager de la zone, porteur d'enjeux puisque qu'il partage ses connaissances, ses représentations et ses perceptions lors des entretiens individuels. Considéré comme acteur par ses pratiques et sa motivation à participer à la gestion formelle, tout en participant à une concertation collective et en étant l'acteur principal des actions à venir. Au final, le pêcheur devient décideur car il est impliqué dans la prise de décision qui ne peut exister sans son implication.

Sur son territoire de pêche, le pêcheur est considéré comme un acteur primordial et est en interaction avec les différents éléments qui structurent son mode de fonctionnement.

- **Etats de changement et d'évolution liés au développement de la zone VKP**

En vue de l'implantation d'une usine appelée couramment « l'Usine du Nord »¹⁶ dans le secteur VKP, les retombées économiques et anthropiques sont telles, que les inquiétudes des pêcheurs locaux se ressentent de plus en plus au sujet de l'état de la ressource qui diminue. Même si le pêcheur revient toujours avec du poisson, celui-ci est de plus en plus rare tant le pêcheur est obligé de mettre du temps pour le trouver.

Ces inquiétudes s'expliquent par les pêcheurs non responsables qui ne respectent pas la réglementation et qui pêchent en toute illégalité. Les impacts industriels sont liés en partie par la construction de l'usine et en particulier le dragage du chenal actuellement en cours. Selon les pêcheurs, ce dragage est à l'origine d'une forte turbidité dans le lagon provoquant la fuite des poissons ou sa disparition au bord des mangroves. Par conséquent, ce développement considérable et important nécessite, un traitement des déchets et des eaux pour limiter les

¹⁶ Grand projet métallurgique signé en 1995 entre la Société Minière du Sud Pacifique appartenant à la Société d'économie mixte la SOFINOR sous contrôle de la Province Nord et la grande société privée canadienne du nickel FALCONBRIGE au titre du « rééquilibrage » entre le nord et le sud de la Nouvelle-Calédonie. Ce grand projet métallurgique est en construction actuellement en Province Nord.

risques de pollution. L'arrivée massive d'une nouvelle population estimée à environ quinze mille personnes sur la zone VKP, reste aussi un souci majeur pour les pêcheurs locaux.

Cet état de changement constaté sur une longue période et les impacts à venir sont irréversibles, changeant totalement le mode de vie des pêcheurs locaux.

Les points forts évoqués précédemment comme problématique pour les communautés de pêcheurs, sont des points d'appuis sur lesquels les ateliers se structurent. Ils permettent d'ouvrir la phase de diagnostic autour des thématiques intéressantes et nécessaires pour sensibiliser et impliquer les pêcheurs dans la démarche, celle des ateliers participatifs.

4.1.2.2 Le diagnostic participatif : D'une approche collective à une approche individuelle

Le diagnostic peut se faire en plusieurs étapes mais en général il comporte trois étapes :

Celle d'une auto-analyse des personnes concernées et de la réalité du terrain sur laquelle elles opèrent. Ainsi elle engage les personnes concernées *« dans une dynamique de changement que la démarche de planification doit faire évoluer vers un mouvement de développement local »*. Elle consiste *« à créer les conditions d'une implication des personnes concernées dans l'analyse de sa propre réalité, au présent, au passé et au futur pour en retirer un constat mobilisateur... »*. Une analyse qui se base sur les problèmes et difficultés posées et sur les solutions pouvant être proposées.

Ensuite, il s'agit de traiter et interpréter les informations à l'aide de méthodes de travail pédagogique, où les informations recueillies sont restituées sous forme de diagramme ou de schémas, en les classant comme causes, conséquences et solutions.

La troisième étape doit être sujette à des discussions dynamiques autour de ces informations restituées. Les personnes concernées peuvent suivre l'évolution du diagnostic et le cheminement de réflexion autour duquel s'est fondé le diagnostic.

Les discussions suscitées par la restitution permettent au final de recueillir des propositions de solution aux problèmes identifiés.

Cependant, toutes les démarches participatives ne suivent pas correctement ces étapes du diagnostic participatifs, car il peut ne pas être approprié au contexte dans lequel il est utilisé, tout dépend de la manière dont les acteurs le comprennent.

Du diagnostic « interne » au diagnostic « externe »

Le diagnostic « interne » consiste à recueillir et restituer des informations à l'occasion de réunion ou d'entretien de groupe.

Les pêcheurs ayant compris la démarche participative, le diagnostic pouvait commencer. Le diagnostic est un état des lieux sur les difficultés et les contraintes liées à la pêche dont l'objectif était de faire participer les pêcheurs tout en s'impliquant dans la démarche.

Un état des lieux par rapport aux enjeux problématiques définis précédemment, des problématiques bien définies comme points forts servant à cadrer les ateliers. A partir de ces quatre thèmes d'ouverture :

-Pêcheurs usagers : connaître toutes les caractéristiques de sa pêche notamment le type de pêche, la fréquence de pêche et son point de vue sur l'évolution de sa zone de pêche. L'objectif est de savoir précisément comment ils se définissent en tant que pêcheur et en même temps, de remarquer la place du pêcheur participant parmi les autres présents comme un pêcheur légitime, comment et pourquoi ?

- Ressources : Connaître notamment les ressources pêchées, leurs zones de pêche mais également connaître les difficultés qu'ils peuvent rencontrer pour une espèce pêchée ou sur leur zone de pêche habituelle.

-Mode de gestion : Ce thème s'appuie sur leurs idées, leurs points de vue et leurs connaissances en tant que pêcheurs de la zone. On cherche à savoir le mode de gestion proposé qui puisse résoudre les contraintes et qui soit adapté aux modes de vie des pêcheurs locaux.

-Mises à l'eau : Elles sont les principaux sites d'accès à la mer et le plus fréquemment utilisées par les pêcheurs. Cependant l'accès aux mises à l'eau peut engendrer de nouvelles contraintes, qui pourraient constituer de nouvelles problématiques autour desquelles il serait intéressant de s'y informer.

Pour commencer ce diagnostic avec le premier thème d'ouverture, le principe était de leur poser des questions simples et compréhensibles sur la pêche, à l'aide de post-it sur lequel ils auraient à inscrire leurs idées :

Exemples :

- La pêche c'est quoi ?
- Qu'est-ce qui vous motive à aller à la pêche ?
- Ou et d'où ?
- Quels sont les côtés positifs de la pêche ?

Ces questions simples permettaient d'orienter la discussion et de connaître l'identité du pêcheur autrement dit le statut légitime de l'acteur. Ces échanges de point de vue ne peuvent se faire qu'à l'aide d'un simple exercice de travail, celui de noter pour chaque question sur un post-it, 2 ou 3 idées. Ces supports écrits (post-it) seront classés selon le thème abordé et débattu.

Le diagnostic participatif et collectif pouvait commencer que si le nombre de pêcheurs présents à l'atelier, était suffisant pour alimenter et apporter plus de données d'informations au diagnostic. Par conséquent, nous avons déduit que le nombre minimum de participant devait se situer entre six ou sept pêcheurs.

Aux deux ateliers prévus initialement afin de mettre en œuvre le diagnostic, seulement trois pêcheurs avaient successivement assisté. Le faible nombre de pêcheurs présents nous à contraint à changer de stratégie, notamment à l'aide d'entretiens individuels auprès des pêcheurs, à leur domicile et sur leur zone d'activité. Donc à entreprendre un diagnostic « externe ».

Le diagnostic « externe » se basait uniquement sur l'observation et l'enquête par questionnaire. L'objectif de la démarche étant de connaître les difficultés des pêcheurs sur leur pratique de pêche, et les solutions de gestion qu'ils proposaient afin de résoudre les difficultés dans le but de préserver le milieu lagunaire et de préserver leur activité. Au travers de ces enquêtes, j'étais amenée à leur expliquer le principe et les objectifs de ces ateliers participatifs.

A l'issu du bilan-diagnostic, les acteurs concernés doivent être capables de réfléchir et de proposer des solutions de gestions aux difficultés rencontrées et qui constituent une priorité. Le recueil des propositions de solution demande un investissement considérable pour ordonner et classer ces informations afin de faire apparaître les idées fortes appuyées par les acteurs et qui restent prioritaires pour eux.

4.1.3 Vers une approche individuelle : la phase de proposition de solution à partir d'entretiens individuels

Les difficultés d'organisation et le peu de participants présents aux ateliers nous a contraint à supprimer l'étape du diagnostic « interne », et de passer directement à l'étape de proposition de solution, à partir d'un diagnostic « externe », dans une approche purement individuelle. L'approche individuelle consiste à rencontrer les pêcheurs individuellement sur leur zone de pêche ou à leur domicile. Une manière de faciliter les échanges d'idées et de nouer une relation de confiance avec le pêcheur enquêté, afin qu'il puisse comprendre en quoi consiste les ateliers participatifs.

4.1.3.1 L'élaboration du questionnaire d'enquête

En sciences humaines, la recherche documentaire, l'observation, le questionnaire et l'entretien sont les quatre grands types de méthodes pour la production des données du sujet problématique mis en cause. Seules le questionnaire et l'entretien sont sources de données uniquement verbales. Ce sont deux méthodes différentes dont les résultats obtenus et analysés ne sont pas les mêmes, puisqu'ils n'ont pas les mêmes objectifs, les mêmes avantages et les limites et problèmes différents.

L'enquête par questionnaire, reste une méthode appropriée pour aborder le principal sujet d'étude et connaître l'activité de la pêche au travers du mode de vie, des comportements et des points de vue des pêcheurs enquêtés, face au développement actuel auquel ils font face.

Indispensable pour commencer les ateliers, l'enquête par questionnaire permet d'aborder les grandes problématiques liées aux formes de développement autour de la pêche, mais aussi de prendre en compte des modes de gestion proposés par les pêcheurs qui connaissent très bien le milieu lagunaire.

Le questionnaire doit être élaborée et cadrée autour de la problématique, autrement dit la pratique de la pêche dans le secteur et la mise en œuvre d'une gestion avec les pêcheurs de la zone d'étude. Par conséquent, le choix de la thématique, la zone d'étude délimitée et les principaux acteurs mis en cause au travers de la problématique, sont les éléments moteurs à l'élaboration du questionnaire d'enquête. L'activité de la pêche définie comme une activité à la fois commerciale et d'autoconsommation, est au cœur des problématiques et des enjeux dynamiques liées au développement économique de la zone VKP. Sa pratique est également définie par une réglementation qui soit applicable et respectée sur la zone de pêche, en matière d'usage.

J'ai choisit le questionnaire à questions ouvertes, dans laquelle la personne enquêtée va pouvoir formuler lui-même la réponse mettant à disposition de l'enquêteur, beaucoup plus d'éléments et d'informations à traiter et analyser contrairement à un questionnaire fermé.

Les questions s'orientent directement sur l'activité de la pêche, le principal sujet d'étude, à savoir l'identité du pêcheur, les ressources exploitées, les techniques de pêche utilisées, l'accessibilité au lagon et au rôle des institutions dans la gestion halieutique. Ce questionnaire ouvre la réflexion sur sa participation à la gestion du lagon tout en proposant ses idées de modes de gestion pour résoudre les contraintes liées aux différentes catégories énoncées ci-dessus.

- Le choix des lieux d'enquêtes orienté uniquement sur la zone Koniène

Les premiers ateliers organisés au tout début de mon stage, ont été une opportunité pour prendre contact avec les pêcheurs. Le choix des lieux d'enquêtes s'est fait auprès des pêcheurs qui fréquentent régulièrement la zone Koniène.

-Au domicile

L'activité de la pêche a fait l'objet de plusieurs études en Province Nord notamment avec l'IAC, la DDEE et l'IRD. Je disposais d'une liste de contact de pêcheurs professionnels et non

professionnels de VKP qui avaient été enquêtés. La prise de contact s'est fait directement par téléphone pour leur demander un entretien souvent à leur domicile.

-A la mise à l'eau

Pour accéder à la zone Koniène, les pêcheurs de KPB utilisent fréquemment la mise à l'eau de Foué, car elle est mieux accessible en mer peu importe la marée. Ainsi je me pointais souvent à cette mise à l'eau au retour de pêche

-Tribu de Oundjo

La tribu de Oundjo, une tribu du bord de mer, où les pêcheurs se sont approprié la zone lagunaire en face de leurs terres coutumières. Cette zone de pêche lagunaire dite « réserve d'Oundjo » s'étend de la pointe de Vavouto de l'usine du Nord à la passe de Koné. Ces pêcheurs de tribu pour la majorité tous reconnu comme pêcheur professionnel, vont régulièrement sur le Plateau Koniène pour ramasser la bêche de mer ou pêcher d'autres ressources lagunaires.

Trois ou quatre entretiens se sont tenus à l'IAC et sur les lieux de travail de pêcheurs non professionnels.

En un mois et demi, 30 pêcheurs professionnels et non professionnels de Koné-Pouembout et d'Oundjo ont été enquêtés, dont 10 pêcheurs professionnels et 20 pêcheurs non professionnels qui pêchent régulièrement sur la zone Koniène. Au total, 20 pêcheurs résident dans la commune de Koné, 4 pêcheurs de la commune de Pouembout, 6 pêcheurs de la tribu de Oundjo et 1 pêcheur de la tribu de Gatope. La majorité des pêcheurs enquêtés résidaient sur la commune de Koné.

A l'issue de cette enquête, les principales idées proposées par les pêcheurs enquêtés, ont été classifiées et ordonnées par thème.

4.1.3.2 Les principales idées fortes retenues : solutions aux difficultés rencontrées dans l'activité de la pêche

Ces idées forces, concernent les solutions de gestion proposées par les pêcheurs enquêtés, pour résoudre les contraintes rencontrées dans l'activité de pêche mais également pour répondre à des besoins nécessaires, mentionnés par les pêcheurs. Ces pêcheurs qui ont apporté leurs idées, sont des habitants de la région qui pêchent régulièrement, confrontés au développement de la région. Ainsi en répondant au questionnaire, ils participent activement à la démarche de gestion, pour préserver l'activité de pêche mais également conserver les ressources halieutiques du milieu lagonaire, pour les générations futures. En collaborant avec les pêcheurs locaux, leurs savoir-faire, leurs connaissances et leurs expériences en tant que pêcheur, est ici pris en compte, pour connaître et comprendre les idées reçues adaptées à leur mode de vie local.

- Mise en place d'une poissonnerie

L'idée d'une mise en place d'une poissonnerie dans la région, a été perçue comme un besoin nécessaire, pour satisfaire les demandes de la population locale, mais aussi pour accéder à un marché de proximité accessible à la population locale.

Sur 30 pêcheurs enquêtés, 14 pêcheurs professionnels et non professionnels ont mentionné l'idée d'une poissonnerie. A partir de ces questionnaires, il fallait que les pêcheurs enquêtés développent un peu plus cette idée de poissonnerie. C'est-à-dire selon eux qui serait en mesure de mettre en place cette poissonnerie et décrire comment elle pourrait s'organiser, tenant compte du contexte local, des difficultés et des besoins nécessaires des habitants locaux.

Selon les dires des pêcheurs enquêtés, voici comment pourrait se présenter l'implantation d'une poissonnerie dans la région :

Elle pourrait être tenue par des pêcheurs professionnels, en recevant des financements d'aide de la Province Nord, et en entretenant une relation partenariale avec des sociétés de poissonnerie du Territoire. Une poissonnerie qui serait à la fois un centre d'achat et de stockage pour l'écoulement et le ravitaillement des produits pêchés. Elle permettrait

également l'approvisionnement des écoles, des internats, des services publics, ou des cantines en de la région, en poissons frais.

Un pêcheur a mentionné la mise en place d'un point de vente de poisson dans des communes où la pêche est essentielle, et de les équiper d'une chambre froide pour le stockage du poisson pêché. Cette chambre pourrait être mise en place par la mairie.

Deux pêcheurs professionnel de la tribu, a proposé l'idée de pouvoir avoir un colporteur régulier qui achèterait le poisson dans les tribus de la région pour les vendre sur la côte Est.

La mise en place d'une poissonnerie permettrait de résoudre quelques difficultés et de répondre à la demande de la population locale. Cette poissonnerie pourrait diminuer l'activité de la pêche et permettre à certains habitants d'avoir du poisson frais directement à la poissonnerie et l'éviter d'aller pêcher.

Un avantage pour les pêcheurs professionnels, qui auront plus de débouchés de ventes et de distribution et pourront avoir leur propre marché et fixer leur prix, notamment à des prix raisonnables.

La seconde proposition forte particulièrement intéressante, s'appuie sur l'accessibilité aux mises à l'eau et notamment au lagon.

- L'accessibilité aux mises à l'eau et au lagon

L'accessibilité concerne trois mises à l'eau dans les communes de Koné et de Pouembout. Les idées proposées, par chaque pêcheurs qui fréquentent régulièrement les mises à l'eau, soulignent la nécessité de réaménager l'accessibilité pour faciliter l'accès aux mises à l'eau et au lagon. En effet, il a été demandé au pêcheur de nous faire part des difficultés qu'ils rencontrent, pour l'accéder aux mises à l'eau et au lagon. Seuls les pêcheurs qui possédaient un bateau pouvaient répondre à cette question.

Sur la mise à l'eau de Foué, sept pêcheurs ont mentionné l'idée de construire une marina et mettre en place deux mises à l'eau, supplémentaires, afin de faciliter le remorquage des bateaux.

Cinq pêcheurs ont évoqué le besoin de réaménager la route. En effet, la majorité des pêcheurs de la région, emprunte cette route caillouteuse pour accéder à la mise à l'eau.

Deux personnes qui ont eu affaire à des vols sur cette mise à l'eau, ont demandé à ce qu'il y ait un contrôle régulier encadré par un système de gardiennage temporaire.

Et quatre pêcheurs ont privilégié la nécessité de mettre en place un point d'eau, des douches, des toilettes et des feux de signalisation, pour le confort et la sécurité des habitants qui fréquentent cette mise à l'eau.

Sur les autres mises à l'eau, face à l'emplacement d'un dépotoir à proximité de la mangrove (dépotoir de Kataviiti), trois pêcheurs ont demandé à réaménager ou déplacer le dépotoir, de manière à limiter la prolifération des déchets toxiques dans la mangrove.

Sur une mise à l'eau qui donne accès à un chenal (Nindiah), une pêcheuse a mentionné l'idée d'aménager des panneaux de réglementation sur les ressources protégées ou sur la taille des ressources pêchées pour sensibiliser les pêcheurs et une carte géographique pour situer le chenal notamment voir où il sort. Et Placer des balises sur les passes et les chenaux pour avertir les pêcheurs en bateau des bancs de sables à marée basse.

A l'issue de ces dires, la classification des idées proposées pouvait commencer.

4.1.3.3 La classification des propositions de gestion : Difficultés, avantages, inconvénients et implications

Lors de la première séance (séance du 30 juillet 2009) d'atelier, les résultats obtenus à l'issue de mes enquêtes avaient été présentées aux pêcheurs présents. A l'aide d'un tableau, j'ai pu classer les difficultés majeures et les solutions proposées par les pêcheurs locaux, lors des entretiens individuels. Cependant à ces modes de gestion proposées interviennent les inconvénients et les implications nécessaires que l'implantation d'une poissonnerie et le réaménagement des points d'accès, pourraient avoir sur le contexte local. Reste à savoir s'il pourrait être adapté. (Cf. Tableaux)

Ces enquêtes importantes pour moi en tant qu'animateur, m'ont permis de nouer des relations amicales avec les pêcheurs de la région et de ne pas être présentée comme une personne de passage, mais un animateur qui prend le temps et qui revient régulièrement voir les pêcheurs.

Ainsi les solutions proposées exposées, les ateliers ont pu recommencer tout en partant sur de bonnes bases, à savoir connaître les inquiétudes et les souhaits de chaque pêcheurs pour préserver la durabilité de l'activité de la pêche dans la région, mais également à prendre le temps de parler avec les pêcheurs et être à l'écoute de leurs attentes.

4.2 Dynamiques des ateliers participatifs autour d'une réflexion sur la mise en place d'une poissonnerie ou d'un point de vente sur la zone VKP

Grâce aux idées proposées par les pêcheurs enquêtés, la démarche de réflexion participative, autrement dit les ateliers pouvaient recommencer. Dans cette partie il est important de comprendre pourquoi, l'idée d'une poissonnerie a été proposée. Donc de décrire les caractéristiques de la commercialisation locale du poisson pêchée. Mais également décrire la méthode d'intervention utilisée pour susciter la participation des pêcheurs aux ateliers.

4.2.1 La commercialisation des ressources pêchées : vente aux colporteurs et aux particuliers dans la région VKP

En l'absence d'une poissonnerie dans la région, le colporteur et le porte à porte sont les seuls moyens de ventes pour les pêcheurs professionnels de la région. La seule poissonnerie la plus proche est celle de la commune de Koumac, située à environ 100 km de la commune de Koné et de Pouembout. Cependant la commercialisation des ressources pêchées est suivie par la réglementation des pêches, qui autorisent la commercialisation de certaines espèces mais également la manière dont elles devraient être commercialisées.

4.2.1.2 La vente aux colporteurs

Le colporteur est le transporteur qui va acheter les ressources lagonaires à un pêcheur et les acheminer vers le principal marché qui est celui de Nouméa.

Sur la zone VKP au moins cinq colporteurs achètent avec des pêcheurs réguliers de la région et passent une fois par semaine dans les tribus de pêcheurs, Bako, Oundjo, Gatope et Témala, et dans les communes aux domiciles des pêcheurs. Seul le pêcheur professionnel muni d'une licence de pêche est autorisé à vendre au colporteur.

Quelque soit sa spécialisation, le colporteur fixe le tarif et sélectionne le poisson qu'il veut acheter. Le colporteur vend sa marchandise sur les étals du marché de Nouméa, principale marché, et doit répondre à la demande de sa clientèle. Lorsqu'il est trop chargé où lorsque le poisson ne correspond pas à sa demande, le colporteur est en mesure de refuser d'acheter les ressources pêchées par le pêcheur. Par conséquent, le pêcheur qui n'a pas pu écouler son stock est obligé de trouver un autre moyen d'écoulement pour vendre rapidement ce qu'il n'a pas pu vendre au colporteur. Ainsi, soit il vend sa marchandise dans un petit marché, soit à des particuliers ou soit il stocke sa marchandise dans un congélateur¹⁷ personnel, en attendant le prochain passage du colporteur ou le garde pour sa propre consommation personnelle.

Le colportage est le seul moyen d'écoulement sûr et régulier pour les pêcheurs professionnels de vendre leurs produits pêchés. En dehors de l'achat des ressources pêchées, le colporteur approvisionne en divers biens les pêcheurs (glace, essence, matériel de pêche – filets, nasses, lignes etc.), un moyen pour eux de garder la confiance des pêcheurs. Le colportage est nécessaire aux pêcheurs des tribus qui ne peuvent se déplacer faute de moyen de transport. Le règlement se fait en espèce pour des raisons de commodités où certaines personnes ne disposent pas de compte bancaire et pour éviter le déplacement au village pour retirer l'argent.

¹⁷ Une forme de caisse réfrigérée qui permet de conserver les aliments peu importe sa taille. Souvent les habitants locaux stockent du poisson mais aussi de gros morceaux de viande de cerf ou de bœuf.

4.2.1.3 La vente aux particuliers

Les pêcheurs professionnels vendent également à des particuliers qui peuvent être demandeur de poissons frais. C'est le cas des habitants de la région VKP ou des personnes qui ne vivent pas dans la région mais qui y travaillent ou encore des hôtels et des restaurants de la région. Soit le demandeur passe commande directement au domicile du pêcheur, ce qui est pratique quand celui-ci ne dispose pas de moyen de transport. Soit le pêcheur lui-même fait du porte à porte et se déplace pour vendre ses ressources pêchées.

4.2.1.4 Les produits de la mer autorisés à être commercialiser

La demande en produits de la mer est très élevée et les acheteurs en demandent tout un éventail de produit. Seules les espèces commerciales sont autorisées à être commercialisées, en vertu de la réglementation des pêches en Province Nord. Ainsi les principales espèces commerciales sont le poisson lagonaire, le crabe des palétuviers, la langouste, les crustacés, le troca et les holothuries.

-Le poisson lagonaire avant d'être acheté par le colporteur, est automatiquement vidé et est ensuite conservé au frais. Les espèces les plus commercialisées au particulier sont les becs, les bossus, les dawas, les perroquets et les picots. Et les espèces les moins commercialisées sont le baleinier, le barracuda, le blanc blanc, le castex, le crocro, le papillon, prêtre, raie, requin de récif etc. des espèces peu consommées et peu prisées par le consommateur.

-Les crabes sont commercialisés vivants et entiers. Comme le stipule la réglementation, le crabe commercialisé doit avoir une taille supérieure à 14 cm.

Il est important de souligner qu'il existe un important marché noir de vente illégale de chair de crabe qui est interdite, à l'exception des restaurants, des traiteurs et des poissonniers qui sont autorisés à vendre la chair de crabe uniquement dans leurs locaux.

-La langouste est commercialisée le plus souvent en entier ou en queue. Les langoustes mortes crues et non congelées sont interdites à la commercialisation, pour des raisons sanitaires.

-Les coquillages sont commercialisés une fois extrait de leur coquille soit crus, c'est le cas des palourdes, des grisettes et des bénitiers ou soit cuit, c'est le cas des bêtes de trocas

-Les holothuries : pêchées depuis les années 40 sur le territoire, La filière repose aujourd'hui essentiellement sur douze espèces, exportées sur les marchés asiatiques sous forme de produit séché. En 2007, la valeur déclarée des exportations d'holothuries par la Nouvelle Calédonie (404 613 500 francs XPF, ou 5,3 millions de dollars des États- Unis) était deux fois supérieure à celle des exportations de thon (202 305 100 francs XPF) ou d'autres poissons (14 828 600 francs XPF), ce qui en fait la deuxième exportation de produit marin la plus rentable de Nouvelle Calédonie après la crevette d'élevage (1 527 422 000 francs XPF).

Cette description des caractéristiques de la commercialisation des ressources pêchées, spécifique à la Province Nord mais également à la Province des Iles Loyautés, permet de comprendre le contexte local. Notamment comment s'organise la vente des ressources pêchées dans la région. Cette description permet en l'occurrence de comprendre ce qui va suivre, à savoir les idées et les points de vue des pêcheurs présents aux ateliers, sur les modes de commercialisation des produits de la mer dans la région.

4.2.2 Les Outils d'analyses utilisés : méthodes simples et compréhensibles

Face au public ou au type de société, les pêcheurs locaux, que visent ces ateliers participatifs, nous avons pris la précaution de sélectionner des méthodes de travail simples et compréhensibles, de manière à ce que les pêcheurs comprennent facilement ce que nous leur demandons. De manière à dynamiser l'action participative de chacun et à capter leur attention, ces méthodes de travail se présentent sous forme de schéma, pour montrer comment se construit la démarche de réflexion participative, à partir des idées qu'ils vont nous faire part.

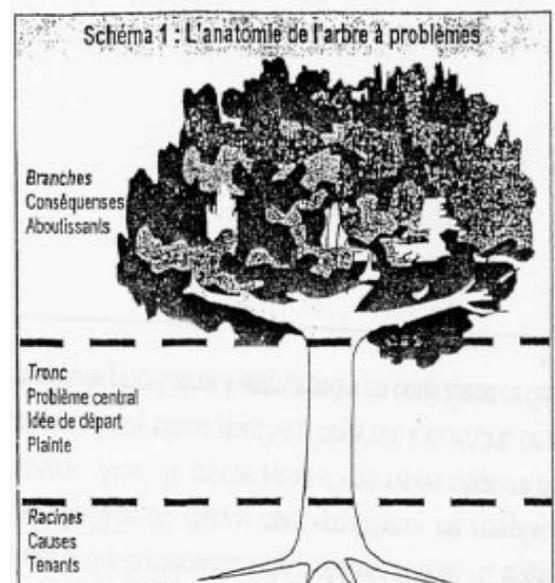
4.2.2.1 Méthodes d'analyse de l'arbre à problèmes (Séance du 13 août 2009)

- Description et objectif de l'arbre à problèmes

C'est dans le cadre d'une méthodologie de planification agricole, d'une coopération technique allemande que l'arbre à problème a été créé. Une méthodologie souhaitable pour obtenir des réponses concrètes au « *D'accord avec ces idées, mais comment faire ?* » (Fascicule) . En effet, les étapes de la conduite d'un projet, partent de l'idée jusqu'à sa planification, en passant par l'implication des acteurs, par l'élaboration de grille de déroulement, de description et d'analyse des projets Par conséquent, au-delà des réflexions théoriques sur la méthodologie de projet, l'arbre à problème a été utilisé comme un outil simple et opérationnel, pour clarifier et étudier l'idée de départ : Comment faire pour que le groupe participe activement à cette analyse et arrive à fixer des priorités, à effectuer des choix ?

Figure 12 : Schéma de l'arbre à problèmes

L'arbre à problèmes est un dessin d'arbre qui permet de construire une réflexion participative et dynamique à partir d'un constat (vu comme un problème), en mises en problèmes impliquant une recherche active en solutions. Cette recherche active se construit sur la visualisation des causes et des conséquences du problème élucidé, notamment les « tenants et les aboutissants » d'un problème central. Cette analyse participative en groupe permet d'observer que toutes les idées, les points de vue de chacun se retrouvent même s'ils ne partagent pas les mêmes idées.

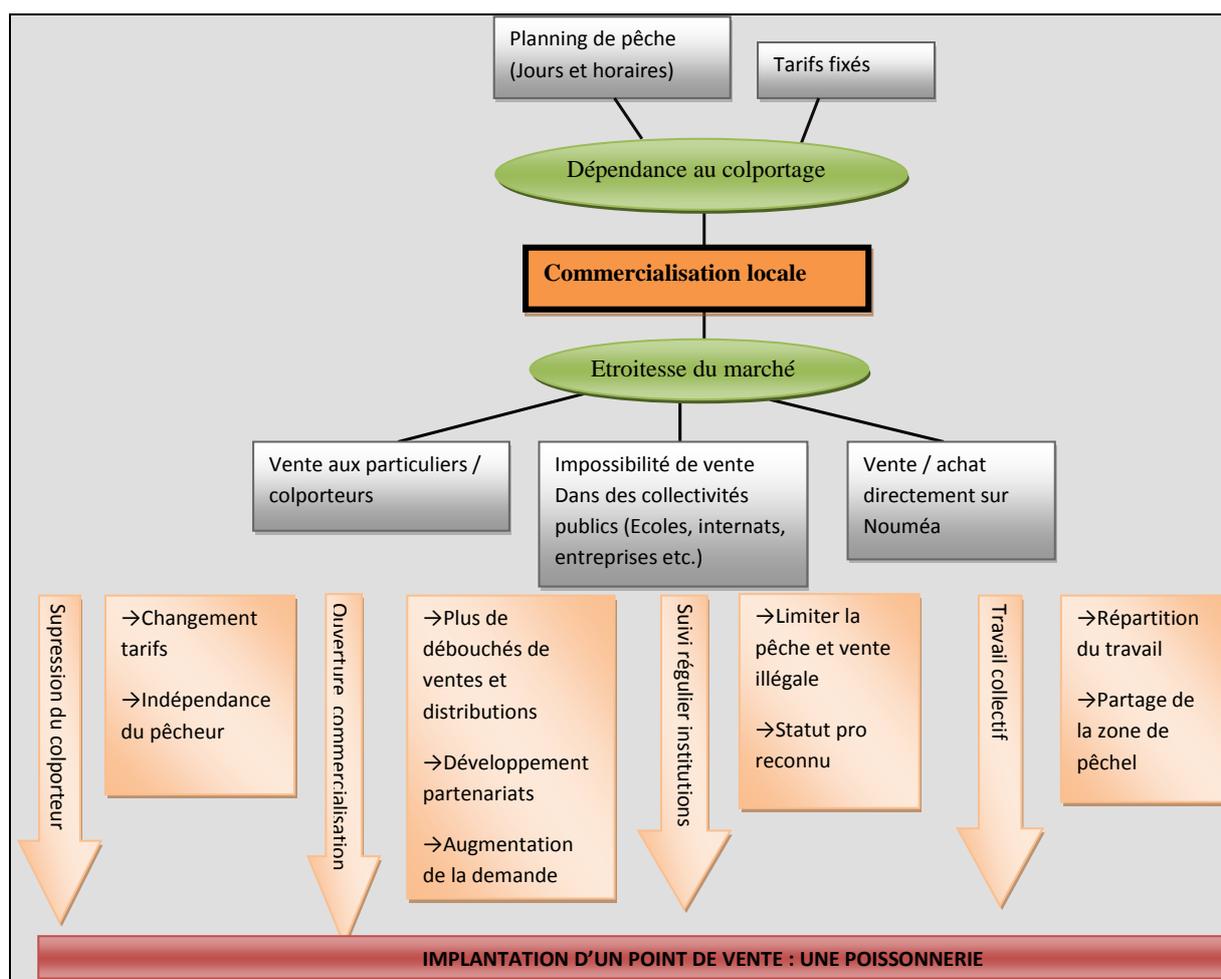


Ce constat défini comme un problème ou une préoccupation, constitue le centre du tronc d'arbre, à partir duquel se bâtissent les causes représentées par les racines, les conséquences représentées par les branches et les solutions, à chaque problème, représentées par les feuilles de l'arbre.

- Evolution de l'analyse suivie à l'atelier

Une séance a suffi pour mettre en œuvre cette analyse avec un échantillon d'acteurs au nombre de sept pêcheurs de la région. L'échantillon est composé de cinq pêcheurs professionnels et deux pêcheurs plaisanciers. Lors des deux séances précédentes, ensemble nous avons entamé une discussion sur les retombées positives et négatives de l'implantation d'une poissonnerie sur la zone VKP. Des points positifs en majorité ont été évoqués, marquant ainsi l'intérêt dynamique des pêcheurs, que suscitait la mise en place d'une poissonnerie, au travers de discussions à la fois dynamiques et participatives (Cf. Schéma ci-dessous).

Figure 13 : Schéma synthétique des problèmes liés à la commercialisation et implication de la mise en place d'une poissonnerie



Source : Copyright Gorodé Guilaine

Au terme des discussions, nous avons déduit que la mise en place d'une poissonnerie intéressait plus d'un et de comprendre pourquoi les pêcheurs souhaitaient avoir une poissonnerie dans la région ? Simplement parce qu'il y en avait pas et que les seuls marchés de vente possible sont le colportage et le porte à porte. Autrement dit si les pêcheurs souhaitaient avoir une poissonnerie, ces marchés de vente leur posent problèmes et semblent être une préoccupation pour leur avenir puisque tous les pêcheurs de la région, en dépendent..

En mettant en avant la démarche de l'arbre à problèmes, on voulait connaître les réels problèmes de la vente aux colporteurs et aux particuliers. Il s'agissait pour nous, de faire un constat sur les choix des acheteurs et ensuite en évoquer les limites en termes de contrainte et d'atout. A savoir qu'est ce qui obligeait les pêcheurs à vendre au colporteur ou aux particuliers et qu'est ce que cela entraînait ?

Pour construire notre arbre, le pêcheur participant doit noter une idée pour chaque post-it à chaque étape, celle des causes et ensuite celle des conséquences. Après avoir noté ses idées le participant doit se déplacer pour coller lui-même ses post-it sur le schéma. A la suite de cela, l'animateur lie les post-it et pose des questions au pêcheur qui a eu l'idée, pour qu'il puisse approfondir et pour que l'animateur à son tour intervienne, pour reformuler de manière à ce que tous les pêcheurs présents comprennent et puissent par la suite réagir à l'idée inscrite. L'animateur doit à la fois dynamiser la discussion autour de l'idée mise en cause mais également agencer les idées en fonction d'une thématique, car les idées énoncées de façon différentes selon les pêcheurs, peut découler d'un problème déjà évoqué. Dans ce cas il existe des problèmes primaires à partir desquels découlent des problèmes secondaires.

-Résultats : les principales idées retenues

La construction de cette démarche s'est faite en deux étapes. La première étant de répondre d'abord à la question liée aux causes et ensuite s'attacher aux réponses traitant les conséquences de la situation posée.

Pourquoi les pêcheurs vendent aux colporteurs ou aux particuliers ?

→Pour répondre à une forte demande de poissons frais de la part des particuliers tout en sachant qu'il n'y a pas de poissonnerie.

→Les ventes se font en fonction des besoins du colporteur. Une demande qui peut être irrégulier.

→L'unique moyen de transport.

→Le seul moyen d'écoulement sûr et régulier pour les poissons frais qui demandent une bonne conservation donc un apport important en glace. Mais les pêcheurs n'achètent pas de glace car c'est cher. Ici le problème de stockage est souligné.

A quoi vous conduit cette situation ? Quelles en sont les conséquences ?

→Puisque les colporteurs vendent essentiellement sur le marché de Nouméa, les habitants de la zone sont obligés d'acheter du poisson frais dans le sud. Une organisation commerciale qui n'offre pas de développement pour le nord : pas de rééquilibrage.

→Comme le stipule la réglementation, le pêcheur doit obligatoirement avoir une patente pour vendre ses ressources.

→Les colporteurs ne contrôlent pas le statut du pêcheur, bien que ce ne soit pas de sa compétence. Pour vendre de grande quantité il n'hésite pas à acheter avec des pêcheurs qui n'ont pas de patentes. Ici il est important de souligner que le colporteur ne peut pas se permettre de trop refuser la marchandise car la concurrence est rude. Par conséquent, les pêcheurs peuvent vendre à des colporteurs qui ne contrôlent pas le statut du pêcheur.

→C'est le colporteur qui dirige tout, il fixe notamment les commandes et les prix donc propose un prix plus bas contrairement au particulier qui achète le poisson que le pêcheur lui propose à des prix plus élevés. Cependant le pêcheur est amené à se déplacer à ces propres frais à la différence du colporteur qui vient directement à domicile.

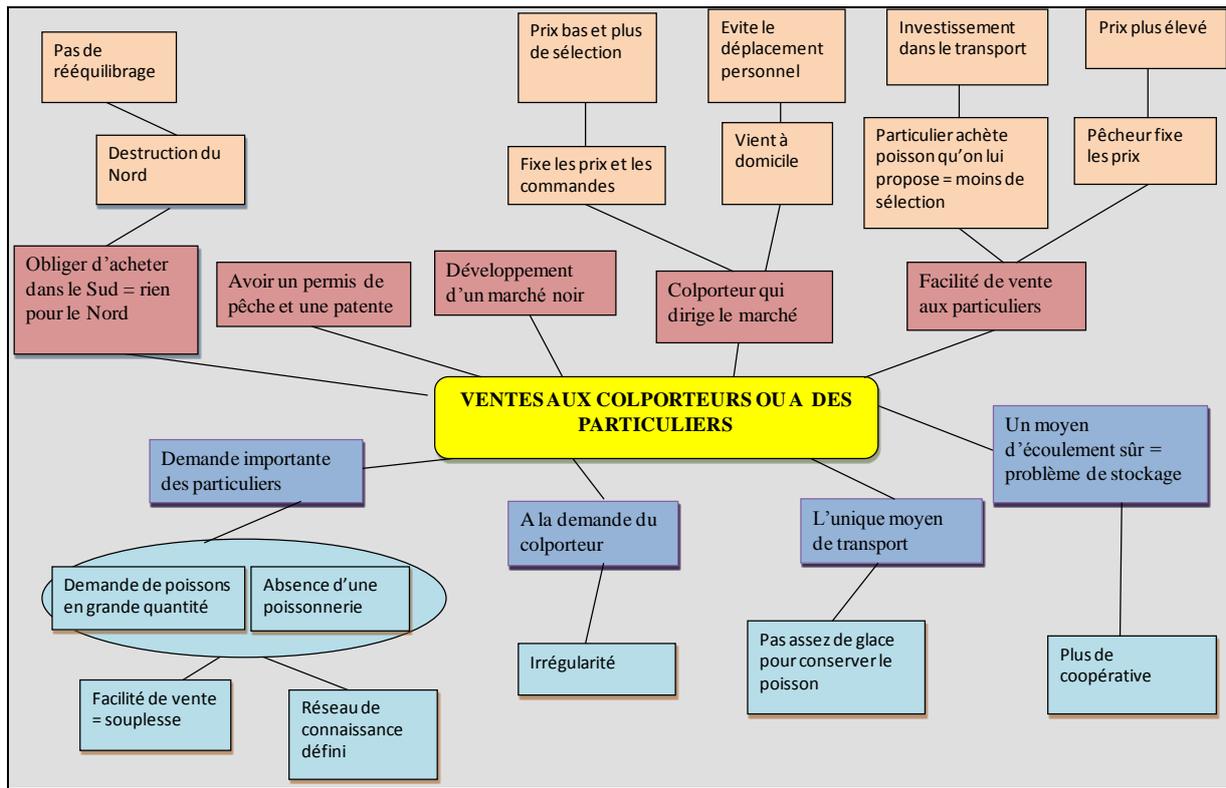
Le cheminement de la réflexion partant du constat montre que le colporteur est gagnant puisque la dynamique de commercialisation des ressources pêchées se fait en partie grâce au colporteur. Même si la vente aux particuliers subsiste, la vente au colporteur prend le dessus, du fait de sa régularité.

L'arbre à problèmes s'est présenté sous forme de schéma simple que j'ai remis au propre afin de mettre en évidence les idées agencées, partagées avec les pêcheurs professionnels et non professionnels de la région.

Figure 14 : Présentation finale de l'arbre à problèmes construit avec les pêcheurs



Figure 15 : Présentation finale du schéma ci-dessus remis au propre



Source : Copyright Gorodé Guilaine

En revanche, ce cheminement nous a permis de mettre en évidence les difficultés des pêcheurs à vendre indépendamment du colporteur. Ces difficultés émanent du fait que les pêcheurs ne possèdent pas de point de vente dans la région même et qu'ils ne peuvent se fournir en glace faute d'un manque de lieu de stockage. Ce manque devient une nécessité pour que le pêcheur puissent écouler rapidement son stock mais également pour qu'il ne dépende pas en partie du colporteur, mais également des particuliers.

Après l'arbre à problème, construit autour de la vente aux colporteurs et à des particuliers, nous voulons savoir quels étaient les points positifs et négatifs de l'implantation d'une poissonnerie. Pour analyser cette démarche, nous avons adopté une seconde méthode d'analyse simple elle aussi.

4.2.2.2 Méthode d'analyse du modèle SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunities et Threats) ou FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces)

-Description et objectifs du modèle

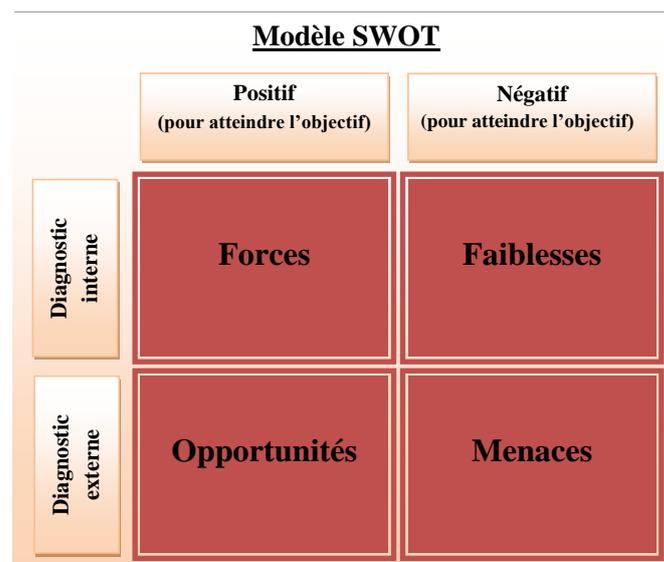
Modèle SWOT ou FFOM en français, permet de déterminer les enjeux stratégiques envisageables d'une activité. Modèle développé dans les années 60 par quatre professeurs de la Harvard Business School (Learned, Christensen, Andrews et Guth).

Analyser les enjeux stratégiques au travers du modèle swot consiste à effectuer deux diagnostics :

-Un diagnostic interne, qui identifie les forces et les faiblesses de l'activité en elle-même c'est-à-dire les avantages et les inconvénients de son organisation interne.

-Un diagnostic externe, qui identifie les opportunités et les menaces présentes dans l'environnement notamment ce qui s'organisent autour de l'activité en question et qui pourraient contribuer à son développement ou au contraire perturber son développement

Figure 16 : le modèle SWOT



Source : Copyright Gorodé Guilaine

Le modèle SWOT permet de faire à la fois une analyse interne et externe et à la fois une analyse positive et négative de l'activité.

L'objectif est d'arriver à construire un enjeu stratégique adapté à l'activité, construit sur une entente, un équilibre entre les enjeux positifs et négatifs. C'est la confrontation entre les résultats du diagnostic interne et externe qui permet de formuler des options stratégiques, d'où l'intérêt de l'analyse SWOT.

-Présentation des deux scénarios

Pour susciter la participation et la discussion, 2 scénarios ont été proposés, sur l'organisation d'une poissonnerie. Deux scénarios qui proposent des organisations différentes du commerce de la pêche, afin de faire participer volontairement le pêcheur mais également de l'aider dans sa réflexion tout en lui proposant des points d'appuis nécessaires pour qu'il puisse proposer des enjeux stratégiques.

N'étant pas des pêcheurs professionnels, il est important de souligner que ces scénarios ont été proposés dans le but de dynamiser les ateliers et de susciter la participation. Mais ce ne sont en aucun des projets, mais simplement des exemples de cas envisageables.

Le but de ces deux scénarios proposés est de montrer la différence entre une poissonnerie montée par un individuel et une poissonnerie montée par un collectif, dans lesquels le commerce des produits pêchés est différent notamment dans l'approvisionnement en poissons. Sachant que la poissonnerie serait le seul moyen de vente pour les pêcheurs de la région. Il s'agit également de faire discuter et de faciliter les échanges entre les pêcheurs sur les enjeux positifs et négatifs de ces deux cas de figures.

- Scénario 1 : Structure individuelle

Une poissonnerie montée par un individuel qui soit pêcheur et accompagné de 2 ou 3 autres pêcheurs. Ce poissonnier possède son propre point de vente installé au village, un lieu pour stocker le poisson et fournit également de la glace (particulièrement de la glace pilée pour sa qualité de conservation) à d'autres pêcheurs qui en auraient besoin.

L'approvisionnement s'organise librement, c'est-à-dire que le poissonnier peut acheter du poisson n'importe où, à un pêcheur qui soit de la région ou pas. Le prix fixé par le poissonnier peut être négocié avec le pêcheur.

- Scénarios 2 : Structure collective

Une structure privée montée par des salariés membres d'un groupement d'intérêt économique (GIE) qui reçoit des financements publics pour développer sa structure. Seuls les membres de ce GIE participent à l'organisation de la structure appuyés par un contrat fixé entre les membres et le GIE.

Parmi ces membres, les salariés emploient une ou des personnes pour tenir le point de vente et contrôler la comptabilité. Ce GIE possède ses propres points de vente et de stockage uniquement réservés aux pêcheurs membres. Il peut fournir également de la glace pilée payable pour les particuliers, notamment ceux qui ne sont pas membres.

L'approvisionnement se fait en priorité au service des membres, c'est-à-dire qu'ils vendent leurs poissons uniquement au GIE et pareillement pour le GIE qui achète le poisson en priorité aux pêcheurs adhérents. Par conséquent le pêcheur de la structure n'a pas le droit de vendre aux colporteurs ou à des pêcheurs extérieurs au GIE.

Le prix de vente et d'achat est concerté entre membre du GIE, mais le prix d'achat à un pêcheur extérieur serait moins élevé que celui d'un pêcheur membre.

Ainsi dans ce cas de figure, les membres du GIE sont pleinement avantagés.

Pour enclencher l'analyse SWOT, des questions initiales et ont été convenablement posées de façon pertinentes, afin de faciliter le pêcheur participant à comprendre et à distinguer le diagnostic interne, du diagnostic externe du modèle SWOT.

- Pour le diagnostic interne :

-Quels seraient les avantages et les inconvénients du projet en lui-même tel qu'il est présenté en matière d'organisation ?

- Pour le diagnostic externe

-Qu'est ce que ce projet pourrait apporter de positif ou négatif au secteur VKP et pour le futur ?

L'analyse s'est fait à l'aide de post-it et un paper burd sur lequel le modèle est présenté. Sur le post-it le pêcheur inscrit ses idées en répondant aux questions posées ci-dessus. A la suite de cela pour chaque carré du modèle, le pêcheur se déplace lui-même, pour coller ses post-it sur l'un des carrés correspondant aux idées qu'il a inscrit.

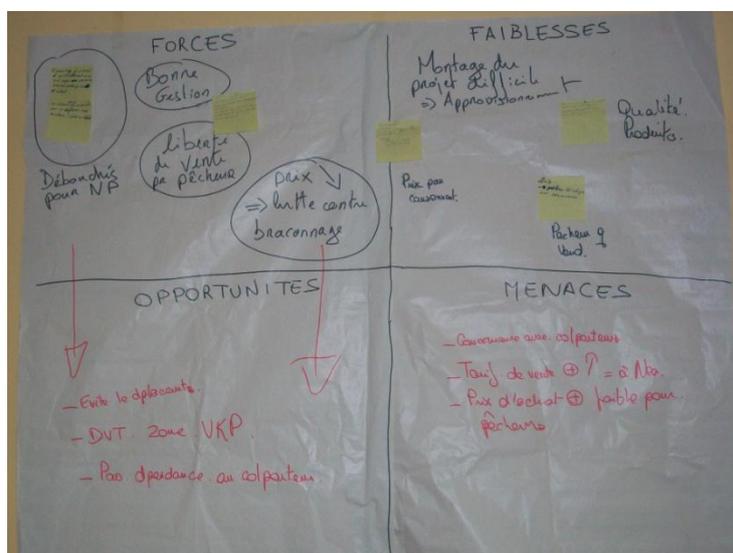
-Evolution de la démarche suivie à l'atelier

Le fait qu'il y ait un nombre suffisant de pêcheurs qui participe aux ateliers, la participation est dynamique et permet une réflexion plus approfondie dans le cas où l'on a affaire à plusieurs idées et points de vue.

Le faible nombre de participants, au nombre de 3 pêcheurs, à cet atelier nous a contraint à refaire la même analyse au prochain atelier, du fait que le groupe formant l'échantillon initial de la démarche n'est pas stable. A l'atelier suivant, non seulement le nombre de pêcheur était faible, mais ce n'était pas les mêmes pêcheurs qui étaient présents à l'atelier précédent. Le faible nombre de pêcheurs présent à ces ateliers et le fait que de nouveaux pêcheurs sont apparus, ralentissent la démarche d'analyse, ce pourquoi le modèle swot s'est construit en deux séances (séances du 27 août et 10 septembre 2009) pour le premier scénario énoncé ci-dessus.

A ces deux séances, 6 pêcheurs étaient présents au total, dont un professionnel et seulement 5 ont participé à l'analyse. Les participants ont respecté la démarche et ont participé volontairement à cette analyse. Même s'il y avait peu de participant le modèle swot a quand même était rempli par l'apport des idées intéressantes des pêcheurs.

Figure 17 : Résultat final de l'analyse swot, des diagnostics du scénario 1



SCENARIO 1 : Poissonnerie individuelle

FORCES

- Débouchés pour le non professionnel
- Liberté de vente
- Bonne gestion
- Bien pour le pêcheur pro et pour les habitants de la zone
- Facilité de transport
- Monopole sur le prix

FAIBLESSES

- Montage du projet difficile à organiser
- Gestion sur la qualité du produit
- Approvisionnement hors de la zone
- Changement des prix

OPPORTUNITES

- Développement marché noir
- Développement de la zone VKP
- Pas obligé de vendre au colporteur = débouché
- Politique de braconnage sur la baisse des prix
- Ecoulement rapide

MENACES

- Concurrence avec le colporteur
- Risque échec si prix trop élevés
- Développement marché noir
- Pas d'emploi pour les pêcheurs de la région

Source : Copyright Gorodé Guilaine

Le fait de présenter les deux scénarios à la demande d'un participant à faciliter l'analyse puisqu'ils avaient deux cas de figures qu'ils pouvaient comparer.

Cinq points positifs :

- La liberté d'approvisionnement et du prix de vente et d'achat du poisson comme force, dépendent du choix du poissonnier qui aurait finalement le monopole de la commercialisation des ressources pêchées dans la région. Ceci constituerait une opportunité à ce dernier, dans la mesure où il contribuerait au développement de la région.
- La poissonnerie pourrait profiter à tous les pêcheurs de la région aux pêcheurs professionnels comme aux non professionnels. L'approvisionnement auprès de ces derniers pourrait se faire dans le cas où le poissonnier n'effectuerait pas de contrôle. En sachant que les pêcheurs de la zone dépendent actuellement du colporteur, leur seul moyen de commercialisation des produits pêchés, avec la poissonnerie ils auraient plus de débouchés selon le prix, mais surtout en quantité que leurs offrent la poissonnerie et le colporteur.
- Le déplacement du poissonnier à ses propres frais éviterait aux petits pêcheurs de dépenser en transport pour livrer son poisson, surtout s'il n'a pas de moyen de transport.
- En comparaison à une structure collective, la structure individuelle tenue par deux ou trois pêcheurs serait plus facile à gérer dans la mesure où il y a peu de monde et que cela favoriserait une bonne entente et un travail d'équipe basée sur une relation de confiance. Par ailleurs, il pourrait y avoir une bonne gestion des produits stockés.
- Ce cas de figure pourrait contribuer à une augmentation du « marché noir » en parallèle dans la mesure où la poissonnerie n'offrirait pas d'avantages au niveau des prix et de la quantité pour les pêcheurs de la région. Et une opportunité pour mettre en place une politique de braconnage sur la baisse des prix.

Trois points négatifs :

- La liberté de s'approvisionner n'importe où serait un risque pour les pêcheurs de la région dans la mesure où la poissonnerie trouve un bon marché d'approvisionnement hors de la zone VKP, ne serait pas bénéfique pour les pêcheurs de la zone. Par conséquent, la menace serait que la poissonnerie pourrait ne pas employer des personnes de la région pour travailler au sein de l'établissement.
- Une structure individuelle tenue par deux ou trois pêcheurs, serait difficile à gérer puisque la poissonnerie devra faire face à la concurrence locale notamment contre les colporteurs et de plus il devra être aux normes techniques et sanitaires donc faire attention à la qualité de ses produits.
- La poissonnerie pourrait faire faillite, si les prix de vente au consommateur et les prix d'achat au pêcheur ne sont pas raisonnables, ce qui provoquerait sûrement un développement du « marché noir » en parallèle.

En commençant le diagnostic externe, on s'est rendu compte que les idées développées dans le diagnostic interne et externe étaient les mêmes. Ceci peut s'expliquer par le fait que les pêcheurs ont eu du mal à comprendre et à faire la distinction entre les deux diagnostics même si les questions ont été convenablement posées. Et notamment parce qu'en tant qu'animateur j'ai eu du mal à différencier et à trouver les questions qui correspondraient justement à chaque diagnostic.

Toutefois cette analyse peut poser problème dans le cas où les questions initiales ne sont pas posées de manière cohésive/cohérente et dans le cas où les participants auraient du mal à distinguer le diagnostic interne, du diagnostic externe. Et l'analyse ne peut apporter une aide pertinente que dans la mesure où les questions initiales ont bien été posées, que l'on puisse y répondre, et que l'on a bien analysé chaque domaine en termes de performance mais aussi d'importance.

Au travers ce modèle, nous voulons mettre en évidence la volonté de participation des pêcheurs, qui ont apporté de bonnes idées, et d'observer que les pêcheurs avaient compris ce qu'on leur demandait puisque le schéma avait été dûment rempli. Ainsi à partir d'un simple scénario, les pêcheurs ont pu facilement distinguer les points positifs et négatifs d'une structure individuelle. Même s'ils ont eu du mal à différencier le diagnostic interne du diagnostic externe.

La démarche d'analyse concernant le second scénario n'a pas pu se faire en raison d'une baisse de la participation qui a suivi progressivement. En conséquence, l'analyse sur l'accessibilité n'a pas pu se mettre en place également faute de temps.

Cependant, ces ateliers m'ont permis d'observer les comportements de chacun et de définir les rôles de l'animateur et des pêcheurs en tant que participants.

4.3 Dynamique des acteurs dans l'animation et la participation aux ateliers participatifs

Au cours de quelques séances passées avec les pêcheurs, j'ai pu observer leur comportement et leur rôle en tant qu'acteur usager de la zone côtière. Mon rôle en tant qu'animateur est multiple également et s'est vérifié directement sur le terrain.

4.3.1 Le rôle de l'animateur dans les ateliers participatifs

Comme toutes réunions pour susciter la participation des personnes présentes, la présence d'une personne capable d'animer les ateliers est importante. L'animateur, doit faire preuve de beaucoup d'effort et d'une démarche active pour la mise en œuvre de l'atelier, afin de préparer au mieux le déroulement de l'atelier. Il est important de souligner que le rôle de l'animateur qui fait parti des institutions d'aides n'est pas d'informer mais de réguler et orienter le débat.

Le temps à la préparation des ateliers est nécessaire puisque l'animateur doit organiser le lieu, l'horaire et le jour et prendre contact avec les participants.

4.3.1.1 Animateur en tant qu'organisateur administratif des ateliers participatifs

Les modalités administratives à la préparation d'un atelier est à la charge de celui qui préside l'atelier, l'animateur.

- Le choix du lieu

Logiquement, les ateliers doivent s'organiser dans la zone VKP. Le choix d'un lieu stratégique est nécessaire de manière à faciliter le déplacement des pêcheurs aux ateliers.

Dans une première tentative, les premiers ateliers (3 séances) ont commencé à l'IAC. Le faible nombre de pêcheurs présents souligne le risque d'assister à un même nombre pour les prochains ateliers. Notamment en prenant contact avec le pêcheur, pour l'informer de la réunion le centre de recherche IAC lui était inconnu, il ne connaissait pas ce centre, et ne savait par où elle était situé dans la commune de Pouembout, malgré que le centre soit facile à repérer. Ce qui rendait la démarche d'organisation difficile et le choix d'organisation au centre de recherche semblait être un obstacle à l'organisation des ateliers.

Au cours de mon enquête de terrain les pêcheurs souhaitaient que les ateliers se fassent dans leur commune, notamment à la mairie ou à la maison commune des tribus (C'était le cas des habitants de la tribu de Oundjo). D'autres ont mentionné des lieux qui leur soient plus appropriés, ce qui pourrait rendre les ateliers plus dynamique, dans un environnement relax qu'ils connaissent très bien, tels que sur des aires de repos de *Foué*, où les pêcheurs avaient l'habitude de se rendre pour y pêcher.

Les ateliers commençaient à la fin du mois de mai et le temps qui me restait avant la fin du stage (en fin septembre), ne me permettaient pas d'organiser des réunions dans les communes et les tribus concernées. Cependant, dans ce contexte d'étude, il aurait été nécessaire et indispensable de le faire afin que tous les pêcheurs de la région soient informés, du projet.

Dans une deuxième tentative, après une enquête de terrain d'un mois et demie pour rencontrer et prendre contact avec les pêcheurs sur leur terrain de pêche, la mairie de Pouembout nous a autorisé à occuper la salle de réunion avec le matériel adéquat pour reprendre les ateliers. Les séances reprises dès le 30 juillet, les pêcheurs présents étaient au nombre de 6 à 7 pêcheurs, ce

qui constitué un bon début pour recommencer et ré informer les pêcheurs présents. Le fait que les ateliers s'organisent à la mairie souligne l'intérêt du projet soutenu par la mairie et pouvant inciter les pêcheurs à s'y présenter et à y participer.

Un lieu stratégique afin de mettre en valeur les thématiques abordées aux ateliers et compter sur un nombre suffisant de pêcheurs présents aux ateliers. Cependant la prise de contact avec les pêcheurs pour les convaincre à participer à ces ateliers est également une démarche active à la charge de l'animateur.

- Prise de contact : une démarche d'action communicative

En complément des listes d'enquêtes que j'avais en main, mais qui ne suffisaient pas pour inciter les pêcheurs à venir aux ateliers. Je devais les rencontrer sur leur zone de pêche ou à leur domicile pour faciliter la communication et mettre le pêcheur en confiance. Malheureusement la préparation aux ateliers ne me laisser pas trop de temps pour rencontrer un nombre suffisant de pêcheurs de la zone. Au-delà de ça, je devais diffuser l'information donc adopter une démarche médiatique pour la diffusion rapidement aux pêcheurs de la région qui pêchent dans la zone Koniène.

Cette démarche consiste à opter pour un service de communication accessible à tous les pêcheurs de la zone, via la radio et des affiches d'information. La transmission des ateliers s'est faite par communiqués à partir de deux radios locales (Radio Djiido et radio rythme bleu). La pose d'affiche dans des lieux publics notamment au supermarché, des petites boutiques ou encore dans les stations d'essence, de manière à ce que l'affiche en couleur et la thématique des ateliers incitent les habitants à y jeter un coup d'œil.

Une démarche d'action communicative qui se fait à la fois par téléphone, sur le terrain en discutant avec les pêcheurs et par les médias.

4.3.1.2 Animateur en tant que « facilitateur d'apprentissage »

« Facilitateur d'apprentissage » terme utilisé dans le « guide de formation en gestion participative des ressources naturelles »¹⁸, permet de différencier le travail de l'animateur à

¹⁸ Sous la direction de NGUINGUIRI Jean-Claude, 2001 – « Le guide de formation en gestion participative des ressources naturelles ». La publication de ce document est assurée avec le concours de la Coopération Technique

celui d'un professeur de conférence. Le travail d'un facilitateur (animateur) consiste à utiliser des méthodes pédagogiques actives et simples de manière à susciter les motivations de l'apprenant (pêcheur), notamment susciter la démarche participative. Ainsi le rôle de l'animateur consiste à passer d'un pédagogue à un facilitateur en aidant les apprenants à atteindre leurs objectifs fixés.

- Utilisation de méthodes simples et compréhensibles

En tant qu'animateur, le facilitateur doit animer l'atelier, le rendre plus dynamique et motiver les personnes présentes à la participation. Le travail objectif de l'animateur est de trouver des méthodes de travail simples et compréhensibles qui soient appropriées à l'atelier et aux participants, afin d'amener ce dernier à entreprendre une réflexion sur les enjeux abordés.

Ces méthodes de travail doivent être simples pour éviter le risque de perturber la réflexion des participants et ne pas les écarter des enjeux mis en cause.

Comme on dit les images parlent plus que les mots, l'utilisation de schémas synthétiques pour simplifier les idées et les connaissances de chacun souligne l'effort de travail des participants et suscite l'intérêt d'y participer.

Les méthodes de travail utilisées lors des ateliers sont nouvelles pour les participants et il est très important de leur expliquer clairement le but de ces méthodes et comment ça marche ? Des schémas simples faciles à compléter sont utilisés et permettent de suivre l'évolution de la démarche de réflexion :

L'arbre à problème / Modèle swot

Le rôle de l'animateur c'est aider les pêcheurs à réfléchir via des outils de travail simples et les motiver à l'implication et à la participation aux ateliers, tout en valorisant de manière synthétique et schématique l'évolution de leur travail.

- Capter l'attention pour une écoute active

Les relations entre l'animateur et les participants doivent être complémentaires pour faire évoluer la démarche et rendre les ateliers plus dynamiques. Le suivi attentif de l'animateur qui écoute et prend note de ce qui est dit, permet aux acteurs participants de comprendre et de

suivre la démarche seulement si l'animateur fait l'effort de reformuler ce qui a été dit de manière à ce que tous les participants comprennent. « La reformulation consiste à renvoyer à l'interlocuteur ce qu'il vient de dire mais en d'autres termes, sans en changer le sens, de façon à vérifier et préciser ses réponses » (D'Aquino).

Lors des ateliers j'ai souvent fait face à des difficultés de comprendre les idées des participants, surtout si l'on n'est pas pêcheur. La reformulation est une technique indispensable à la compréhension. A l'aide d'un document sur les méthodes et outils des démarches participatives, ce document nous fait part des différentes formes de reformulations auxquelles on peut faire face lors des ateliers :

-La reformulation « validante » lorsqu'une question est formulée différemment mais reprend la même idée qu'une question précédente, afin de vérifier que l'on avait bien compris la réponse, ou que l'interlocuteur avait bien compris la question et qu'il n'y a pas nécessité de continuer à creuser le sujet.

-La reformulation « miroir » renvoie à ce que vient de dire l'autre.

-La reformulation « clarifiante » qui est de mettre en lumière dans sa tête, puis de renvoyer à l'intéressé le sens que l'on a compris de ce qu'il a dit.

-La reformulation « interrogative », plus difficile où l'on formule une question « piège » dont la réponse doit permettre de vérifier que l'on a bien compris l'échange précédent et le plus souvent de découvrir que c'est beaucoup moins simples que de laisser supposer la première réponse.

Recourir à des techniques de reformulation explicitées précédemment permet d'obtenir progressivement une information de qualité.

Ainsi le participant apporte ses connaissances tandis que l'animateur facilite l'accessibilité à ces connaissances pour le partager à tous les participants, tout en reformulant et en simplifiant l'idée partagée. Les questions à poser aux participants doivent rester simples, ouvertes et précises

Pour une écoute active à la fois des participants à l'animateur et de l'animateur aux participants, l'animateur qui préside la séance doit dès le début capter l'attention des participants. Ce comportement adopté par l'animateur lui permet d'être plus proche des participants et de nouer facilement une relation amicale et de confiance avec les participants.

4.3.2 Le pêcheur acteur en tant que participant aux ateliers participatifs

4.3.2.1 Le choix du pêcheur-acteur à la démarche participative

Ici, il s'agit de savoir quel type de pêcheur est concerné dans cette démarche de gestion participative. Bien que l'on distingue le pêcheur professionnel du pêcheur non professionnel, il est important de savoir quel pêcheur, définit sur un territoire limité et en fonction de la thématique de la démarche participative, est concernée et doit être impliqué dans la démarche.

Les pêcheurs invités dans le cadre de ces ateliers concernaient uniquement ceux, qui pêchent régulièrement sur la zone géographique dite Koniène, peu importe le type de pêche pratiqué (pêche au crabe, au poisson, à la bêche de mer, au troca etc.).

Cependant, il était important d'avoir affaire à une diversité de pêcheur qui pratique divers types de pêche, composer à la fois de pêcheurs professionnels et non professionnels. Mais également constitué de pêcheurs venant des trois communes (Voh, Koné et Pouembout) concernés de la région.

Le choix des pêcheurs qui pouvaient participer à ces ateliers, dépendait de leur assiduité aux ateliers et de leur motivation à entreprendre et s'impliquer dans la démarche. La présence des pêcheurs compétents, porteurs de connaissances riches sur l'activité de la pêche était souhaitée.

A la démarche de réflexion participative sur les enjeux de la mise en place d'une poissonnerie, la présence des pêcheurs professionnels étaient clairement souhaités. En effet, le pêcheur professionnel, a les compétences pour intervenir et concerter sur la mise en place d'une poissonnerie. Contrairement aux pêcheurs non professionnels qui n'ont pas les compétences pour intervenir dans ce projet de poissonnerie, mais qui ont le droit de concerter et d'exprimer leurs points de vue sur le projet.

Lors d'une séance où les pêcheurs professionnels n'étaient pas représentatifs, les pêcheurs non professionnels ont évoqué le fait que la question de la poissonnerie ne concernait que les pêcheurs professionnels. Ainsi le statut du pêcheur professionnel est clairement reconnu et respecté par les autres pêcheurs. A une autre séance également où les pêcheurs de la région

de Oundjo étaient majoritaires, ces derniers avaient également souligné l'importance et l'implication des pêcheurs des communes de Koné et de Pouembout, à cette démarche.

Ceci montre que les pêcheurs se respectent qu'ils soient professionnels et non professionnels et qu'il soit d'une autre commune. Quelque soit l'origine ou le statut du pêcheur, la discussion, la concertation entre pêcheurs est possible même si cela peut prendre du temps.

Ceci étant dit, le fait de choisir l'acteur concerné par la démarche, il n'y a pas de risque de conflits puisque le choix des pêcheurs a été fait en fonction d'une zone géographique définie et notamment selon la thématique de la démarche.

4.3.2.2 Le caractère multidimensionnel du pêcheur dans une démarche de gestion

Ce caractère multidimensionnel se manifeste lorsque dans une démarche de gestion, le pêcheur en tant qu'acteur est confronté à d'autres acteurs, dans une démarche qui risque de remettre en cause certains de ses intérêts, où chaque individu n'intervient plus en tant que pêcheur mais, avec l'ensemble de ses valeurs. *« La majorité des acteurs d'un processus de gestion concertée d'un territoire en zone côtière sont des acteurs « équivoques » dans la mesure où ils sont attachés au territoire sans être cloisonnés dans un secteur, ce qui leur permet d'établir des « passerelles » entre les différents acteurs, avec une position de « nœud de réseaux » (Beuret, 1999).*

Ainsi Callon (1999), considère que l'acteur est « à ontologie variable », dans le sens où son identité évolue en permanence particulièrement dans le contexte dans lequel il évolue.

Dans le discours, on retrouve la manière dont les pêcheurs parlaient d'eux et des autres pêcheurs du territoire, ceci dans le but de marquer sa légitimité au sein du groupe. Cette légitimité du pêcheur se manifestaient souvent lors de nos entretiens individuels et peu lors des ateliers.

Souvent les individus lors des entretiens individuels parlent d'eux en se référant à des mêmes sphères selon un ordre et une importance propre à chacun.

Certains pêcheurs faisaient références leurs sphères familiales, comptant bien défendre ses origines et peut ressentir comme une menace tout ce qui peut perturbe sa communauté d'appartenance. Ainsi, leurs points de vue et leurs idées sont centrés uniquement sur ce qui peut satisfaire aux besoins de leurs communautés d'appartenance. C'est le cas d'un pêcheur non professionnel, originaire de la tribu de Oundjo et qui défend la cause de la « réserve » lagunaire que la tribu s'est appropriée.

Un pêcheur professionnel va plutôt privilégier son caractère professionnel, dans le cas où son activité dépend directement du territoire et de ses ressources. Par conséquent, la vie professionnelle du pêcheur est étroitement liée à l'évolution du territoire et aux événements qui s'y déroulent.

Un pêcheur non professionnel, professeur de mathématiques affirme que la sensibilisation sur la préservation lagunaire, doit se faire dans les écoles et être inscrit dans l'éducation. Ici le pêcheur privilégie ses valeurs en tant que professeur notamment au travers de son expérience professionnelle.

D'autres, en particuliers les pêcheurs non professionnels privilégient le caractère « loisir et vie locale » lié à la pêche. Ceci fait état des loisirs que l'individu pratique et son implication dans la vie locale (associative et autre), mais aussi les aménités qu'il apprécie du territoire (calme, paysages, verdure, etc.).

Ainsi dans une démarche de participation collective, les acteurs interviennent avec l'ensemble de leurs valeurs et dimensions issues de leur formation, de leur expérience, de leur histoire et de leurs ambitions personnelles. En revanche, le faible nombre de participants aux ateliers peut limiter l'intervention de l'acteur pêcheur avec l'ensemble de ces valeurs, puisque le pêcheur est confronté à un faible nombre de participant, qui l'empêche d'évoluer dans sa démarche.

La planification des ateliers participatifs cadrés sur l'organisation spatiale de la pêche locale et les enjeux de développement qui risquent de perturber et de menacer l'activité de la pêche, à travers laquelle les habitants locaux s'identifient. En décrivant le cheminement de la démarche participative adoptée, on a pu constater quelques difficultés qui constituent un frein à la démarche. Ces difficultés se sont révélées lors du diagnostic « participatif », en passant d'un diagnostic interne à un diagnostic externe. Et lors de la présentation des méthodes

d'analyses, autour d'une réflexion participative sur le projet d'une poissonnerie, qui n'a pas pu aboutir à des directives notamment des perspectives, à partir desquels les ateliers suivants devaient en découler. Seule une faible participation des pêcheurs aux ateliers participatifs, est à l'origine de ces difficultés et notamment d'un échec de la démarche commencée. La démarche participative ne peut marcher que si la participation des acteurs est suffisante. Une faible participation des ateliers n'a pas totalement freiné la démarche, puisqu'une analyse de réflexion avec les pêcheurs avaient enclenchée mais n'est pas encore terminée. Ceci dit il serait important de noter les principaux points que l'on a tiré de ces méthodes d'analyse.

En revanche ces ateliers ont été l'occasion d'observer les rôles et les comportements des acteurs qui ont participé. Notamment ceux de l'animateur et ceux des pêcheurs.

5. Les limites et les défis des ateliers participatifs

L'activité de la pêche était le principal thème abordé durant ces ateliers. Dans le cours des ces ateliers nous avons pu écouter et comprendre les difficultés, les plaintes, les points de vue, les idées et les convictions des pêcheurs invités dans la démarche de réflexion. Par conséquent, à l'issue des ces quelques ateliers on en a tiré des informations intéressantes sur lesquelles les ateliers participatifs devraient s'y appuyer. Notamment face à cette accumulation des connaissances et l'effort de participation dynamique des pêcheurs, aux ateliers où l'on a pu commencer un début de réflexion, le faible nombre de participants a eu un impact sur la démarche de réflexion. Au travers de cette partie, les difficultés et les causes d'une faible participation des acteurs locaux y seront développé.

5.1 Constat d'une faible mobilisation

Une faible mobilisation se manifeste lorsque le pêcheurs ne participe plus à la démarche de gestion. Cette démobilisation se caractérise par une faible présence aux ateliers et une faible représentativité des acteurs concernés.

5.1.1 Une participation plus faible que prévue

L'intérêt que portent les pêcheurs pour la mise en place d'une poissonnerie est très favorable mais ne favorise pas leur implication et leur participation aux ateliers. En effet, les pêcheurs enquêtés individuellement avaient coopéré en répondant au questionnaire mais également en

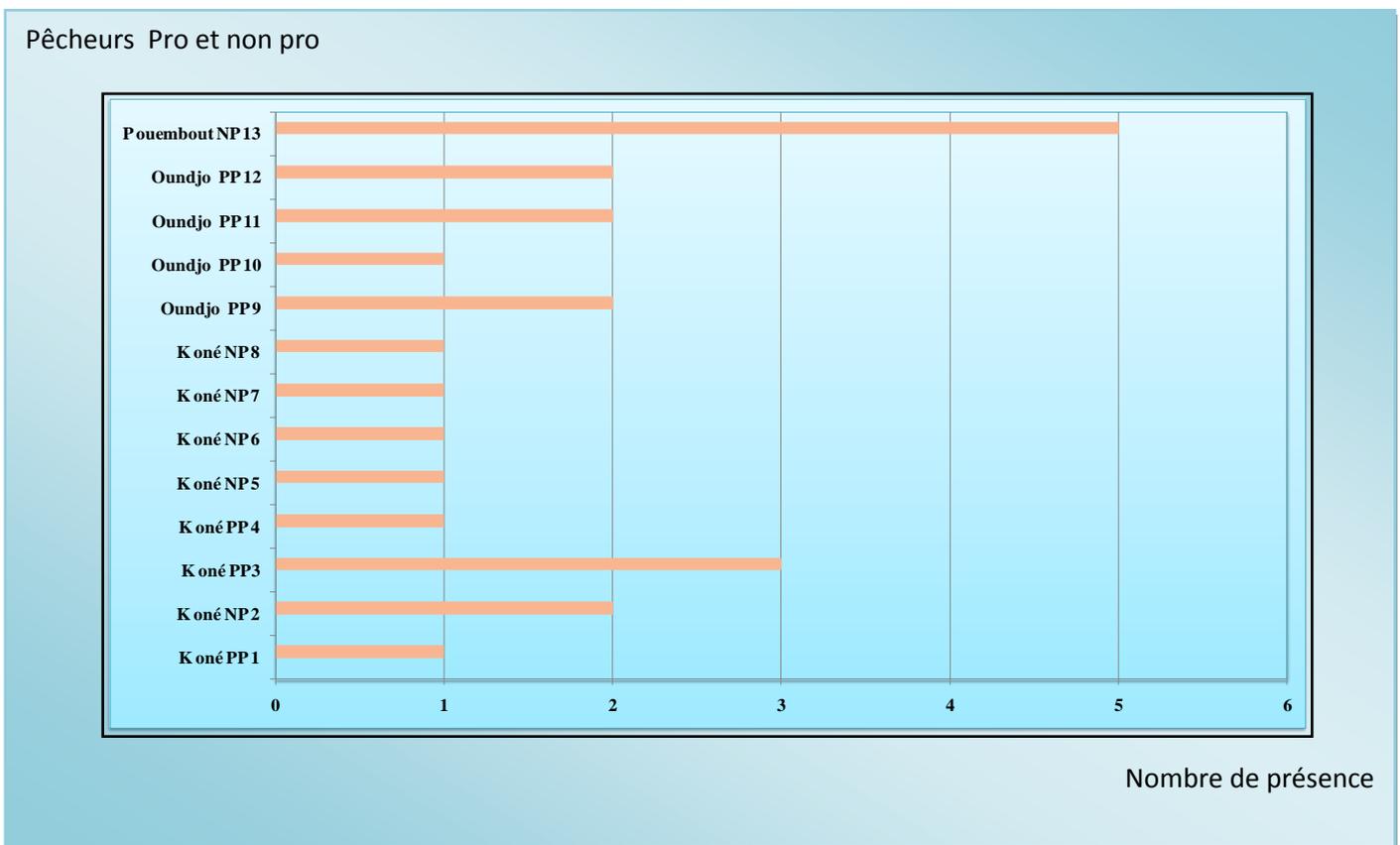
évoquant des solutions de gestion intéressantes pour résoudre les difficultés qu'ils rencontrent.

Les pêcheurs (professionnels et non professionnels) invités à ces ateliers étaient ceux qui ont répondu à mon questionnaire durant mes propres enquêtes. Au cours de ces ateliers la fréquence de participation des pêcheurs qui étaient présents a été observé et nous a permis de rendre compte du nombre total de pêcheurs, qui ont participé même si certains ce sont présentés une seule fois aux ateliers.

A la fin des entretiens individuels auprès des 30 pêcheurs qui pêchent sur la zone Koniène, cinq ateliers ont été organisés tous les jeudis une fois par semaine, du 30 juillet au 10 septembre 2009.

Le graphique ci-dessous met en évidence le nombre de fois qu'un pêcheur professionnel et non professionnel a participé aux ateliers.

Figure 18 : La fréquence du pêcheur présent aux ateliers participatifs par rapport à la commune d'origine et du statut de pêcheur professionnel (PP) et non professionnel (NP)



Au total 13 pêcheurs de VKP ont participé aux ateliers, 8 pêcheurs de la commune de Koné, 5 pêcheurs de la tribu de Oundjo et 1 pêcheuse de la commune de Pouembout. Une présence inégale qui montre une faible représentativité selon la commune et selon le statut du pêcheur (pêcheur professionnel ou non professionnel).

Cependant chacun a montré son intérêt à participer aux ateliers sans doute par curiosité en venant au moins une ou deux fois aux ateliers tandis que d'autres ont fait état de leur assiduités de part l'intérêt que pourrait avoir notamment les thématiques abordées lors de ces ateliers, sur leur mode de vie en tant que pêcheur.

Ce graphique met en valeur la difficulté de favoriser l'implication des pêcheurs dans une démarche de gestion. On peut observer qu'un seul pêcheur sur 13 pêcheurs a fait preuve de son assiduité. Tandis qu'une grande partie des pêcheurs n'ont participé qu'une ou deux fois aux ateliers.

Le nombre de pêcheurs participants concernés a chuté jusqu'à deux pêcheurs tandis que le nombre maximum de participant restait à 6 pêcheurs présents aux ateliers. Sur les 5 ateliers seulement à 2 ateliers, on a observé le nombre de pêcheur autour de 6 pêcheurs maximum.

Un constat qui témoigne d'une faible mobilisation des acteurs locaux et qui amènent à comprendre les causes de cette démobilisation.

5.1.2 Une faible représentativité des pêcheurs présents

En venant assister et participer à ces ateliers, chaque pêcheur avait ces raisons personnelles d'y participer quelque soit la thématique abordée. Ainsi ils n'ont pas les mêmes convictions et n'adoptent pas les mêmes comportements dans un débat. Dans un atelier on peut avoir affaire à un pêcheur qui monopolise la parole et à un pêcheur qui ne parle pas beaucoup mais qui écoute ce qui est dit. Une personne qui ne participe pas aux débats n'est pas habituée à prendre la parole. Une personne qui prend la parole tout au long de l'atelier peut empêcher certaines personnes de prendre la parole et qui aurait des choses intéressantes à partager.

Cependant l'inégale participation est observée selon le faible nombre de pêcheurs présents mais également selon qu'ils soient faiblement représentatif, de part leur statut et leur commune d'origine.

La représentativité dans ces ateliers restait essentielle pour obtenir de l'information et des connaissances assez diverses. A ces ateliers, on comptait sur la participation d'une diversité de pêcheurs qui reposait sur le type de pêche pratiquée (pêche au poisson, au crabe, à la bêche de mer, au troca etc.) et sur la commune d'origine du pêcheur. Malgré la présence des pêcheurs, la représentativité est marquée par une importante présence d'un groupe de pêcheurs appartenant à une même commune. Ca été le cas au premier atelier, où seul un groupe de pêcheur de la tribu de Oundjo était présent contre un pêcheur de Koné et une pêcheuse de Pouembout. Les pêcheurs représentés en nombre étaient ceux de la tribu d'Oundjo qui avaient mentionné l'importance d'avoir le point de vue des pêcheurs des deux autres communes.

A l'atelier qui a suivi, l'effet inverse s'était produit par la présence de 4 pêcheurs non professionnels qui avaient demandé à avoir le point de vue des pêcheurs professionnels, car ils étaient le plus concernés.

Les pêcheurs professionnels étaient représentatifs seulement à deux ateliers, tandis que l'autre partie qui venait combler les ateliers était les pêcheurs non professionnels.

5.2 Les causes d'une faible participation

Une démobilisation des pêcheurs ressentie aux ateliers par un faible nombre de participant mais aussi aux travers des discours des pêcheurs lors des entretiens individuels et dans les ateliers. En observant les comportements et le discours de chaque pêcheur présent aux ateliers, on remarquait que certains ne connaissait pas ce que l'autre faisait, malgré qu'ils pêchent sur les mêmes zones de pêches et se connaissent de vue. Cela étant dit, le choix de travailler sur la zone Koniène était intéressant, puisque que tous les pêcheurs de la région se

rencontrent sur cette zone. Par conséquent on avait affaire à une diversité de pêcheurs peu importe l'appartenance communautaire à qui il appartient. Tandis que

5.2.1 Méfiances et craintes d'une confrontation entre pêcheurs locaux autour d'une « table ronde »

La méfiance et les craintes des pêcheurs tiennent compte du contexte dans lequel il se situe en tant que pêcheur de la région. Notamment il se positionne par rapport aux autres pêcheurs usagers, avec qui il partage les mêmes zones de pêche.

5.2.1.1 Difficulté d'une confrontation entre pêcheurs sur une zone restreint, qui se partagent les mêmes zones de pêche

La zone du Koniène est très fréquentée par les pêcheurs des communes de Koné et de Pouembout, et des tribus de Bako et de Oundjo, donc tout types d'ethnies confondues. Des pêcheurs professionnels comme les pêcheurs non professionnels, pratiquent tous types de pêche, la pêche au crabe en mangrove, la pêche à la bêche de mer et la pêche au poisson lagonaire. Et utilisent les techniques de pêches autorisées, le fusil de chasse, le filet, les nasses, l'épervier, la ligne, le moulinet etc. En règle générale tous pêchent régulièrement dans cette zone qu'ils connaissent bien car ils ont l'habitude d'y venir pêcher.

Ainsi la pratique de l'activité de la pêche dans cette zone, est organisée autour des pêcheurs locaux qui se connaissent et qui se répartissent sur des zones de pêches précises. Une pêche organisée et régulée à la fois par une gestion formelle, via la réglementation et des initiatives locales et à la fois par une gestion informelle. Cette dernière s'impose quand il y a transgression à la réglementation ou lorsque la zone de pêche est menacée au risque de faire diminuer et de faire disparaître la ressource.

Une pêche organisée, régulée en partie par une gestion informelle, souligne la méfiance de certains pêcheurs à participer aux ateliers, de peur d'être dénoncés ou visés par les autres pêcheurs, parce que l'on n'a pas respecté la réglementation. Cette méfiance s'appuie

notamment sur la difficulté ou le refus de discuter ou de partager son point de vue concernant les pratiques de l'activité de la pêche qui relèvent de l'informelle ou de grandes problématiques qui sont difficiles à résoudre.

Ainsi une pêche locale organisée sur une zone restreinte autour de pêcheurs qui savent qui fait quoi et remarquent ce qui est inhabituel donc ce qui n'est pas autorisés par la réglementation.

Lors des entretiens individuels, certains pêcheurs nous dévoilent certains actes illégaux, en accusant les pêcheurs professionnels ou les pêcheurs plaisanciers de « pêcher en grande quantité ». On l'entend bien que ce discours est facilement avouable lors des entretiens individuels tandis qu'il ne l'est pas lors d'entretiens collectifs.

Ainsi pour comprendre cette faible mobilisation des pêcheurs, il serait judicieux de prendre en compte certains sujets délicats qui sont peut être à l'origine de la crainte de certains pêcheurs à participer aux ateliers.

5.2.1.2 Des sujets délicats difficiles à aborder de peur d'être dénoncer

Pour les quelques ateliers que l'on a eut, ces sujet « délicats » ont été abordés par des pêcheurs présents qui n'ont pas hésité à en parler. C'était l'occasion pour eux de nous faire part de leurs difficultés qu'ils rencontrent dans leur pêche au quotidien. Même si ces quelques sujets abordés soulignent la méfiance de certains, ils allaient être abordés aux cours des discussions dans nos ateliers. Il est important de rappeler que ces ateliers permettent de commencer une démarche de réflexion, sur un problème complexe et de définir les enjeux de gestion. Ces ateliers s'appuient essentiellement sur une démarche participative et de concertation entre les pêcheurs locaux. Il ne s'agit pas de mettre en avant et de renforcer un conflit existant, donc de dévoiler, dénoncer ou de viser ce que l'autre fait de bon ou de mal.

Ces sujets ont été abordés lors de nos ateliers et il est important de reprendre ces actes informels pour essayer d'expliquer et de comprendre le pourquoi d'une faible mobilisation, notamment ce pourquoi certains pêcheurs ne sont pas venus par peur peut être de se sentir viser ou d'être dénoncer :

-Une mauvaise utilisation des techniques de pêches

L'utilisation des nasses et des filets intensive et destructive de la ressource sont mal utilisés, car le pêcheur peut obtenir une quantité importante de nasses et de filets mais également ces deux techniques de pêches, attrapent tous type d'espèces marines même des ressources non désirées.

-La vente illégale des produits de la mer

Cette vente illégale est pratiquée par de pêcheurs qui n'ont pas d'autorisation, et qui vendent leurs ressources à des particuliers ou aux colporteurs, Cette vente illégale empêche les pêcheurs professionnels d'écouler facilement leurs stocks auprès des colporteurs et des particuliers. Les pêcheurs qui ont une « double activité » c'est-à-dire qui font la pêche et en même temps ont une activité salariales, vendent le plus souvent.

-La réserve de Oundjo

Le cas particulier de la « réserve » de Oundjo est une grande problématique pour les pêcheurs locaux, qui ne sont pas autorisés à pêcher dans cette réserve, sauf si ils ont des liens familiaux avec la tribu. Dans les entretiens individuels certains pêcheurs disent ne pas comprendre cette forme d'appropriation, puisque les habitants de cette tribu peuvent pêcher dans leur réserve mais également à l'extérieur de leur réserve. Alors que les étrangers ne sont pas autorisés à y pêcher au risque d'être victime de certains actes informels par les pêcheurs de Oundjo, la poursuite, la menace ou la dégradation du matériel de pêche.

Nous pensons que certains pêcheurs n'ont pas participé à ces ateliers de peur notamment de se confronter aux autres pêcheurs et notamment de faire partager les difficultés qu'ils rencontrent, quitte à parler de certains actes illégaux interdits par la réglementation.

Une autre vision est à prendre en compte, celle du contexte sur lequel ces ateliers ont été organisés. L'organisation de ces ateliers se base sur les agents institutionnels qui sont à l'origine des ateliers participatifs et qui y sont présents. Egalement aux cours de ces quelques ateliers nous avons pu observer les comportements des pêcheurs, de part leur manière de se rendre à ces ateliers et leurs manière de se positionner autour d'une table. Ces constatations peuvent faire l'objet d'une réticence de la part de certains pêcheurs à ne pas y participer.

5.2.2 Le manque de confiance envers les acteurs compétents et institutionnels

Les premières questions posées par les pêcheurs lors de la prise de contact pour les inviter à ces ateliers, sont les mêmes à savoir : de quoi s'agit-il ? Qui participe à ces ateliers ? Qui organise ces ateliers ?

La question de savoir qui participe et qui organise ces ateliers, témoignent de la méfiance des pêcheurs locaux et souvent d'un manque de confiance après avoir été enquêté à plusieurs reprises par quelques organismes tels qu'ils soient. Cependant, cela n'empêche pas que les pêcheurs répondent au questionnaire.

Les pêcheurs locaux ont fait l'objet de plusieurs enquêtes effectuées par plusieurs organismes travaillant dans le cadre de la gestion environnementale. Lors de mes enquêtes individuelles, certains, en particuliers les pêcheurs professionnels, avaient refusé de répondre au questionnaire, d'autres ont répondu mais certains pêcheurs nous font part de leur lassitude d'être enquêté alors qu'aujourd'hui encore les problèmes auxquels ils font face, n'ont pas été résolus.

Ainsi certains pêcheurs peuvent être affectés, dans le sens où l'enquêteur vient le perturber sur sa zone de pêche et lui poser des questions touchant à sa zone de pêche et aux techniques de pêche qu'il utilise. L'entretien peut s'orienter vers des questions plus délicates touchant notamment aux grandes problématiques dans un contexte local.

Certains pêcheurs professionnels affirment leur mécontentement sur la réglementation des pêches qui n'est pas respectée par tous les pêcheurs et affirment que la province Nord devrait effectuer des contrôles sur les zones de pêche. Un ancien pêcheur professionnel affirme avoir cessé de pêcher suite à plusieurs problèmes dénoncés aux services des pêches, mais selon lui rien a été résolu.

Ainsi le fait d'entreprendre des enquêtes à plusieurs reprises envers les mêmes pêcheurs déjà enquêtés, fait grandir une certaine méfiance des pêcheurs envers les enquêteurs et souvent à refuser l'enquête. Cette méfiance à l'origine des multiples enquêtes effectuées auprès des pêcheurs locaux peut expliquer la faible présence des pêcheurs aux ateliers.

5.2.3 La présence d'un groupe d'une même communauté identitaire peut limiter la présence et la participation des autres pêcheurs locaux

Au cours des ateliers notamment lors des séances où il y avait plusieurs participants, nous avons pu constater d'une part la présence de chaque pêcheurs mais d'autre part le positionnement ou le placement des pêcheurs autour d'une table.

Dans le positionnement des pêcheurs, nous avons constaté que les pêcheurs de Oundjo formaient un groupe en face des autres pêcheurs. Ce positionnement particuliers est intéressant à constatés et peut faire l'objet de plusieurs significations de la part des organisateurs.

Ce regroupement témoigne de la force identitaire d'une communauté, à partager les mêmes idées et les mêmes points de vue. En effet, nous avons remarqué qu'un seul pêcheur de la tribu prenait souvent la parole, lorsqu'on leur posait une question qui leur était destinée.

Ce regroupement souligne notamment le fait de défendre leurs idées et leurs points de vue par rapport aux autres pêcheurs, lorsqu'ils se sentent menacés. En tenant compte de la thématique des ateliers participatifs sur la gestion de l'activité de la pêche, les pêcheurs de Oundjo ne tiennent pas à être écarté de cette étude car ils sont les plus concernés, compte tenue du lien étroit qu'ils ont avec la mer.

Il est important de souligner que la « réserve » de Oundjo, appropriée par les pêcheurs de la tribu, a été à l'origine de plusieurs conflits pêcheurs de Koné / Pouembout. Malgré les réunions de concertation organisées par la Province pour trouver une solution, les pêcheurs de Oundjo ont jusqu'à aujourd'hui, toujours revendiquer cette « réserve » lagonaire. Cette idée de revendication peut être à l'origine de la colonisation, excluant les Kanak de leur terre et les parquant dans des réserves nommées tribu.

Suite à ce problème complexe, certains pêcheurs ne souhaitent pas se confronter aux pêcheurs de cette tribu, peut être par peur de représailles mais aussi peut être parce que certains, n'acceptent pas les revendications de cette tribu et ne souhaitent en aucun cas se confronter à ces pêcheurs.

5.2.4 Autres causes à prendre en compte dans un contexte local particulier

Dans la communauté Kanak, les cérémonies coutumières sont très importantes faisant partie d'une des grandes priorités du mode de vie Kanak. Lors d'un mariage ou d'un deuil, l'activité commerciale au sein de la tribu notamment la vente des produits agricoles et des produits de la mer, peut cesser du jour au lendemain. Les produits récoltés et pêchés destinés normalement à la commercialisation, sont partagés lors des cérémonies coutumières. Un mode de vie kanak, qui témoigne de l'importance d'une cérémonie coutumière au sein d'une tribu. Aux quelques séances, nous avons pu remarquer l'absence des pêcheurs la tribu de Oundjo, qui ne pouvaient pas participer aux ateliers en raison d'un mariage ou d'un deuil dans leur tribu.

A ces ateliers, nous souhaitons que la démarche participative soit active et dynamique auprès des pêcheurs locaux. En général, ce qui peut suscité une grande motivation des acteurs locaux à s'impliquer dans une gestion, est une situation de crise constituant une menace pour les acteurs locaux et pouvant perturber leur mode de vie.

Une faible participation qui peut s'expliquer simplement par le fait que, les pêcheurs ne se sentent pas menacé et ne voient pas l'intérêt de ces ateliers. En effet, les pêcheurs sont conscients des changements liés au développement et à l'arrivée d'une nouvelle population. Cependant ils ne s'inquiètent pas trop car même si la ressource a diminué, ils reviennent toujours avec du poisson. Ainsi, ils ne se sentent pas menacés pour l'instant.

Faut-il nécessairement attendre la catastrophe pour réagir ? Ne peut-on pas intervenir avant ?

Les ateliers participatifs permettent d'entreprendre des actions de sensibilisation pour mobiliser la population. Ces actions permettent aussi d'amorcer la prise de conscience et la réflexion avant la crise et les déséquilibre complet.

5.3 Les éléments importants à l'organisation des ateliers participatifs adaptés au contexte local

Les ateliers participatifs doivent être organisés minutieusement, de façon à proposer des méthodes d'analyses participatives adaptées aux acteurs concernés. Ce qui nécessite un temps de préparation largement proportionnel au temps de réaction des acteurs à se mobiliser et, pour ensuite commencer une démarche de réflexion participative. Ainsi, le choix des méthodes d'intervention, leurs utilisations et le temps nécessaire dépend du profil social et culturel et du stade de développement de la société concernée.

5.3.4 Quelles méthodes d'intervention pour quel type de société ?

La méthode d'intervention se construit au travers d'une stratégie et d'une démarche d'adaptation, des intervenants à mobiliser les acteurs locaux dans une démarche de réflexion participative. Une méthode qui place la société concernée au centre du processus de développement, avec comme finalité un développement choisi et « maîtrisé » par la société. En revanche, la méthode d'intervention ne peut pas se réaliser, tant que la société concernée n'aura pas pris conscience, de la complexité d'un problème auquel elle est confrontée.

La prise de conscience se manifeste face à l'insatisfaction d'une situation qui ne répond pas aux besoins d'une population qui ne fait que subir la situation. Cette situation comme évènement déclencheur est le début et est l'origine d'une prise de conscience à une situation préoccupante, qui contraint l'individu, à réagir lorsqu'il se sent menacé. Cette prise de conscience peut entraîner deux modes d'action soit passif soit actif.

Dans le cas d'une action passive, le groupe d'individus n'a plus le temps de réaction et ne peut se manifester que par un sentiment d'hostilité, de méfiance et de revendication. Face à cette situation, l'intervalle entre le temps de réaction spontanée et l'action d'organiser est court, puisque le groupe se trouve confronté à une situation de crise qui a déjà commencé. Par

conséquent, l'intervention d'un groupe n'aboutit pas sur des projets précis dans un court terme et peut susciter une démobilisation totale et très rapide du groupe.

Dans le cas d'une action active, le groupe s'engage à long terme à entreprendre une réflexion sur des projets précis et à entreprendre des actions. Ces actions se caractérisent par une participation active notamment aux prises de décisions et la capacité de lancer et soutenir un projet de développement.

Pour entreprendre une démarche d'action participative, il est nécessaire de prendre en compte le profil social de la société et le stade de développement dans lequel elle évolue. Dans le profil social, il est important de prendre en compte le contexte dans lequel une société évolue. A savoir, prendre en compte les dimensions économiques politiques et culturelles, à l'échelle locale et nationale, qui amène la société à se situer et se positionner dans un développement local. A l'échelle locale, les relations qu'entretiennent les individus entre eux est aussi à prendre en compte.

En revanche le choix des méthodes d'intervention pour impliquer une société dans un processus de développement, nécessite du temps suffisant et nécessaire, pour aboutir à une démarche participative durable.

5.3.5 Le temps d'organisation essentiel à l'intégration et à l'adaptation des acteurs locaux à participer aux ateliers

L'organisation des ateliers participatifs est sous la responsabilité de l'organisateur qui tient aussi le rôle d'animateur, fait suite à l'effort d'investigation et à la motivation de l'organisateur, pour mobiliser les acteurs concernés à la participation. Dans cet effort d'investigation, la dimension temporelle est essentielle.

Prendre en compte la dimension temporelle, traduit le niveau d'intérêt et l'implication de l'organisateur dans une démarche participative. La préparation des ateliers participatifs à court terme, risque de limiter et de ralentir la démarche participative avec les acteurs locaux. Surtout si l'organisateur ne prend pas en compte le mode de vie des acteurs locaux.

Un suivi à long terme, s'accorde notamment à prendre en compte les souhaits de chaque pêcheur sur les méthodes d'animation qui soient facilement compréhensibles pour eux. Par exemple lors de mon enquête de terrain, certains pêcheurs auraient souhaités que les ateliers s'organisent dans des lieux plus proches de leur habitation ou des mises à l'eau notamment sur leur zone de pêche. Certain pêcheurs souhaitent que les ateliers se fassent soient en tribu ou sur des aires de repos tels que Foué, pour prendre le temps d'informer les pêcheurs sur les objectifs de ces ateliers participatifs.

Le suivi à long terme des ateliers est important en particulier pour maintenir et renforcer la démarche participative afin de permettre la durabilité des ateliers participatifs auprès des acteurs concernés.

Le contexte local à prendre en compte pour expliquer cette démobilisation est très complexe. Cette démobilisation s'explique en partie par une certaine crainte et méfiance des pêcheurs aux ateliers, assez forte pour ne pas s'impliquer dans la démarche. Une méfiance envers les autres pêcheurs mais peut être aussi envers les institutions, les intervenants qui organisent ce démarche de gestion. Les pêcheurs concernés partagent les mêmes zones de pêche, ce qui pourrait favoriser la démarche participative notamment l'implication d'un nombre suffisant de pêcheurs. Cependant au cours des discussions avec certains pêcheurs et notamment le constat d'une faible participation, montrent qu'il existe une certaine méfiance à savoir un manque de confiance entre les pêcheurs, même s'ils partagent les mêmes zones de pêche. L'origine de cette méfiance coïncide avec les différents conflits entre pêcheurs, notamment celle de la « réserve » de Oundjo, et les différentes formes de gestion informelle, le tout règlementé par la règlementation de la pêche. Un phénomène très complexe difficile à clarifier, surtout si de forts enjeux existent. Ainsi il serait important d'analyser et de proposer des méthodes d'intervention approprié à la société concernée. Une méthode d'intervention qui peut être choisie et proposée par la société concernée. Ce défi ne peut se faire que dans un suivi à long terme.

CONCLUSION

Ce travail de recherche dynamique, basé essentiellement sur une étude de terrain à partir d'enquêtes effectuées auprès des acteurs concernés, les pêcheurs, s'inscrit dans un programme de recherche pluridisciplinaire (COGERON) associé à de multiples programmes de recherches nationaux voire européens.

La démarche participative développée tout au long des ateliers participatifs, n'a été qu'un essai, une organisation participative nouvelle pour les pêcheurs locaux, qui au final président ces ateliers. Un revirement de situation où le pêcheur passe du processus d'acteur au processus de décideur. Cependant, au travers de ce mémoire, la démarche de gestion participative adoptée est précisément décrite, faisant apparaître les éléments essentiels, qui ont servi à encadrer les ateliers participatifs.

Ces éléments essentiels se traduisent par l'organisation socio-spatiale des pêcheurs sur leurs zones de pêche, régulée par deux formes de gestion, la gestion formelle, instituée par la réglementation des pêches ; et la gestion informelle pratiquée par les pêcheurs eux-mêmes. Les impacts à venir dans les prochaines années, inquiètent notamment les pêcheurs locaux, confrontés au développement économique de la région. Ces principaux points ont permis de fixer les modalités servant à cadrer les ateliers, selon les thématiques abordées et le type de pêcheur concerné, selon les divers usages de la zone d'étude.

Le début de la démarche participative a été particulièrement difficile du fait d'un manque d'implication des pêcheurs à la démarche. Un facteur limitant qui nous a amené à développer et être capable de proposer de nouvelles stratégies pour reprendre la démarche. Ces stratégies se traduisent par des entretiens, s'une rencontre avec chaque pêcheur concerné pour entendre ce qu'ils proposaient en terme de gestion, pour préserver la durabilité de leur activité.

Au terme de ces entretiens, la réflexion dynamique sur la mise en place d'une poissonnerie, a suivi une analyse poussée avec les pêcheurs locaux, lors de la reprise des ateliers. Une analyse poussée, pour comprendre l'origine de ce projet et les avantages, les inconvénients que ce projet pourrait entraîner. Cette analyse poussée s'est construite au travers de deux schémas d'analyse, l'arbre à problèmes et le modèle swot, qui ont permis de faire ressortir notamment pour la première analyse, les besoins importants que souhaitaient avoir les pêcheurs pour mettre en œuvre ce projet.

Malgré une participation active des pêcheurs locaux, progressivement la participation s'est atténuée, ralentissant la démarche participative. Une démarche participative qui avait bien commencé, cependant suite à d'autres facteurs limitant, à l'échelle locale, les ateliers n'ont pas pu continuer.

En parallèle, d'entreprendre la démarche participative, j'avais la charge d'organiser ces ateliers en tant qu'animateur. Par conséquent, Ces échanges entre les acteurs qui ont participé aux ateliers m'ont permis de différencier les rôles des acteurs. Ceux de l'animateur et ceux des pêcheurs acteur de la démarche de gestion. Le rôle des deux acteurs est multiple. En effet, l'animateur est à la fois organisateur, pédagogue et chercheur tandis que celui le pêcheur est à la fois, acteur et décideur selon ses valeurs il se positionne par rapport aux autres acteurs et peut privilégier sa légitimité.

Ce travail de recherche se base également sur la nécessité de comprendre les comportements et les dires de chaque acteur présent aux ateliers, pour arriver à expliquer l'origine d'une faible participation aux ateliers. Cette faible participation découle d'une méfiance des pêcheurs à participer aux ateliers, particulièrement dans ce contexte local où les enjeux de développement sont multiples et chaque pêcheur entend bien protéger sa zone de pêche.

La participation des acteurs est une démarche essentielle pour organiser des ateliers durables. Une bonne démarche de gestion participative ne peut marcher que si la participation est présente et majoritaire pour favoriser une la dynamique des ateliers. Dans ce travail de recherche, la faible participation a été le principal facteur limitant dans ma démarche de recherche.

En perspective, il serait intéressant d'aboutir ces ateliers sur un suivi à long terme, pour étudier, les facteurs limitant d'une démarche participative, surtout dans un contexte où le pêcheur est confronté à différents enjeux dynamiques.

Un contexte local complexe qu'il est important de bien analyser afin d'aboutir, à une démarche participative durable mais aussi de permettre, aux pêcheurs locaux, de se placer en tant que décideur à une démarche de gestion, adaptative.

Venir à terme des idées retenues tel que le projet d'une poissonnerie et l'idée de faciliter l'accessibilité.

Je voudrais souligner la nécessité de suivre à long terme ces ateliers, notamment pour se rapprocher des pêcheurs locaux, écouter et répondre leurs attentes. Ceci dans le but d'aboutir à une collaboration et une concertation de tous les acteurs concernés, en priorité les pêcheurs locaux à discuter sur des points intéressants, tels que des projets de gestion adaptés, pour préserver et maintenir la durabilité de la pêche locale.

BIBLIOGRAPHIE

-BENKO G., LIPIETZ A., 1992—*Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*. Ed. PUF, coll. Économie en liberté, 423p.

-BERTHOME J., MERCOIRET J., 1992—*Planification du développement local. Guide méthodologique suivi de trois études de cas en Afrique de l'Ouest*. Ed. CIEPAC, coll. Méthodologie du Ministère de la coopération et du développement, 343 p.

- Séverine Bouard, Patrick D'Aquino, ... Rapport final du programme de recherche financé par le Ministère de l'Outre-Mer / Mai 2006 « *Enjeux sociaux, enjeux de développement : Expérimentation de méthodes participatives spécifiques pour favoriser les transformations sociales et l'adaptation des modèles de développement en Nouvelle-Calédonie* »

-CHRISTNACHT Alain 2004—*La Nouvelle-Calédonie*. Ed. Economie, coll. Les études de la documentation Française, 169 p.

-GREFFE Xavier, 2002—*Le développement local*. Ed. De l'aube datar, coll. Monde en cours, 193 p.

-D'AQUINO Patrick, 2002—*Le développement local. Le territoire entre espace et pouvoir : pour une planification territoriale ascendante. Espace Géographique*, 2002-1 : 3-23

-DELION Jean, 1985—*Animation coopérative et développement mélanésien*. Coll. Agence de coopération culturelle et technique Presses Universitaires de France, 90 p.

-LELOUP F., MOYART L., PECQUEUR B., 2005. *La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? Géographie Économies et Sociétés*. 7 / p.321-331. pp. 13

-LEBLIC Isabelle, 1993—*Les Kanak face au développement. La voie étroite*. Coll. Presse universitaire de Grenoble, 412 p.

-MARTY C., KRONEN M., MAGRON F., 2005—*Analyse de l'état actuel de la commercialisation des produits de la pêche lagonaire au niveau du territoire*. ZONECO observatoire des pêches récifales, 64 p.

-MARTY Claire KRONEN Mecki MAGRON Franck Réalisé au profit de ZoNéCo Programme d'évaluation des ressources marines de la zone économique de la Nouvelle-Calédonie / Avril 2005 *Analyse de l'état actuel de la commercialisation des produits de la pêche lagonaire au niveau du territoire* pp. 64

-MERCKLE Pierre 2004—*Sociologie des réseaux sociaux*. Ed. La Découverte, coll. Repères, 117 p.

-PENNANGUER Stéphane soutenue en mars 2005—*Incertitude et concertation dans la gestion de la zone côtière*. Thèse de l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Rennes (ENSAR) mention halieutique, suivi par Fontenelle G. et Etude-Beuret J., Agrocampus Rennes, 365 p.

-ROCKLIN Delphine 2006—*La pêche au crabe de palétuvier à Voh. (Nouvelle-Calédonie) : Typologie de la pêcherie et proposition d'indicateurs*. Mémoire master, Agrocampus Rennes, 66 p.

-RUAULT Claire, 1996—*L'invention collective de l'action. Initiatives de groupes d'agriculteurs et développement local*. Ed. L'Harmattan. Coll. Alternatives Rurales, 255 p.

-SABOURIN E., GROCHAIN S., TYUIENON R., MENNESSON Th., 2002—Le développement local en Nouvelle-Calédonie : Valoriser les ressources naturelles et humaines. *Palabre Coutumier* n°8 juillet-août 2002 : 24-71

-TERNAUX Patrick, 2006—*Mutations des marchés du travail et régulation des territoires. Espaces et Sociétés*, 2/3 : p. 169-183

-VACHON Bernard, 1993—*Le développement local. Théorie et pratique. Réintroduire l'humain dans la logique de développement*. Ed. Gaëtan Morin, 331 pp.

TABLE DES MATIERES

Remerciements	p. 3
Table des sigles et acronymes	p. 4
Table des cartes et des documents iconographiques	p. 5
Introduction	p. 6
1. Présentation générale de la Nouvelle-Calédonie	p. 9
Situation de l'archipel dans le Pacifique.....	p. 9
Le découpage administratif de la Nouvelle-Calédonie en Province.....	p. 11
Population de la Nouvelle-Calédonie aujourd'hui.....	p. 11
2. Les enjeux de gestion et objectifs de l'étude discutés dans le cadre du programme de cogestion des récifs et des lagons à forte valeur patrimoniale : le COGERON	p. 13
2.1 Présentation du stage dans le cadre du programme Cogeron	p. 13
2.1.1 Le Centre de Recherche Nord de l'Institut Agronomique de la Nouvelle-Calédonie : lieu et organisme accueillant du stage : le CRN et l'IAC.....	p. 14
2.2.2 Le programme Cogeron.....	p. 15
2.1.3 Le rôle du stagiaire	p. 19
2.3 Présentation de la zone d'étude : la région Voh-Koné-Pouembout (VKP)	p. 21
2.2.4 Des Accords de Matignon au principe du « rééquilibrage ».....	p. 22
2.2.5 L'accord de Bercy : aboutissement à un rééquilibrage au profit de la Province Nord.....	p. 24
2.2.6 L'aménagement urbain de la zone Voh-Koné-Pouembout.....	p. 25
2.3 Le rôle de la Province Nord dans la gestion des zones côtières	p. 26
2.4.3 Le service des pêches et de l'aquaculture.....	p. 26
2.4.4 Les caractéristiques de la pêche locale.....	p. 27
2.3.2.1 Les trois types de pêches présents en Nouvelle-Calédonie.....	p. 27
2.3.2.2 Les pêcheurs professionnels et non professionnels.....	p. 28
2.4.2.3 Les principales espèces pêchées dans la région.....	p. 29

2.5 Les spécificités de la zone côtière néo-calédonienne	p. 30
2.5.1 Les principaux écosystèmes formant la zone côtière locale.....	p. 30
2.5.2 Les impacts naturels et anthropiques sur l'écosystème lagunaire.....	p. 33
3. La construction de la problématique : la zone côtière, un outil de planification dans la gestion durable de l'activité de la pêche	p. 35
3.4 Zone côtière définit comme un espace d' « éco-sociosystème »	p. 35
3.4.1 De la bande côtière, entre terre et mer à l'influence anthropique : une particularité de la zone côtière.....	p. 36
3.4.2 De la notion d'usage au conflit d'usage.....	p. 37
3.5 La participation des acteurs-usagers à la gestion d'une zone côtière	p. 39
3.5.1 Les cadres référentiels de la gestion d'une zone côtière.....	p. 39
3.5.2 L'implication et la participation des usagers comme acteur dans la gestion d'une zone côtière.....	p. 41
4. Planification locale des ateliers participatifs : Cadre stratégique et opérationnel	p. 44
4.1 Planification et montage des ateliers participatifs : objectifs et étapes des ateliers participatifs	p. 44
4.1.3 La démarche participative : élément de base et d'appui aux ateliers participatifs.....	p. 45
4.1.3.1 Les origines du concept de la participation.....	p. 46
4.1.3.2 Les étapes méthodologiques d'une démarche de réflexion participative.....	p. 48
4.1.1.3 Reconnaissance d'un « groupe leader ».....	p. 49
4.1.4 Les principales étapes des ateliers participatifs : support de commencement aux ateliers.....	p. 50
4.1.4.1 Enjeux problématiques des pêcheurs locaux comme outils de cadrage aux ateliers.....	p. 51
4.1.4.2 Le diagnostic participatif : D'une approche collective à une approche individuelle.....	p. 55
4.1.3 Vers une approche individuelle : la phase de proposition de solution à partir d'entretiens individuels.....	p. 58
4.1.3.1 L'élaboration du questionnaire d'enquête.....	p. 58
4.1.3.2 Les principales idées fortes retenues : solutions aux difficultés rencontrées dans l'activité de la pêche.....	p. 61

4.1.3.3 La classification des propositions de gestion : Difficultés, avantages, inconvénients et implications..... p. 63

4.2 Dynamiques des ateliers participatifs autour d'une réflexion sur la mise en place d'une poissonnerie ou d'un point de vente sur la zone VKP..... p. 64

4.3.3 La commercialisation des ressources pêchées : vente aux colporteurs et aux particuliers..... p. 64

4.2.1.2 La vente aux colporteurs..... p. 65

4.2.1.3 La vente aux particuliers..... p. 66

4.2.1.4 Les produits de la mer autorisés à être commercialiser..... p. 66

4.2.1 Les outils d'analyses utilisés : Des méthodes simples et compréhensibles..... p. 67

4.2.1.1 Méthodes d'analyse de l'arbre à problèmes (Séance du 13 août 2009)..... p. 68

4.2.1.2 Méthode d'analyse du modèle SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunities et Threats) ou FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces)..... p. 74

4.3 Dynamique des acteurs dans l'animation et la participation aux ateliers participatifs..... p. 81

4.3.1 Le rôle de l'animateur dans les ateliers participatifs..... p. 81

4.3.1.1 Animateur en tant qu'organisateur administratif des ateliers participatifs..... p. 82

4.3.1.2 Animateur en tant que « facilitateur d'apprentissage »..... p. 83

4.3.2 Le pêcheur acteur en tant que participant aux ateliers participatifs..... p. 86

4.3.2.1 Le choix du pêcheur-acteur à la démarche participative..... p. 86

4.3.2.2 Le caractère multidimensionnel du pêcheur dans une démarche de gestion..... p. 87

5. Les limites et les défis des ateliers participatifs p. 90

5.4 Constat d'une faible mobilisation..... p. 90

5.4.1 Une participation plus faible que prévue..... p. 90

5.4.2 Une inégalité du droit d'accès du participant à la participation..... p. 92

5.5 Les causes d'une faible participation..... p. 93

5.5.1 Méfiances et craintes d'une confrontation entre pêcheurs locaux autour d'une « table ronde »..... p. 94

5.2.1.1 Difficulté d'une confrontation entre pêcheurs sur une zone restreint, qui se partagent les mêmes zones de pêche..... p. 94

5.2.1.2 Des sujets délicats difficiles à aborder de peur d'être dénoncer..... p. 95

5.5.2 Le manque de confiance envers les acteurs compétents et institutionnels..... p. 97

5.5.3 La présence d'un groupe d'une même communauté identitaire peut limiter la présence et la participation des autres pêcheurs locaux..... p. 98

5.5.4 Autres causes à prendre en compte dans un contexte local particulier..... p. 99

**5.6 Les éléments importants à l'organisation des ateliers participatifs adaptés
au contexte local..... p. 100**

5.6.1 Quelles méthodes d'intervention pour quel type de société ?..... p. 100

**5.6.2 Le temps d'organisation essentiel à l'intégration et à l'adaptation des acteurs locaux à
participer aux ateliers..... p. 101**

Conclusion..... p. 103

Bibliographie..... p. 106

Table des matières..... p. 108